■ la météo

Nuageux avec périodes de pluie. Venteux. Maximum près de 70.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office fériel | VOL. LXII - NO 119 | Montréal, mercredi 26 mai 1971 | 15 CENTS

Pour accueillir M. Podgorny, l'Egypte a . . . sorti le tapis rouge. On voit sur notre photo le président Sadate (à droite) en compagnie de M. Podgorny répondant au bouquet et aux compliments de bienvenue de deux enfants, à l'aéroport du Caire. Dans l'accueil plus que chaleureux réservé par Le Caire à l'hôte soviétique, on a cru déceler comme un souci de rassurer Moscou à la suite des purges dont la RAU a été le théâtre. (Téléphoto AP)

La menace de lock-out s'aggrave

Une crise secoue la CSN

par Gisèle Tremblay

QUEBEC – Le Conseil confédéral de la CSN, réuni d'urgence hier à Québec, a décidé de ne pas donner suite, du moins pour l'immédiat, à la menace de lock-out qui pèse depuis vendredi dernier sur les employés syndiqués de la centrale syndicale.

Avant de prendre une décision finale, le Conseil confédéral, assemblée souveraine de la CSN entre les congrès, a demandé aux parties de mettre fin à leurs moyens de pression et de prévoir une réunion à cette fin qui assurerait la reprise des négociations.

Les permanents et les employés de bureau de la CSN, dont le syndicat n'est affilié à aucune centrale, négocient depuis plusieurs mois le renouvellement de leur convention collective. Ils ont voté la grève, mais n'ont pas encore débrayé. Ils ont tenu la semaine dernière deux courtes séances d'étude pendant les heures de travail.

Devant cette menace, l'exécutif et le bureau confédéral de la CSN ont opté pour une contre-grève qu'ils demandaient hier au conseil confédéral, assemblée souveraine de la centrale entre les congrès, d'approuver. Le conseil a assorti son appui d'un amendement qui tend à éviter un affrontement majeur.

Selon la résolution adoptée, en effet, il est proposé au syndicat une trêve au cours de laquelle les membres de l'exécutif, les représentants des fédérations affiliées à la CSN et les permanents à l'emploi de la centrale se rassembleraient pour vider leurs querelles.

Interrogé là-dessus à l'issue du débat, le président du syndicat, M. Paul Yergeau, a déclaré que cette proposition ressemblait fort "aux tentatives patronales pour former un syndicat de boutique". Il y aura de toutes façons à ce sujet, a-t-il ajouté, une réunion du comité de stratégie et éventuellement, une assemblée syndicale.

Or, si le syndicat refuse la trêve et récidive, la résolution du conseil stipule que la CSN fermera alors ses bureaux, retiendra les salaires de tout son personnel, y compris les dirigeants et les cadres, et préviendra les syndicats affiliés qu'ils n'ont pas à payer le per capita pendant la durée du lock-out.

La décision du conseil confédéral est intervenue en fin de journée, après un long débat marqué de tension et de gravité. Ainsi que le soulignaient plusieurs interventions, ce sont les structures de la CSN comme les principes mêmes de l'action syndicale que le conflit met en jeu.

Les négociations butent en effet sur deux revendications principales: la convention collective unique et la clause dite du militant.

D'une part, les salariés de la CSN exigent qu'un seul contrat collectif détermine des conditions de travail uniformes pour l'ensemble du mouvement. La CSN se sait impuissante à satisfaire à ce préalable, car elle est prisonnière de ses structures très décentralisées qui laissent aux 12 fédérations affiliées la responsabilité de leurs décisions.

Déjà deux fédérations, qui regroupent les syndicats du vêtement et du textile, se sont retirées de la table commune de négociation, préférant s'entendre séparément avec leurs employés. Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux en ferait autant et le conseil n'a pu hier que lui recommander de se joindre à la majorité "tout en lui reconnaissant le droit de s'en abstenir".

Le syndicat des employés réclame aussi qu'en cas de vacance à un poste de permanent au sein d'une fédération, la candidature d'un permanent d'une autre fédération ait préséance sur celle du militant syndical de la fédération concernée.

Les fédérations qui tiennent à former leurs militants et à leur ouvrir les postes qui permettent d'assurer le meilleur service aux membres, s'opposent énergiquement à pareille concession.

Au cours de son exposé d'hier matin, où il énonçait les causes du conflit, le président de la CSN, M. Marcel Pépin avait d'ailleurs parlé d'un affrontement entre le pouvoir bureaucratique et le pouvoir des élus au sein du mouvement.

La croissance rapide de la CSN ces dernières années, les frustrations individuelles et collectives qu'elle a engendrée, le changement d'orientation qui s'est esquissé, les clivages idéologiques

Voir page 2: Lock-out-CSN

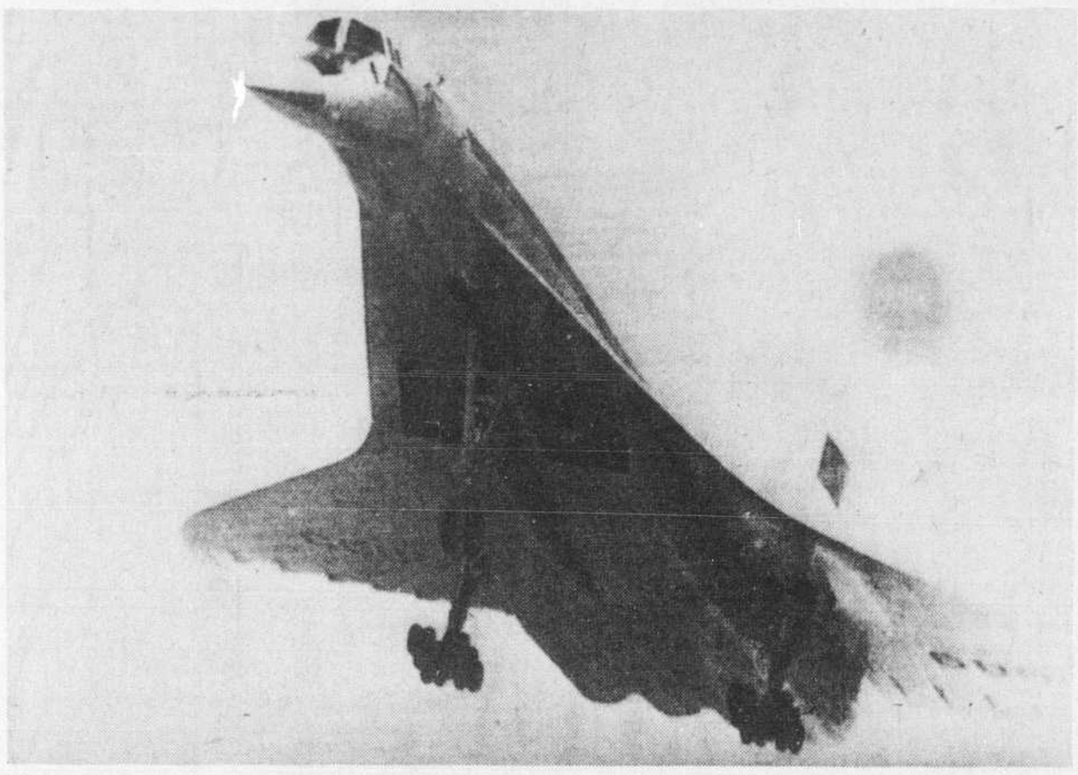

Tandis que le supersonique soviétique, le Tupolev 144, se posait à l'aéroport du Bourget pour le Salon de l'aéronautique et de l'espace, le Concorde 001 effectuait son premier long parcours, Toulouse-Dakar, (4.500 kilomètres, à 500 kilomètres près la traversée de l'Atlantique) en deux heures et 27 minutes. C'était la première fois que le Tupolev se posait sur un aéroport de l'Ouest et que le Concorde 001 se posait sur un aéroport étranger. (Téléphoto PA)

Paul Hellyer:

'Action Canada' veut soustraire le pays au régime Trudeau

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA – L'ancien ministre des transports dans le cabinet de M. Trudeau, M. Paul Hellyer, qui a quitté avec fracas les rangs de parti libéral la semaine dernière en exprimant son désaccord avec les politiques économiques du gouvernement, a lancé hier un mouvement politique (ou groupement politique ainsi que le veut le communiqué officiel) dans le but de "constituer un front commun pour donner au peuple une voix dans le système politique".

Au cours d'une conférence de presse, le député Hellyer a indiqué que son mouvement – Action Canada – va poursuivre un double objectif: la réalisation d'une politique de plein emploi et de stabilisation des prix par un contrôle gouvernemental coercitif sur les salaires et les prix. Par contre, le député devenu "libéral indépendant" n'a pas voulu se prononcer sur les questions internationales, ni sur les relations entre le Canada anglais et le Canada français. Sur ces deux sujets, M. Hellyer a dit qu'il voulait se mettre à l'écoute des membres d'Action Canada avant de fixer son choix.

Par ailleurs, M. Hellyer a évoqué la possibilité que "son groupement appuie certains candidats ou qu'il en présente lui-même au cours de prochaines élections fédérales.

M. Hellyer était accompagné à la conférence de presse d'une dizaine d'adhérents à "Action Canada" dont les noms n'étaient pas connus des journalistes, hormis peut-être un ancien député du Nouveau parti démocratique, M. Reid Scott, qui a déjà représenté un comté de Toronto au Parlement fédéral. M. Hellyer n'a pas voulu révéler le nombre d'adhérents à son mouvement mais il a dit espérer que les fonds provenant des cotisations – dont le prix a été fixé à $10 – couvriront les frais d'une campagne de publicité qui sera lancée prochainement. Une annonce publicitaire devant être publiée dans les journaux, et intitulée: "Organisons-nous pour avoir une voix dans l'avenir du Canada", a été portée à la vue des journalistes.

Invité à dire ce qui distinguait son mouvement du Nouveau parti démocratique, M. Hellyer a répondu en substance qu'il n'était pas lui-même socialiste et que le socialisme centralisait les décisions dans les mains d'un petit groupe de personnes, ce qui est justement, selon lui, l'une des causes des malheurs du Canada.

Il est présentement impossible de déterminer si Action Canada, et M. Paul Hellyer lui-même, au demeurant, vont emporter l'adhésion d'un nombre important d'insatisfaits.

Il est certain d'autre part que plusieurs questions des journalistes laissaient percer beaucoup de scepticisme et que la décision de M. Hellyer paraissait à plusieurs comme étant très idéaliste.

D'autres observateurs ont cru déceler des tendances de droite dans les propos de M. Hellyer et de ses apôtres qui

Voir page 2: M. Hellyer

Ross Thatcher

Des élections le 23 juin en Saskatchewan

SASKATOON (CP) – Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Ross Thatcher, a annoncé hier la tenue d'élections générales dans sa province pour mercredi le 23 juin.

Le premier ministre libéral a déclaré que la campagne aurait comme thème principal la mise au point d'une nouvelle méthode de règlement des conflits opposant ouvriers et patrons.

Au cours de la dernière session de l'assemblée législative, M. Thatcher avait annoncé que s'il était élu à de prochaines élections, il appliquerait un système de tribunaux de travail.

M. Thatcher a annoncé la tenue d'élections lors d'une assemblée de militants syndicaux.

Voir page 2: Saskatchewan

$6.2 millions de plus pour SOQUEM

L'exploration minière diminue au Québec

par Germain Dion, de la PC

QUEBEC – La part du Québec dans les dépenses d'exploration des grandes compagnies minières semble avoir diminué de 6 à 7% au cours des 10 dernières années, ce qui a amené une diminution de la production.

De même, les registres du ministère des richesses naturelles, indiquent que la superficie des "claims" enregistrés par le service du domaine minier a diminué de 59% entre 1969 et 1970, et le nombre des "claims" enregistrés de près de 56%.

De 1965 à 1970, 23 mines ont fermé par suite d'épuisement: 11 dans le district Val d'Or-Matagami, quatre dans Noranda, sept à Chibougamau, et une dans l'Outaouais, a affirmé hier à l'Assemblée nationale le ministre des richesses naturelles, M. Gilles Massé, en défendant un projet demandant des crédits plus substantiels pour la Société d'exploitation minière du Québec.

Le gouvernement québécois ajoutera, pendant cinq ans $1.25 million à son apport annuel de $1.5 million de manière à porter, dans sept ans, le capital final de SOQUEM de $15 millions à $21,250,000.

SOQUEM, dont toutes les actions appartiennent au ministre des finances, existe au Québec depuis trois ans.

Présentement, le gouvernement a versé à la SOQUEM $6.75 millions, a déclaré M. Massé, pour l'exécution de ses travaux de recherches et un début d'exploitation de trois mines, l'une à Louvicourt, près de Val d'Or, et les deux autres de colombium à Saint-André, comté d'Argenteuil, et à Saint-Honoré, comté de Dubuc.

"En moins de cinq ans, SOQUEM aura parcouru toutes les étapes de la recherche et de la mise en valeur d'une découverte minérale, jusqu'au stade préliminaire ou à l'exploitation commerciale d'un gisement de cuivre dans le canton de Louvicourt, près de Val d'Or", a rappelé le ministre.

Selon lui, cependant, la demande de crédits supplémentaires présentée à l'Assemblée nationale est nécessaire, si l'on veut que le Québec rattrape dans l'exploitation minière sa place d'il y a dix ans.

De cinquième en 1966, SOQUEM est tombé en 1970 au 25e rang des sociétés minières canadiennes quant aux dépenses d'exploration.

"Le $1.5 million prévu comme dotation initiale annuelle de SOQUEM, sur la base des dépenses moyennes d'exploration des principales compagnies minières canadiennes $1,675,000 en 1963, date à laquelle les études pour la création de SOQUEM ont commencé est devenu tout à fait insuffisant face à la hausse des salaires et des coûts."

Le ministre a affirmé que l'inflation, en cours maintenant partout dans le monde, était venue réduire depuis 1965, le nombre des projets que SOQUEM espérait réaliser avec son modeste budget.

Des sociétés comme International Nickel et Hudson Bay Mining, a-t-il indiqué, ont doublé ou triplé depuis leurs dépenses d'exploitation, alors qu'au Québec la société d'initiative d'État n'en a rien fait.

La SOQUEM, avec ce budget supplémentaire, pourra notamment continuer la réalisation de projets en vue du recyclage de la production minière dans l'Abitibi et la Gaspésie, les deux régions les plus durement touchées par la dépression des marchés.

M. Massé a rappelé que la limitation de la production minière au Québec, à quelques minéraux disponibles en très grandes quantités, compliquait encore toute tâche de planification.

Tout en trouvant le projet, qui apportera $6,250,000 de plus à la SOQUEM, "excellent", M. Jean-Noël Tremblay (UN – Chicoutimi) a cependant reproché au gouvernement de ne pas définir mieux ses priorités.

"Est-ce que le gouvernement a un échéancier dans l'élaboration de ses structures, qui permettront aux Québécois de prendre en mains l'exploitation de leurs richesses naturelles?" a-t-il demandé.

Selon M. Tremblay, le gouvernement présent pratique, comme le précédent auquel il appartenait comme ministre des affaires culturelles, une "succion néfaste" de capitaux en faveur de Montréal, alors qu'il n'est nullement prouvé que cette région continuera d'être le centre de la province.

Pour sa part, le Parti québécois, par la voix de M Lucien Lessard (Saguenay) a trouvé trop modestes le $1.25 million additionnel alloué par le projet étant donné l'importance de la "seule Société appartenant aux Québécois dans le domaine minier".

Transport

Un projet de loi donne plus de pouvoirs au gouvernement

par Pierre-L. O'Neill

QUEBEC – Le ministre Georges Tremblay a déposé hier à l'Assemblée nationale un projet de loi visant la refonte complète de la loi des transports et la mise en oeuvre, par règlement, d'une nouvelle politique des transports au Québec.

Une nouvelle Commission des transports remplacera l'actuelle Régie des transports et les fonctions, pouvoirs et devoirs du ministre seront clarifiés et augmentés.

L'aspect important de la loi réside dans le fait qu'elle accordera des pouvoirs réglementaires très considérables au gouvernement et à la Commission des transports. De sorte qu'il faudra attendre la publication des règlements pour connaître vraiment la nouvelle politique des transports du gouvernement.

Au cours d'une entrevue accordée au Devoir, le ministre Tremblay a souligné que cette nouvelle politique aura d'importantes implications dans le transport scolaire et l'industrie du taxi et vise d'une façon générale à une meilleure répartition et utilisation de l'équipement du transport lourd dans les différentes régions du Québec.

Le transport scolaire sera régionalisé et placé désormais sous la juridiction du ministre des transports. Ainsi, c'est au ministre que reviendra l'autorité de distribuer les subventions gouvernementales aux commissions scolaires pour le transport des élèves.

Le projet de loi prévoit également la procédure que devra observer une commission scolaire pour accorder un contrat pour le transport des élèves ainsi que la compétence de la Commission des transports dans ce domaine.

La nouvelle Commission des transports devra appliquer les règlements qu'édictera le conseil des ministres et qui détermineront notamment:

1) les normes, conditions ou modalités d'utilisation, d'entretien, de propriété ou de possession des moyens ou systèmes de transport;

2) les exigences applicables à l'équipement et à la gestion des systèmes de transport, à l'établissement ou à la modification des circuits ou parcours;

3) les normes de sécurité;

4) la nature, les catégories ou le nombre des permis de transport;

5) des normes de tarifs, de taux et de coûts de transport.

Le nouvel organisme sera formé de sept membres dont un président et deux vice-présidents qui devront être juges de la Cour provinciale, ainsi que de quatre

Voir page 2: Transport

Celui qui vend un 'citron' doit en subir les conséquences (Basford)

OTTAWA (CP) – Le ministre de la consommation et des corporations, M. Ron Basford, a déclaré hier, dès l'ouverture d'une conférence fédérale-provinciale avec ses homologues, que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux devraient songer dès maintenant à des mesures législatives pour vider toute la question des garanties de manufacturiers.

"Je reçois, a-t-il dit, un très grand nombre de plaintes, venant de consommateurs irrités, au sujet de certains produits, comme les automobiles et les appareils électro-ménagers qui ne donnent pas un bon rendement. Souvent les manufacturiers sont tout à fait réticents quand il s'agit de donner satisfaction aux infortunés acheteurs."

M. Basford est d'avis que l'on ne devrait plus permettre à qui que ce soit au Canada de vendre des produits aux consommateurs sans qu'il assume entièrement la responsabilité des conséquences de la vente.

Quand un produit ne correspond pas aux fins auxquelles il est destiné ou pour lesquelles il est vendu au consommateur ... quand il est dangereux ou "citron", c'est le vendeur et non le consommateur qui doit en subir les conséquences, selon M. Basford.

La conférence fédérale-provinciale se déroule à huis clos et c'est dans un communiqué que M. Basford a formulé ses observations.

Le ministre fédéral affirme que les automobiles et les appareils électro-ménagers, qui occupent une place importante dans le budget du consommateur, semblent offrir le moins de garantie à ce dernier. Il a fait mention d'une lettre publiée dans un journal qui contenait seize plaintes contre un seul fabricant d'automobiles, quant à la garantie.

M. Basford a également déclaré que le gouvernement fédéral est à réviser la législation du crédit à la consommation, afin de la rendre plus conforme aux pratiques courantes. Une attention toute particulière est apportée aux taux d'intérêt.

M. Arthur Wishart, ministre des affaires financières et commerciales de l'Ontario, a déclaré pour sa part que seule une coopération solide entre les gouvernements fédéral et provinciaux peut as-

Voir page 2: Basford

■ au gré du temps

Explication

Il semble évident, après les entretiens entre le président Pompidou et le premier ministre Heath qu'il suffit d'un rien pour que la Grande-Bretagne devienne le numéro sept d'une Europe longtemps des Six.

Mais c'est ce même petit quelque chose qui depuis des années fait reculer Londres.

Pour dissiper le mystère, risquons une hypothèse: dans une Communauté européenne dont aucune langue officielle n'est l'anglais et qui a le français pour langue de travail faudrait-il que les Britanniques renoncent à un cher privilège: que ce soient les autres qui parlent anglais si un seul fils d'Albion se trouve là?

Que le gouvernement de sa Majesté cède là-dessus pour entrer au Marché commun, que cela se sache au Canada, mais ce serait toute la politique des districts bilingues qu'il faudrait réviser.

Louis-Martin TARD

La réforme municipale devrait soulager le propriétaire

L'Association des propriétaires de Longueuil Inc., dont le président est M. Albert Leblanc, a soumis à M. Maurice Tessier, ministre des affaires municipales du Québec, un mémoire sur la réforme des structures municipales, dont le but n'est pas d'analyser les aspects techniques de la mise en place des futures communautés municipales, mais plutôt les conséquences de sa mise à exécution.

Le mémoire propose donc des solutions qui permettraient aux propriétaires contribuables "de se libérer d'un fardeau qui devient d'année en année plus lourd à porter". Bref, le mémoire propose, parallèlement à la réforme des structures municipales, l'abolition des taxes municipales et scolaires et leur remplacement par une taxe basée sur le revenu.

suites de la première page

BASFORD

surer la protection efficace du consommateur. L'uniformité des lois provinciales s'impose dans ce domaine, a-t-il dit.

De son côté, le ministre de la consommation et des corporations du Manitoba, M. Ben Hanuschak, a souhaité qu'une seule et même méthode de calcul des frais de service pour les prêts aux consommateurs soit adoptée d'un bout à l'autre du Canada.

TRANSPORT

commissaires. La commission comprendra quatre divisions administratives: transport public, transport général, transport de matières en vrac et transport spécialisé.

Le bill 23 prévoit en outre la constitution d'un tribunal des transports, formé de trois juges de la Cour provinciale désignés par le conseil des ministres.

Ce tribunal aura notamment juridiction pour connaître et disposer:

1) en appel, sur toute question de droit, des décisions de la Commission des transports;

2) en appel, sur les faits et les questions de droit, des décisions de la Commission de retirer les plaques et le certificat d'immatriculation du véhicule d'un exploitant qui met en danger la santé ou la sécurité publique;

3) par voie d'évocation lorsque la Commission aura omis ou négligé de rendre une décision dans les six mois qui suivent la présentation d'une demande.

M. HELLYER

se sont brièvement exprimés à tour de rôle.

M. Hellyer, pour sa part, a décrit son mouvement comme étant "réformiste de centre" et il a dit que ses membres étaient des "libéraux rationnels", ce qui n'a pas été jugé très précis par tout le monde.

Quoi qu'il en soit, M. Hellyer a énuméré quelques priorités pour les Canadiens:

● la réduction honnête et immédiate des impôts dans le cadre d'une politique de plein emploi.

● la hausse de la qualité du logement au Canada, pour fournir à chaque citoyen le "droit inaliénable à un gîte convenables". A ce sujet M. Hellyer a dit qu'il n'y avait aucune raison pour que le Canada, pays riche, ne puisse loger convenablement tous ses citoyens.

● l'amélioration des moyens de transport et de communications essentiels à une vie urbaine heureuse et "offrant les choix de vie de travail, de loisirs et de culture propres au plein épanouissement de tous les citoyens.

● l'humanisation de l'administration publique par la réduction de la taille et de la complexité de la bureaucratie.

● la décentralisation de l'autorité pour permettre un meilleur fonctionnement de la démocratie.

● Le "vote direct des Canadiens dans les matières constitutionnelles". Une allusion possible à l'utilisation du référendum pour résoudre la question québécoise.

M. Hellyer, enfin, a dit qu'il était seulement motivé par des raisons humanitaires. Les Canadiens, a-t-il soutenu, ont le sentiment que personne ne les représente et Action Canada a-t-il dit, constituera l'instrument qui donnera une voix aux petites gens.

LOCK-OUT-CSN

qui ont suivi, voilà autant de raisons, selon M Pepin, qui ont conduit à une situation cruellement ironique où élus et permanents syndicaux règlent leurs différends selon les rapports de force développés dans la grande entreprise capitaliste.

BLOC-NOTES

Suite à la page 4

fiscales provenant du commerce des alcools sont deux fois plus élevées dans les premiers. En outre, les commissaires soulignent que le régime privé de distribution de la bière qui prévaut au Québec est extrêmement coûteux. Comme il y a au Québec environ 7,000 points de vente de bière (les épiceries indépendantes) les frais de distribution constituent 34 pour cent du prix de vente, en regard de 14 pour cent seulement pour les spiritueux et le vin. Ainsi, même si la taxe sur la bière et le prix exigé par les brasseurs sont plus faibles au Québec qu'en Ontario, les Québécois doivent payer leur boisson préférée plus cher qu'en Ontario.

La démonstration est si convaincante que l'on ne comprend pas très bien pourquoi la commission n'en a pas tenu compte davantage dans la formulation de ses recommandations. Car la commission veut abolir le monopole de l'Etat sur le vin; elle souhaite par surcroît que le commerce du vin soit confié à ce même réseau privé de distribution dont elle a démontré l'inefficacité pour la bière; et cela même si la sélection, l'entreposage et la manipulation du vin exigent une expertise et des moyens sans commune mesure avec ceux de la plupart des épiceries!

C'est un non sequitur d'autant plus étonnant que la commission, quelques paragraphes plus loin, a retrouvé suffisamment de logique pour proposer que tous les magasins d'alimentation, et non plus seules les épiceries indépendantes, puissent désormais vendre de la bière canadienne et du vin; tandis que la nouvelle Société des alcools du Québec pourrait, de son côté, ajouter les bières canadiennes à la gamme des produits qu'elle met en vente, et même ouvrir des magasins spécialisés semblables à ceux que l'on trouve en Ontario.

Ces deux recommandations ont permis au premier ministre Bourassa de se porter valeureusement à la défense des épiciers indépendants: il est exclu, décrétait le premier ministre la semaine dernière, que le gouvernement québécois autorise les supermarchés à vendre de la bière.

On doit se résigner, bon gré mal gré, à ce que le chef du gouvernement libéral ne rate nulle occasion de s'attacher quelque segment de l'électorat, même au détriment de l'intérêt général: mais en même temps, on doit déplorer que son opportunisme politique l'empêche de percevoir le dilemme dans lequel la commission Thinel s'est trouvée, dilemme que seul l'Etat peut résoudre en replaçant la distribution de la bière et du vin dans le cadre plus large du commerce de l'alimentation.

Maintenir l'actuel système de distribution privée de la bière, permettre à tous les magasins d'alimentation de vendre du vin, ce serait donc, en l'occurrence, entretenir et même accentuer l'inefficacité du réseau de distribution des produits alimentaires. Néanmoins il faut convenir, avec la commission Thinel, qu'il serait avantageux pour le consommateur québécois de pouvoir acheter sa bière et son vin dans les établissements où il se procure les autres produits alimentaires.

Il n'est guère d'autre façon de résoudre ce dilemme qu'en faisant d'une pierre deux coups: rationaliser progressivement le commerce de l'alimentation, tout en réduisant progressivement le monopole de l'Etat sur le commerce du vin. Il faudrait redevenir la fonction économique de l'épicier indépendant face au supermarché, établir la taille minimale d'une épicerie capable de bien faire vivre son homme, mettre au point une réglementation rationnelle de la localisation des épiceries. Bien sûr, il en résulterait une réduction sensible du nombre d'épiceries; mais la restructuration de ce commerce, inévitable en longue période, s'effectuerait dans des conditions beaucoup plus favorables pour les intéressés, tandis que les consommateurs seraient assurés d'y trouver leur profit. Alors, et alors seulement, pourrait-on à bon droit mette le vin là où il devrait logiquement se trouver: sur les tablettes des épiceries.

Claude LEMELIN

SASKATCHEWAN

Lors de la dissolution, les libéraux détenaient 34 sièges à l'assemblée législative, les néo-démocrates 24. Un siège était vacant.

Aux dernières élections générales, en octobre 1967, les libéraux avaient obtenu 45.6% des voix exprimées, les néo-démocrates 44.3%.

Une élection partielle en juin 1969 s'était soldée par la victoire du candidat néo-démocrate.

Déjà, les libéraux et les néo-démocrates ont fait savoir qu'ils présenteront des candidats dans toutes les circonscriptions.

Depuis l'entrée de la Saskatchewan dans la Confédération, il y a 66 ans, les libéraux ont été au pouvoir 42 ans.

Les candidats du parti libéral ont déjà établi un calendrier de réunions électorales, un quartier-général de campagne et ont fait poser leurs téléphones.

Les élections dans T.-Rivières

Suite de la page 3

Bastion des Duplessis, Gabias, Bellemare, Balcer, le comté de Trois-Rivières, au fédéral comme au provincial, avait été, jusqu'à la fin des années 60, un château-fort conservateur. L'UN s'est classée deuxième dans Champlain et dans Trois-Rivières, le 29 avril dernier, et les conservateurs fédéraux ont obtenu plus de 10,000 voix aux élections de 68.

Mais il semble que la popularité des conservateurs soit toujours à la baisse. La candidate, Mme Thérèse Landry, dans la cinquantaine, mène une campagne sans éclat, tout comme son adversaire libéral. On se demande si les conservateurs de Trois-Rivières, devant l'évidence d'une défaite de leur candidat, ne seraient pas un peu portés à voter créditiste pour le seul plaisir d'enlever le comté aux libéraux. C'est un danger sournois qui guette les conservateurs. M. Robert Stanfield, leader national du parti, s'est rendu à Trois-Rivières et au Cap-de-la-Madeleine, la semaine dernière. Il a été reçu avec courtoisie, a rencontré des groupes, a visité la maison du chômeur, a sûrement donné des mains à d'aimables et souriants créditistes.

L'organisateur de la campagne de Mme Landry affirme que plusieurs électrices, sans égard à la couleur politique, voteront pour une femme. Il ajoute à cet avantage que les conservateurs, tout autant que les créditistes, récolteront des votes de mécontents. Cela est sans doute vrai mais une visite des comités des partis, une brève tournée du comté, ne permet pas de penser que le sondage de CROP effectué dans Trois-Rivières, il y a un mois, sera démenti catégoriquement. D'après ce sondage, il y a 36% des électeurs qui sont indécis, 30% qui voteront pour les libéraux, 9% qui donneront leurs suffrages aux créditistes. Le sondage accorde 5% au NPD et 3% aux conservateurs. Il n'y a pas de candidat néo-démocrate. En revanche, M. Joseph Thibodeau se présente sous la bannière du Parti républicain et l'éternel Henri-Georges Grenier brigue les suffrages comme candidat de l'Esprit social.

Il se pourrait seulement que la marge entre les créditistes et les libéraux soit plus faible qu'on le prévoyait il y a un mois.

QUÉBEC

Suite de la page 3

tre la ville et la SHQ à cet égard. Selon M. Pinard, il n'est pas mauvais que la ville doive agir rapidement et le projet d'autoroute pourra agir comme agent catalyseur en matière de rénovation.

Le ministre ne veut pas présumer pour l'instant que la ville ne pourra pas ou ne voudra pas assumer ses responsabilités envers les familles déplacées. Il faut faire preuve de souplesse de part et d'autre, dit-il.

M. Pinard a reproché aux députés du Parti québécois de discuter du projet dans l'absolu, dans l'ordre idéal des choses et de ne pas vouloir y voir des avantages, indéniables à son avis. "Arrêtez de faire de la planification à la française, a-t-il lancé aux irréductibles, vous irez pas loin avec ça!"

Le ministre a dit que tout est mis en oeuvre pour qu'il y ait le moins possible de laissés pour compte dans l'opération autoroute et pour réduire au minimum les conséquences humaines pénibles.

Il a annoncé qu'un bureau de renseignements sera ouvert à brève échéance dans l'ancien garage Hamelin, au 3,500 est, rue Notre-Dame.

Les arguments du ministre ne semblent pas avoir convaincu les députés péquistes de l'est de Montréal outre mesure, mais leur lutte à outrance n'en semblait pas moins tirer à sa fin hier soir. Elle reprendra probablement à l'Assemblée nationale.

LE JUGE

Suite de la page 3

enlever des gars comme Pelletier, Marcel Masse ou Cardinal, et demander en échange de leur libération l'amnistie pour tous les prisonniers politiques encore en prison."

"Je ne sais si tu te réclames du FLQ et si les actions que tu te proposes d'accomplir avec tes camarades seront signées, mais je l'espère. Plus il y aura de cellules et de groupes du FLQ (même si au départ leur action n'est pas parfaitement coordonnée) plus il sera facile, après que tous ces groupes auront acquis l'expérience nécessaire, de bâtir un véritable mouvement révolutionnaire et clandestin susceptible d'agir efficacement aux quatre coins du Québec. . ."

La défense s'est vigoureusement opposée à la production de cette lettre, alléguant qu'il est loin d'être prouvé qu'elle a été écrite par Pierre Vallières, l'un des trois présumés conspirateurs. La défense a soulevé la même objection pour une troisième lettre adressée à Michel Joyal et que la Couronne voulait aussi produire. Le juge a refusé cette dernière mais a accepté la deuxième.

Une carte d'affaires portant le nom et l'adresse de Michel Joyal et trouvée au domicile de Gagnon, a aussi été admise en preuve.

En fin de journée, Me Jacques Clément procureur de la Couronne, a appelé comme témoin Mlle Lise Lachance, journaliste au quotidien Le Soleil, pour qu'elle produise un article écrit à la suite d'une conférence de presse de Charles Gagnon, en février 1970.

Me Lemieux s'est opposé à l'audition de ce témoin parce que, selon lui, en faisant témoigner des journalistes, la Couronne oblige ceux-ci à faire un travail de policiers en rapportant des déclarations extrajudiciaires. Une telle procédure n'aura comme résultat que de rendre impossible le travail des journalistes, a argumenté Me Lemieux. L'audition du témoin a été ajournée à ce matin.

LA FPJQ

Suite de la page 3

mière d'un film commandité par la chaîne Radio-Mutuelle.

Le président de la FPJQ a également dénoncé la politique de Radio-Mutuelle d'utiliser les ondes pour faire la promotion de ses autres entreprises durant les périodes d'information.

"En tout état de cause, a-t-il dit, chercher à confondre dans l'esprit de l'auditeur la fonction d'information avec la fonction purement publicitaire est la preuve d'une absence totale de sens professionnel chez les propriétaires de cette station et la marque d'un profond mépris du métier d'informateur et des besoins du public en information."

Le cas de CJRC est, selon M. Beauchamp, loin d'être unique. La FPJQ a choisi de "commencer par cette station" parce que son dernier congrès contenait une résolution à cet effet et que CJRC fait partie d'une chaîne assez prospère pour remédier aux carences dénoncées.

Dans une prochaine étape, la fédération compte prendre les mesures nécessaires pour assister aux audiences du CRTC et rendre plus difficile l'émission ou le renouvellement de permis aux stations radiophoniques.

Les clauses imposées par le CRTC à l'émission des permis de radio-diffusion sont souvent, selon M. Beauchamp, négligées ou simplement ignorées.

"Personne n'en surveille, a-t-il ajouté, l'application et le renouvellement des permis se fait automatiquement."

Le bureau exécutif de la FPJQ rencontrera le président du CRTC, M. Pierre Juneau, vendredi prochain, pour discuter des possibilités de mieux surveiller le respect des conditions imposées dans l'émission des permis.

Deux question seront alors posées à M. Juneau:

"Le CRTC permet-il aux stations radiophoniques de diffuser comme de l'information des messages publicitaires mis en onde dans le magasin même de l'annonceur?"

"Le CRTC permet-il aux propriétaires d'utiliser les ondes pour vanter les autres activités de leur firme (spectacle, film, etc...), sans indiquer explicitement qu'il s'agit de publicité et non d'information?"

Il a été impossible d'obtenir les commentaires de la direction de la station radiophonique CJRC, tous les directeurs des stations de la chaîne Radio-Mutuelle étant en réunion dans les Laurentides.

Avec 8.5 gallons d'essence jusqu'où peut-on aller?
. . . Bien bien loin en Renault 10!

Faites le plein d'essence à Montréal, allez à Québec, promenez-vous sur les plaines d'Abraham et revenez à Montréal. Pas besoin de passer par la pompe à essence en chemin car les 35 bons milles au gallon de la Renault 10 et les 8.5 gallons de son réservoir sont suffisants pour parcourir 300 milles sans s'arrêter.

Et maintenant calculons un peu: si vous parcourez en Renault 10, 15,000 milles par an, l'essence coûtant en moyenne 51 cents le gallon, vous dépenserez $219 d'essence dans l'année. Avec une voiture domestique ordinaire qui fait ses 16 milles au gallon vous dépenserez $478 d'essence.

La différence ? $259 d'économisés dans l'année !

C'est plus qu'il n'en faut pour payer l'assurance de l'auto, plus un cadeau pour Madame ou faire l'achat de son choix.

En matière d'économie on ne fait guère mieux et la Renault 10 vous réserve bien d'autres surprises telles que ses pneus radiaux quatre saisons — 40,000 milles, ses sièges baquets, ses quatre freins à disques, etc., etc . . .

Ce n'est pas tout . . . Venez, venez la voir, aujourd'hui, chez votre concessionnaire.

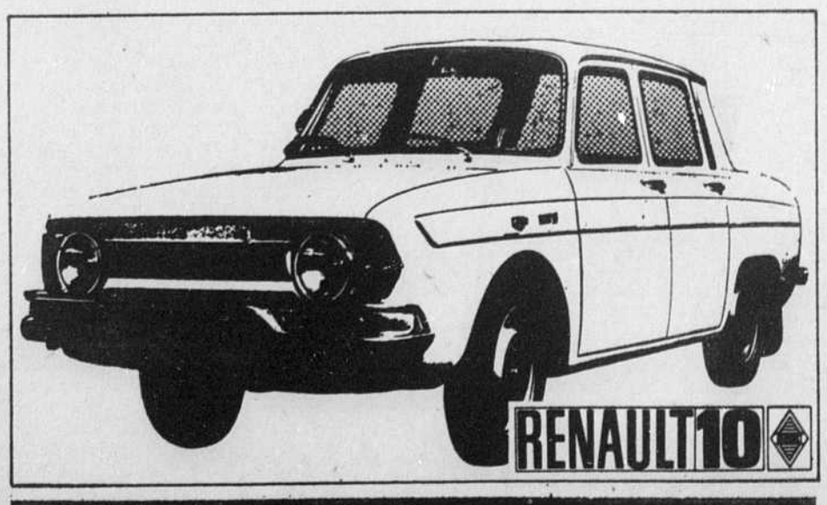

PARIS AUTO INC.
825, boul. Taschereau - GREENFIELD PARK - Tél. 672-6660

Le St. Mary's Hospital forcé de réduire ses projets

Bien que modifié, le projet d'expansion du St. Mary's Hospital a été accepté par le ministère des affaires sociales et les travaux ont pu être accomplis sans trop de difficultés, a dit le président du conseil d'administration de cet hôpital, M. D. Kindellan, en présentant son rapport annuel. "Nous sommes très fiers de nos nouveaux locaux dont l'aménagement s'est déroulé progressivement, sans trop d'entrave pour le personnel médical et les patients".

De son côté, le secrétaire du conseil des médecins, le Dr T.N. Nearing, a précisé que la mise en service de la nouvelle aile ouest est sûrement appréciable mais que le programme gouvernemental d'austérité avait obligé les administrateurs à réduire considérablement l'ampleur des travaux de réaménagement et d'expansion de l'ancienne aile.

Les admissions ont légèrement grimpé en 1970 à St. Mary's mais le pourcentage d'occupation ne dépasse pas 83%, ce qui est relativement bas par rapport à Notre-Dame où il atteint fréquemment 95% des lits.

Transport du pétrole par pipe-lines

En février, les pipe-lines canadiens ont servi à transporter 2,317,900 barils par jour de pétrole brut, de condensats, de pentanes plus et de produits pétroliers raffinés. Cela représente une augmentation de 1.7% par rapport à 2,280,100 barils par jour un an auparavant. La quantité de pétroles canadiens transportés est montée de 1.8% à 1,857,400 barils par jour et celle de pétroles importés, de 1.0% à 460,500. (Données du BFS).

Elles rapportent 7% d'intérêt dès la première année

achetons des Obligations d'épargne du Québec

■ Les Obligations d'épargne du Québec sont en vente en coupures de $50, $100, $500, $1,000 et $5,000, avec un maximum de $25,000 par personne, dans les banques, les caisses populaires, les sociétés de fiducie et chez les courtiers en valeurs mobilières.

■ Elles rapportent 7% dès la première année, 7¼% la deuxième et la troisième année et 7½% par la suite.

■ Seuls les résidents du Québec ont accès à ce mode de placement avantageux, sûr et à la portée de tous.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC • MINISTÈRE DES FINANCES

Les élections partielles du 31 mai

Trois-Rivières: une lutte entre libéraux et créditistes

par Guy Deshaies

TROIS-RIVIERES – Les créditistes, cela paraît de plus en plus évident, feront une lutte plus serrée que prévue aux libéraux lors de l'élection fédérale partielle du 31 mai dans le comté de Trois-Rivières.

Bien que la victoire leur paraisse assurée, jusqu'à présent, les libéraux feront face à deux catégories d'adversaires: les créditistes et les absents.

Dans ce comté, traditionnellement représenté aux Communes par des vedettes locales de la politique, la campagne actuelle ne suscite presque pas d'intérêt. On n'en entend pas parler, la publicité est discrète et seuls les créditistes, appuyés par la présence de M. Réal Caouette dans le comté, se manifestent avec un certain éclat.

Ils savent que beaucoup de libéraux, certains de la victoire, ne voteront pas, que d'anciens libéraux, passés au Parti québécois lors des élections provinciales d'avril dernier, s'abstiendront ou voteront créditiste pour embêter les libéraux.

Ils comptent aussi sur le mécontentement général. Le chômage qui sévit à Trois-Rivières comme ailleurs, ni plus ni moins. Et les créditistes, dont le candidat, M. Réal Lemay, n'est pas plus connu que les autres, n'oublient pas qu'ils ont obtenu plus de 7,000 voix aux élections fédérales de 68 et que le 29 avril dernier, aux élections provinciales, ils se sont classés 3e, avant le PQ dans Champlain avec 6.696 voix et qu'enfin, ils ont obtenu 10% des suffrages dans le comté provincial de Trois-Rivières.

Au fédéral, le comté de Trois-Rivières comprend essentiellement les deux villes de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine. Il n'y a pas un seul bureau de scrutin rural. Au provincial, le Cap-de-la-Madeleine appartient au comté de Champlain, tandis que la ville de Trois-Rivières est dans le comté du même nom.

Ainsi, au fédéral, les créditistes récupèrent les appuis solides qu'ils ont au Cap-de-la-Madeleine.

Ils font plus de publicité que les autres: trois assemblées publiques sont prévues cette semaine avec la participation de M. Caouette. On chuchotte, dans le camp des adversaires, que les créditistes ont beaucoup d'argent et qu'ils dépenseront en conséquence, étant donné, de surcroît, que les dépenses ne sont pas limitées comme au provincial.

Au comité créditiste de la rue Sainte-Julie, toutefois, trois chômeurs affirment qu'ils travaillent bénévolement. Ils assurent aussi qu'il n'y a pas 10,000 chômeurs dans le comté – comme on le dit officiellement – mais presque 20,000. Ils rappellent que les usines de papier de la CIP (Canadian International Paper), de la Domtar et de la Consolidated Bathurst opèrent au ralenti, qu'il y a des mises à pied; que les fabricants de cercueils Girard et Godin ont fermé leurs portes la semaine dernière mettant à pied une centaine d'hommes, que l'usine de textile Wabasso vient de fermer ses portes à Grand'Mère, que la menace d'une fermeture prochaine à Trois-Rivières existe, etc.

Les créditistes font flèche de tout bois. Ils exploitent à fond le mécontentement populaire, manifeste à Trois-Rivières qu'a suscité la récente augmentation de salaire de $8,000 que les députés fédéraux se sont votée.

Chez les libéraux, l'atmosphère est à la détente. Le candidat, M. Claude Lajoie, un entrepreneur en construction dans la quarantaine, courtier en immeubles, homme d'affaires qui construit des projets domiciliaires, distribue des photos où on le voit inlassablement en compagnie de M. Trudeau, de M. Marchand, ou encore entouré de sa femme et de ses huit enfants. Pas d'assemblées publiques, pas de discours, pas de visites de ministres. Quelques annonces dans les journaux, la radio et à la télévision, rencontres de groupes et c'est tout. Les organisateurs attendent la victoire. Ils admettent que les créditistes sont leur ennemi no 1, qu'il y a des problèmes de chômage, etc. Ils croient aussi que plusieurs électeurs ne voteront pas mais ils évoquent les "réalisations": le parc de la Mauricie, le projet d'autoroute trans québécoise, les industries qui vont s'implanter à Bécancour, en face de Trois-Rivières, sur la Rive-Sud. Ils se fient aux fidèles libéraux qui, parmi les 62,000 électeurs du comté, ont donné la victoire à M. Alfred Mongrain, ancien maire de Trois-Rivières, en 68.

En 65, M. Mongrain avait remporté l'élection sous l'étiquette indépendante et avait mis fin au règne de M. Léon Balcer, alors ministre conservateur des transports et qui représentait le comté depuis 1949. En 68, c'est sous la bannière libérale que M. Mongrain était élu. C'était la première fois qu'un libéral représentait ce comté depuis l'élection du libéral Ryan en 1940.

Suite à la page 2

Dans Chambly

Le candidat NPD s'étonne de l'ardeur des libéraux

Le parti libéral essaie de remporter la victoire la plus éclatante possible dans Chambly à l'élection partielle du 31 mai pour la faire valoir ensuite comme un plébiscite des décisions du gouvernement Trudeau en matière de chômage, d'inflation, de liberté etc.

Cette théorie, exprimée hier par le candidat de l'aile québécoise du Nouveau parti démocratique, M. Emile Boudreau, est étayée affirme-t-il, par le fait que les libéraux fédéraux ont lancé quatre de leurs ministres dans la campagne, tandis que les libéraux provinciaux, de leur côté, y ont dépêché M. Claude Simard, ministre d'État à l'industrie et au commerce.

En temps normal, a noté hier M. Boudreau, la terne personnalité du candidat libéral, M. Yvon L'Heureux, ainsi que la position de force des libéraux aux Communes ne justifierait pas un tel déploiement de forces.

"Ce que le parti libéral veut faire oublier au peuple québécois par l'exploitation d'un vote qu'il voudrait fortement majoritaire à Chambly, c'est son cynisme et son peu de respect pour les libertés civiles à l'occasion des événements d'octobre, l'arrogance et le mépris de Trudeau envers le Québec en général et envers les travailleurs québécois en particulier, et ses politiques économiques à courte vue, désastreuses pour l'ensemble du Canada mais encore plus désastreuse pour le Québec à cause de l'attitude nettement discriminatoire de certaines de ces mesures (Caloil, par exemple) et des déclarations nuisibles de Trudeau et de certains de ses ministres (particulièrement Marchand).

Parlant de la venue dans le comté de quatre ministres fédéraux, MM. Gérard Pelletier, Jean-Pierre Côté, Jean-Pierre Goyer et Jean Marchand, M. Boudreau a souligné que "Trudeau et ses ministres francophones voulaient se servir de l'élection partielle de Chambly comme d'un écran de fumée pour masquer l'échec complet, dénoncé par deux ex-ministres libéraux, Hellyer et Kierans, d'une politique qui a plongé le Canada dans une crise de chômage délibérément voulue sous le fallacieux prétexte de combattre l'inflation".

Pour M. Boudreau, dont les organisateurs prévoient une faible participation à l'élection du 31 mai (moins de 50%), la campagne actuelle aura signifié le point de départ d'une organisation du NPD-Q dans Chambly et de nombreuses adhésions au parti.

Déjà, ses organisateurs ont visité la presque totalité des foyers de la circonscription, qui compte environ 65,000 électeurs. Le budget du NPD-Q étant modeste, le parti ne fait aucune publicité à la radio où à la télévision, et concentre ses efforts sur la sollicitation de porte à porte.

Des prisonniers donnent $41 aux sinistrés de Vianney.

Les détenus de la prison de Bordeaux ont contribué, à même leur argent de poche, $41 au fonds d'aide aux sinistrés de Saint-Jean-Vianney.

Cette initiative des détenus a été prise à la mi-mai. La semaine dernière, les détenus faisaient parvenir leur chèque à Saint-Jean-Vianney avec un mot d'explication disant: "Dans un geste qui nous vient du fond du coeur, dans les limites de nos possibilités, nous vous faisons parvenir cette contribution qui n'est certes pas énorme mais qui veut exprimer toute notre solidarité et notre plus grande sympathie aux familles éprouvées et à toute la population en général de Saint-Jean-Vianney".

"Nous espérons que notre geste sera imité par plusieurs autres personnes qui n'ont peut-être pas encore connu ce que c'est de tout perdre.

La FPJQ dénonce la station CJRC de Hull

par Gérald LeBlanc

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) dénonce les conditions de travail imposées à ses employés et la qualité de l'information fournie à ses auditeurs par la station radiophonique CJRC de Hull-Ottawa, une station de la chaîne Radio-Mutuelle.

M. Claude Beauchamp, président de la FPJQ, a déclaré hier, au cours d'une conférence de presse, que le cas de CJRC avait été choisi pour lancer une offensive en vue d'éveiller l'opinion publique aux graves problèmes qui se posent dans nombre de stations radiophoniques du Québec.

Le contrat de travail individuel que Radio-Mutuelle fait signer à son personnel contient une clause qui empêche pendant six mois celui qui quitte CJRC de travailler pour une autre station radiophonique située dans un rayon de 50 milles.

En vertu de cette clause, un jeune journaliste qui avait quitté CJRC s'est vu, le 5 mars dernier, à la suite d'une injonction gagnée devant les tribunaux par Radio-Mutuelle, obligé d'abandonner son emploi à CKCH de Hull, une station concurrente de CJRC.

M. Beauchamp considère que cet exemple rappelle certains privilèges médiévaux.

"La FPJQ, a-t-il ajouté, refuse de se laisser entraîner dans un débat juridique. Légale ou pas, l'existence d'un tel privilège date d'un autre âge. Il fut un temps, pas si loin d'ailleurs, où il était légal d'avoir des esclaves".

La station CJRC se réserve également le privilège d'utiliser ses journalistes "à peu près à toutes les sauces", en particulier pour les fins de ses activités publicitaires. Selon M. Beauchamp, les journalistes et les autres membres du personnel de CJRC ont été obligés tout récemment, sous peine de renvoi, de servir comme ouvreur lors de la pre-

Suite à la page 2

■ aujourd'hui

Aujourd'hui et jusqu'au dimanche 30 mai, **série de colloques portant sur la santé et sur la formation du personnel de la santé** nécessaire afin de répondre adéquatement aux besoins changeants de l'Hôpital et de la communauté. Cette série de colloques est organisée dans le cadre du 150ème anniversaire du Montreal General Hospital (hôpital d'enseignement de l'université McGill). La majorité des coloques se tiendront à l'hôtel Bonaventure.

●

Aujourd'hui, demain et vendredi, **9ème Conférence annuelle de la Canadian Appliance Manufacturers Association** (CAMA) au Château Montebello (80 milles de Montréal, sur la rive-nord de l'Outaouais).

●

A compter d'aujourd'hui, trois journées d'études de l'**Association des archivistes médicales** à l'hôtel Sheraton Mont-Royal.

●

A 9h30, journée d'information à l'intention des **gérants de caisses populaires, de banques et de coopératives de la région agricole de Nicolet** au Motel Le Dauphin de Drummondville.

●

A 12h00, **assemblée annuelle de l'Association des propriétaires de cinémas du Québec** à la salle Champlain de l'hôtel Sheraton Mont-Royal. A cette occasion, le président du Bureau de surveillance du cinéma du Québec, M. André Guérin, donnera une causerie d'information et fera une déclaration.

●

A 12h30, **M. Omer Lemieux, directeur de la division du recensement au Bureau fédéral de la statistique à Ottawa**, est le conférencier invité au déjeuner du Club Saint-Laurent Kiwanis de Montréal au salon Or de l'hôtel Ritz-Carlton. Il traitera du recensement du Canada en 1971.

●

A 12h30, **le dr R. Robillard de l'Association du diabète de la province de Québec est l'invité du Club Kiwanis-Outremont** au Club Saint-Denis. Le sujet de sa causerie est: **"Le cinquantième anniversaire de la découverte de l'insuline".**

●

A 12h30, **réunion générale annuelle du Montreal Board of Trade** à l'occasion d'un déjeuner à La Maison du commerce (3ème étage) dans le Vieux Montréal.

●

- De 13h0 à 14h00, **M. Jacques Parizeau**, économiste et critique financier du Parti québécois, est l'invité de Jean Lévesque à son émission Le Point du Jour, sur les ondes de CKAC. La discussion d'aujourd'hui portera sur la Baie de James.

●

A 17h30, **conventum du cinquantième anniversaire de la fondation de l'Amicale Mariste Laval** du Collège Laval à Saint-Vincent-de-Paul, Ville de Laval.

●

A 19h30, **soirée d'information** organisée par le District No XI, chapitre français **de l'Association des infirmières et infirmiers professionnels du Québec**, au sous-sol de l'église Saint-Vincent Ferrié (métro Jarry). Une équipe de spécialistes répondra aux questions sur les associations et la nouvelle structure des centres de santé selon le rapport Castonguay-Nepveu.

●

A 19h30, présentation du projet de convention collective au gouvernement, aux collèges et aux autres institutions d'enseignement par la **FNEQ (CSN)** à l'école de Lanaudière, 4300, rue de Lanaudière, Montréal.

●

A 19h30, **séance d'information sur le planning familial**, les méthodes contraceptives et l'avortement offert par le Parti québécois du comté de Saint-Laurent, à l'école Louis-Hébert, 705, boulevard Décarie, Ville Saint-Laurent.

●

A 20h15, **réunion de l'Association de parents d'Outremont** à l'école Sainte-Madeleine, 655, avenue Outremont. (Renseignements: 279-5316)

●

A 20h30, **cours d'initiation sur la classification et l'identification des champignons** organisé par le Cercle des mycologues amateurs à la salle Provencher du Jardin Botanique de Montréal.

Les Partenaires associés à la recherche d'instructeurs

L'agence coopérative les Partenaires associés a placé plus de 1,800 personnes âgées de plus de 45 ans depuis qu'elle a ouvert ses portes en novembre dernier.

L'organisation, spécialisée dans la recherche d'emplois pour les quadragénaires, cherche maintenant des fonds pour lancer sa seconde phase qui consiste en un recyclage professionnel pour chômeurs. Ce programme a besoin de 30 instructeurs qui donneraient des cours professionnels à 300 chômeurs. Ces cours donnés de façon intensive pendant deux mois prépareraient ces chômeurs à répondre aux besoins du marché du travail.

L'autoroute est-ouest

Québec fera tout pour atténuer les inconvénients sociaux (Pinard)

QUEBEC (par G.L.) – Tout sera mis en oeuvre pour réduire au minimum les inconvénients sociaux causés par la construction de l'autoroute est-ouest, dans la partie sud de l'île de Montréal.

C'est l'assurance que le ministre de la voirie, M. Bernard Picard, a donnée hier en réponse aux questions et objections des députés du Parti québécois, alors que la commission parlementaire continuait de buter sur l'étude de crédits de plus de $80 millions pour cette voie rapide.

La voie d'une longueur de 9.4 milles entraînera des expropriations de quelque $60 millions, depuis l'échangeur Turcot jusqu'au pont-gunnel Hippolyte-Lafontaine. Les travaux sont commencés sur la partie ouest allant jusqu'à Sanguinet, et ce n'est qu'en 1973 que débuteront les travaux sur le secteur contreversé de la partie est. Il y a des contrats adjugés pour $94 millions.

M. Picard a dit que ce délai est suffisant pour que le gouvernement et la ville de Montréal puissent faire face à leurs obligations sociales envers les 1,300 à 1,600 familles ou quelque 7,500 personnes – qui devront être déplacées.

Le ministre a défendu le bien-fondé du projet et sa nécessité à Montréal. A son avis, la majorité de la population visée y serait favorable, comme en ferait foi le peu de succès obtenu par une manifestation "motorisée" à l'encontre du projet, lundi soir.

M. Pinard a presque donné l'assurance que ce sera la dernière entreprise du genre à Montréal, insistant sur le fait que le ministère étudie d'autres modes de transport en commun, dont celui de monorails mus par moteurs électriques.

A son avis, la décision de Québec de construire rapidement cette autoroute forcera la ville à prendre ses responsabilités en matière de relogement et de rénovation urbaine, ainsi que la loi l'y oblige. Advenant le cas que ces responsabilités soient trop lourdes, le gouvernement pourra intervenir en amendant la loi de la Société d'habitation du Québec en fournissant une aide financière à la ville. Des négociations sont en cours en-

Suite à la page 2

Conspiration séditieuses

Le juge écarte une lettre de Charles Gagnon à Daniel Johnson

par Pierre Richard

Le juge Laurent Bélanger a refusé hier qu'une lettre que l'accusé Charles Gagnon avait envoyée en juillet 1968 au premier ministre Daniel Johnson, soit produite par la Couronne comme élément de preuve au procès de MM. Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois pour conspiration séditieuse.

Dans cette lettre, l'accusé Gagnon fustigeait le gouvernement du Québec et l'appareil judiciaire pour les lenteurs de ce dernier et soulevait le fait que ça faisait deux ans qu'il était emprisonné sans avoir été cité à procès.

Le juge Bélanger a déclaré qu'il ne voyait pas la pertinence de cette lettre pour la présente cause.

Par ailleurs, il a accepté que soient mises en preuve deux lettres attribuées à Pierre Vallières et trouvées par la police chez un nommé Michel Joyal en février 1969.

Une première lettre, datée du 12 octobre 1968, est écrite de la main de Vallières et semble être un premier contact entre Michel Joyal et l'auteur. Charles Gagnon et Me Robert Lemieux, procureur de Larue-Langlois, se sont opposés à la production de cette lettre parce que Michel Joyal n'est pas l'un des trois présumés conspirateurs mentionnés dans l'acte d'accusation et parce que cette lettre contitue, selon eux, une cause de mistrial en faisant allusion aux antécédents judiciaires de Vallières e Gagnon.

La deuxième lettre acceptée par le juge n'est pas signée et est écrite au dactylo: elle aurait été trouvée dans une enveloppe adressée à Michel Joyal et sur l'en-dos de laquelle sont inscrits à la main le nom et l'adresse de la fiancée de Vallières.

L'auteur de cette lettre parle des étapes stratégiques à franchir pour mettre en branle une insurrection armée et réaliser la révolution au Québec.

L'auteur écrit aussi: "Je suis d'accord avec toi pour que nos ennemis (y inclus notre bourgeoisie) en bavent le plus possible. Ne les ratez pas! Je te suggère, entre autres, comme cibles: des juges (comme Ignace Deslauriers, Yves Leduc . . .), des procureurs de la Couronne comme Louis Paradis et Maurice Bourassa, des flics, des exploiteurs comme les dirigeants de la Murray Hill et de la Domtar. . . Ca ne manque pas de chiens à abattre dans la colonie! Faudrait aussi

Suite à la page 2

Outrage au tribunal

Le jury est choisi pour le procès de Chartrand

Le procès du leader syndical Michel Chartrand pour une accusation d'outrage au tribunal pour des paroles qu'il aurait prononcées en novembre 1969, a débuté hier devant le juge Maurice Cousineau.

Toute la journée d'hier a consisté dans le choix des douze jurés et c'est ce matin que la Couronne, représentée par Me Fernand Côté, commencera à exposer sa preuve.

Voici l'extrait de discours qui est reproché à M. Chartrand et qui aurait été prononcé à la suite de la crise du bill 63: "La justice, au Québec, c'est une farce extraordinaire, une farce macabre dans l'ensemble. Le Barreau n'a jamais eu le courage de prendre ses responsabilités sociales. La magistrature a toujours pris son trou, parce que, là-dedans, il y a des anciens passeurs de télégraphes, des anciens voleurs d'élections et des anciens concubineurs avec la pègre. Il n'y aura jamais un juge assez fort pour empêcher un représentant du Conseil central de parler, il n'y aura jamais un juge ni un gouvernement assez fort pour empêcher les travailleurs de manifester."

Le choix des douze jurés a été plutôt agité, certains candidats s'en prenant à l'accusé, d'autres proclamant leur admiration pour le président du Conseil central de Montréal (CSN) et ses propos. L'accusé ne s'est pas privé non plus d'aller de ses commentaires et devant le grand nombre de gérants et contremaîtres parmi les candidats, il a fait remarquer qu'il serait jugé plus par "nos boss" que par ses pairs.

Par ailleurs, le procureur de la Couronne a demandé au juge Cousineau la permission de retirer une autre accusation pour outrage au tribunal qui avait été portée à la même date contre Chartrand. Dans ce cas, a précisé Me Côté, le ministère public n'a pas de preuve à offrir.

M. Chartrand est représenté par Me Robert Burns qui est député péquiste à l'Assemblée nationale pour le comté Maisonneuve.

LA BOUCHERIE CHARCUTERIE FRANÇAISE DE MONTRÉAL
Depuis 18 ans au service des gourmets
vous annonce
SES SPÉCIAUX

Rosbif Parisien	$1.59 lb	(rég. 1.79 lb)
Fondue bourguignonne	$1.69 lb	(rég. 1.89 lb)
Pâté de foie	.89 lb	(rég. 1.19 lb)
Haricots verts "Olida" 15 ozs	2/1.00	(rég. 2/1.30)

Anjou QUÉBEC
Roger Lebert, propriétaire
807 est, rue Laurier • Métro: Station Laurier
272-4065 - 272-4086 - 272-5440
Livraison gratuite à domicile

ASSURANCE-MOTO
467-9311
861-5395

Au printemps l'eau dégoutte...
Faites installer les
GOUTTIÈRES
HO-DO
Galvanisé • Cuivre • Aluminium
Émaillé
ESTIMATION GRATUITE
MONTRÉAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244
PRIMEAU MÉTAL INC.

CENTRE DE RECHERCHES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
BOURSE
ASSOCIÉ DE RECHERCHE

Le Centre de Recherches pour le Développement International offre un nombre limité d'octrois pour la recherche, l'étude ou leur formation personnelle à des Canadiens dont la carrière est bien établie et qui voudraient faire profiter les pays en voie de développement de leur expérience professionnelle. Nous désirons par ce programme donner l'occasion, à ceux qui en feront la demande, de consacrer une année au développement international dans des domaines qui répondent aux objectifs du Centre de Recherches pour le Développement International. Le candidat devrait avoir à peu près dix ans d'expérience et jouir d'une bonne réputation professionnelle.

Nous vous invitons à nous soumettre vos demandes de bourses dans les domaines suivants:
Sciences de la nutrition, de l'alimentation et de l'agriculture
Population et les sciences de la santé
Sciences de l'information et la bibliothéconomie
Sciences sociales et ressources humaines

Nous encourageons également les ingénieurs, les journalistes, les architectes, etc. à faire une demande.

Veuillez adresser vos demandes à:
Centre de Recherches pour le Développement International,
Casier Postal 8500,
Ottawa, Ontario,
K1G 3H9

éditorial

Le port de Montréal et la déclaration de M. Lang

Le ministre fédéral des travaux publics, M. Lang, a déclaré ces jours derniers dans une interview à New Glasgow, N.-E., qu'à la suite d'un rapport préparé par son ministère, le gouvernement canadien accorderait une attention spéciale au développement de trois ports canadiens: Vancouver, Halifax et Québec. Cette déclaration a suscité des questions aux Communes hier, notamment au sujet du port de Montréal, car la déclaration du ministre avait été interprétée comme une indication que notre port pourrait être négligé. M. Lang a répondu qu'il n'avait fait aucune allusion, directe ou indirecte au port de Montréal.

Le rapport spécial mentionné par M. Lang est apparemment un document de travail préparé par son ministère et ne semble pas engager la politique du gouvernement. Il faudra attendre d'en savoir plus long à ce sujet pour pouvoir juger. Car ce ne sont pas les rapports qui ont manqué sur les ports du Canada et notamment le port de Montréal ou sur le problème des transports. En 64 ans, on a relevé 52 enquêtes et études majeures sur ces questions, et ces rapports ont coûté plus de $140 millions.

•

Malheureusement, les rapports s'accumulent mais on ne donne pas suite à leurs recommandations. Plusieurs commissions d'enquête ont recommandé des changements au régime actuel du Conseil des ports nationaux, dans le sens de la décentralisation. A la suite de ces rapports, des ministres ont annoncé des réformes qui devaient se produire dans de brefs délais. On les attend toujours.

L'été dernier, en juillet, le ministre des transports, M. Jamieson, avait annoncé que le gouvernement fédéral avait décidé de décentraliser la gestion des ports administrés par le Conseil des ports nationaux. La réforme devait être dans la ligne des recommandations formulées par les plus récentes enquêtes sur le sujet, soit le rapport Manning de 1968, et le rapport Smith de février 1970. Ces rapports préconisaient une véritable gestion autonome par des commissions locales, sur tous les aspects de l'exploitation courante.

Cette réforme n'a pas encore été réalisée; mais il y a moins de deux semaines, le 14 mai, M. Jamieson a déclaré aux Communes que le gouvernement allait procéder à la décentralisation déjà promise à diverses reprises. Dans les propos du ministre le 14 mai on avait vu une hésitation du gouvernement ou même un recul par rapport à ce qui avait été annoncé l'été dernier, car la décentralisation paraissait plus apparente que réelle. M. Jamieson a eu l'occasion de revenir sur le sujet il y a quelques jours et il a affirmé qu'il avait été mal cité, que le projet comportera une sérieuse décentralisation.

Mais on attend toujours. Ces délais et retards indéfinis ont l'inconvénient non seulement de prolonger un système d'administration portuaire jugé déficient par plusieurs commissions d'enquête, mais aussi d'entretenir une situation d'incertitude quant à l'avenir des ports canadiens, et en particulier du port de Montréal. Puisqu'on attend des changements, certaines décisions sont ajournées. Des entreprises de transport maritime, qui voudraient améliorer leurs installations, et qui souhaiteraient s'installer dans la partie est du port de Montréal qui a plus d'avenir que le secteur ouest du centre-ville, ne peuvent obtenir les renseignements ni les accords qu'elles demandent. C'est ainsi que certaines entreprises importantes ont déjà décidé de quitter le port de Montréal pour s'installer ailleurs. Ce sont là des pertes difficilement réversibles, et l'on peut dire que les tergiversations du gouvernement fédéral causent des dommages sérieux à notre port.

Vendredi dernier, M. Jamieson a déposé aux Communes un rapport préparé à la demande de la Commission canadienne des transports, qui recommande des changements aux règlements de cabotage au Canada. En vertu des lois actuelles, les navires des pays du Commonwealth conservent certains privilèges pour le cabotage au Canada. Or, des navires américains et des navires d'autres pays empruntent les pavillons de pays du Commonwealth pour ces activités, alors que le cabotage est interdit aux navires canadiens aux Etats-Unis; les compagnies américaines peuvent ainsi faire une concurrence injustifiée aux navires canadiens chez nous. Le rapport Darling recommande que le cabotage ainsi que le dragage, les travaux sismographiques, le ravitaillement des équipes d'exploration, etc., soient réservés aux navires canadiens. C'est là une réforme qui est réclamée depuis longtemps et qui aiderait aux ports canadiens. Ce rapport est donc de bon augure. Mais on sait qu'entre la publication d'un rapport et son application, il peut s'écouler des années.

•

Dans l'élaboration d'une politique portuaire au Canada, il faut tenir compte de l'évolution du transport maritime. Jusqu'à ces dernières années, le port de Montréal bénéficiait d'un avantage important qu'il conserve encore en grande partie, celui d'être à la tête de la navigation océanique en eau libre à l'intérieur du continent. Toutefois, avec l'avènement de navires de plus forts tonnages et qui exigent des tirants d'eau de 40 pieds et plus, le port de Québec et les ports de la côte atlantique comme Halifax, retrouvent des avantages sur Montréal, car ils peuvent recevoir des pétroliers de fort tonnage qui ne peuvent venir à Montréal. Les aménagements effectués en vue de tirer parti de cette évolution au bénéfice du Canada sont donc tout à fait opportuns.

Cependant, le transport par eau demeurant le moins coûteux, le Saint-Laurent et le port de Montréal conservent des avantages incontestables qui se traduisent par le fait que Montréal demeure le port le plus important du Canada. Cela justifie les travaux considérables entrepris depuis quelques années, en aval de Montréal, afin de réduire l'écoulement des eaux le long des rives pour augmenter le débit du chenal et améliorer d'autant la navigation vers Montréal. De même, on peut constater qu'au cours des dernières années, les méthodes de contrôle des glaces et le travail des brise-glace ont été améliorés, ce qui permet de prolonger la saison de navigation.

Mais la valeur et l'efficacité du port de Montréal, de même que la rentabilité des travaux d'amélioration, auraient été accentués si le port de Montréal avait pu bénéficier de structures administratives mieux appropriées, plus décentralisées, de telle sorte que tous les groupes concernés: les armateurs, les débardeurs et autres travailleurs du port, et la ville de Montréal, avaient pu participer aux décisions quant à la gestion portuaire.

Tout le monde est d'accord là-dessus apparemment, les rapports d'enquête ont été concluants, le ministre Jamieson a déjà à deux reprises annoncé des réformes. Combien de temps faudra-t-il les attendre encore. Il y a dix ans que le mode actuel d'administration contribue à aggraver les problèmes et les difficultés qui minent l'efficacité de notre port.

•

Si le port de Montréal avait bénéficié d'une gestion décentralisée et d'une certaine autonomie, les parties intéressées auraient pu exercer une plus forte influence pour la solution d'un problème qui affecte notre port mais qui a une portée plus générale sur l'économie canadienne. Le Canada n'a pas de politique intégrée pour l'ensemble des moyens de transport, et cette lacune explique certaines anomalies actuelles.

Normalement, les exportateurs et les importateurs ont intérêt à ce que les navires se rendent à Montréal, terminus de la navigation en eau libre, même si cela représente cinq jours de plus de navigation par rapport à Halifax. Mais ce jeu de la concurrence est faussé par les tarifs ferroviaires qui comportent des subventions. Ainsi, avec ces subventions que paient les Canadiens, le Canadien National fait une concurrence au fleuve Saint-Laurent, au port de Montréal et à la Voie maritime du Saint-Laurent. Ces réseaux de transport parallèles, qui relèvent de l'Etat, se font une concurrence difficilement justifiable, et fort coûteuse. Si le Canada avait une politique intégrée des transports, tous les facteurs et éléments du problème entreraient en ligne de compte; des solutions improvisées et contestables ne viendraient pas perturber les lois économiques en jeu.

Paul SAURIOL

One Nation

lettres au DEVOIR

Le régime des alcools à Montréal: mise au point du ministre Choquette

Monsieur le directeur,

Dans un éditorial intitulé: "La réforme de la R.A.Q.", publié dans Le Devoir, jeudi le 20 mai, l'un de vos éditorialistes, M. Jean-Claude Leclerc, alors qu'il commentait l'une des recommandations de la Commission Thinel, énonce "qu'il a fallu toute une bataille pour que les policiers de Montréal obtiennent de M. Jérôme Choquette, la permission de faire respecter la Loi des alcools".

Votre éditorialiste est manifestement dans l'erreur. Lorsque l'ancien président du Comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, me demanda au mois de juillet 1970 une délégation de pouvoirs en vertu de l'actuelle loi de la Régie des alcools pour permettre aux policiers de Montréal d'agir à l'égard des infractions commises à l'encontre de la Loi des alcools et également comme plaignants au nom de la Régie devant la Cour municipale, j'accordai aussitôt la demande conformément à certaines conditions qu'il me paraissait nécessaire de faire observer, savoir:

1- environ 1000 officiers et agents de la police de Montréal ont été nommément autorisés à agir en vertu de la Loi de la Régie des alcools, et ceci pour nous conformer au texte de la loi actuelle;

2- leur action a été autorisée dans les limites de la ville de Montréal;

3- la police de Montréal s'est engagée à me donner un rapport mensuel des activités de ses policiers, indiquant le nombre de descentes, arrestations, les causes entreprises au nom de la Régie des alcools du Québec, etc...

Cette dernière exigence avait pour but de me permettre d'apprécier le travail effectué par cette force policière. Elle avait également pour but de m'assurer que la police de Montréal n'abuserait pas des pouvoirs qui lui étaient conférés et qu'elle ne multiplierait pas les descentes de façon intempestive.

M. Saulnier s'est déclaré satisfait de la formule qui a été adoptée. Les autorités de la police de Montréal, ainsi que le contentieux de la Ville, ont également trouvé la formule satisfaisante, compte tenu du texte actuel de la Loi des alcools, qui prescrit que les policiers municipaux autorisés à agir doivent être nommément désignés.

Il me paraît donc que M. Leclerc a déformé la vérité ou qu'il est mal informé. Il n'y a pas eu "toute une bataille" entre la ville et le procureur général.

Également dans le même article, votre éditorialiste déclare que devant les griefs de la police de Montréal, "M. Choquette n'avait rien eu de plus subtil à offrir que la nomination d'un partisan libéral comme procureur spécial à la R.A.Q.".

Il est évident que M. Leclerc confond les causes pénales logées en vertu de la Loi de la Régie des alcools devant les tribunaux ordinaires et les causes de suspension ou d'annulation de permis qui sont mues devant la Régie elle-même.

En ce qui concerne les causes d'annulation ou de suspension de permis devant la Régie des alcools, il est exact que j'ai retenu les services de Me Gérard Beaudry pour agir au nom de l'intérêt public et comme représentant du ministère de la Justice devant ce tribunal administratif. Cette façon de procéder à été adoptée pour pallier à un manque de représentation du ministère de la Justice et pour donner son effet maximum à l'article 64 de la Loi à l'égard des établissements qui violent fréquemment la loi ou qui sont mal tenus. Je pense que M. Beaudry avait toutes les qualités nécessaires pour remplir cette fonction et qu'il en avait fait la preuve à l'occasion de la campagne d'assainissement qu'il a poursuivie à l'égard de Ville Saint-Michel, il y a quelques années. Au surplus, depuis qu'il est en fonction à la R.A.Q., je suis satisfait des services qu'il a rendus au gouvernement. A ce sujet, M. Leclerc devrait au moins reconnaître que M. Beaudry n'a pas été étranger bien au contraire, à l'action de la R.A.Q. depuis un an à l'égard des établissements "mal tenus".

Il serait donc injuste à l'égard de M. Beaudry de laisser entendre que sa nomination, et par la suite son maintien en fonction, furent subordonnés à son allégeance politique.

Je suis sûr que M. Leclerc se fera un devoir de rectifier les faits pour être conforme à la vérité.

Jérôme CHOQUETTE, c.r.,
ministre de la justice

Québec, le 21 mai 1971

Appel d'un groupe d'enseignants à la CEQ

Par la présente, les professeurs de Sainte-Scholastique désirent, par le truchement de leur association, suggérer à la C.E.Q. d'envoyer une contribution substantielle d'au moins $20,000.00 au fonds de secours de St-Jean Vianney. Cette somme devrait être prise à même les fonds de la C. E. Q. qui retire de ses membres une contribution annuelle de quelque $8,000,000,000 de dollars. Ce serait un geste tellement humain et qui permettrait sans doute à la population de faire oublier certaines erreurs de la C.E.Q.

On objectera peut-être qu'il faudrait une réunion ou des réunions pour prendre une telle décision, mais on n'a pas eu de réunion pour consulter les membres quand il s'est agi d'une somme assez formidable pour le cautionnement de Vallières, il y a un an. On ne nous a pas consultés, même pas avertis, nous l'avons appris par la radio comme tant d'autres, hélas! et je vous prie de croire que tous les professeurs n'étaient pas d'accord avec ce geste.

L'aide aux sinistrés de St-Jean-Vianney est une oeuvre tellement plus valable et tous les professeurs bien pensants en seront d'accord.

Les enseignants
de Sainte-Scholastique

Sainte-Scholastique, le 11 mai 1971

Un diagnostic qui aura coûté cher...

Cette lettre ne vise à démolir personne. Elle veut simplement exposer des faits suffisamment accablants par eux-mêmes pour que le médecin qu'ils incriminent réfléchisse quelque peu sur sa mission, plus particulièrement sur l'aspect préventif de celle-ci et se remémore quelques symptômes typiques de tuberculose active qu'il semble avoir totalement oubliés (il me répondra peut-être qu'il n'est pas spécialiste, mais il y a des symptômes de maladie qui ne trompent pas, même le patient moyennement crétin). Voici les faits.

– Octobre 1970: Ma femme est prise de crachements de sang clair. Appelé immédiatement, le médecin, à qui elle apprend que sa mère a été atteinte de tuberculose il y a une vingtaine d'années, la rassure. Comme il l'avait déjà examinée pour des douleurs à l'estomac, il lui signale que le sang étant clair il ne peut venir de l'estomac. Quant à la tuberculose, il n'y croit pas. Il prescrit une radio de l'estomac qui ne révèle ni lésion, ni tumeur (de l'estomac...).

– Décembre 1970: Quintes de toux répétées. Diagnostic: infection laryngée. Prescription: antibiotiques.

– Janvier 1971: Ma femme est prise de douleurs intenses au côté gauche qui empêchent la complète respiration. Consulté, ce même médecin préconise un électrocardiogramme (normal) et recommande des pilules calmantes (d'un beau bleu). Diagnostic: douleurs intercostales (?).

– Mars 1971: Réapparition des quintes de toux. Consulté et relancé au sujet de la tuberculose, le médecin diagnostique un point de congestion. Il prescrit un sirop calmant (marron), des antibiotiques (pilules jaunes) et des injections de pénicilline (incolore).

– Excédés par la toux récalcitrante, nous demandons à ce médecin d'avoir l'obligeance de bien vouloir préconiser une radiographie pulmonaire... Très généreux, il y consent – pour nous rassurer, dit-il – Huit jours après, ma femme est hospitalisée pour tuberculose active au poumon gauche. Durée présumée d'hospitalisation: 3 mois. Mes deux enfants et moi-même avons subi des examens qui jusqu'à présent se sont révélés négatifs.

La prochaine fois, nous consulterons deux médecins, car deux magies valent mieux qu'une. (Qu'en pense la Régie d'Assurance-Maladie du Québec...) Le médecin incriminé officie sur la Rive-Sud – Peut-on lui conseiller au lieu de prendre des dollars, de reprendre des livres?

J. W. KISSIN

Saint-Lambert, le 21 mai 1971

Oubli intentionnel ou méprise?

Quatre cents personnes de diverses provinces se réunissaient, samedi dernier 15 mai, sur la colline parlementaire. La plupart appartenaient à l'Alliance pour la vie. Elles entendaient rappeler l'importance de toute vie humaine, fût-elle celle d'un foetus. La manifestation ne pouvait passer inaperçue. Or, aucun représentant du Service des nouvelles de Radio Canada, section télévisée, ne se trouvait là. Il n'en a pas été question aux nouvelles télévisées. Sans doute, a-t-on estimé que l'événement avait peu d'importance. A moins que certains responsables refusent de mettre le public au courant de ce qu'ils n'approuvent pas? Le Service des nouvelles est-il là pour informer le public ou le téléguider à sa guise? Es-til un service d'information ou de pression? Mais peut-être ne s'agit-il que d'un malentendu? On voudrait le croire. L'avenir le montrera.

A. LUNEAU,
professeur à
l'université Saint-Paul

Ottawa, le 23 mai 1971

bloc-notes

Multi-Média: déjà l'impasse?

Comme il fallait s'y attendre, la version technocratique du programme multi-média d'éducation permanente rencontre une vive opposition dans les milieux populaires de Montréal. Après avoir tenu la population dans l'ignorance de ce projet, le plus important depuis le rapport Parent, diverses grenouilles de la bureaucratie provinciale ont réussi à faire adopter par le conseil des ministres un arrêté donnant aux gens visés par Multi-Média 4 sièges dérisoires sur les 19 que doit compter la commission administrative en charge de l'implantation du programme. C'est cette parodie de "participation" que la majorité des groupes intéressés à Montréal ont rejetée.

Il va sans dire que pour certains bureaucrates installés dans le commerce de l'éducation des adultes, rien ne serait plus heureux qu'un nouveau retard, voire une suspension indéfinie du projet. S'il faut en croire une dépêche de la PC, "la province de Québec est celle qui a le plus bénéficié de l'aide du ministère de la main-d'oeuvre et de l'immigration dans les programmes de formation professionnelle des adultes entre 1967 et 1970, ayant reçu environ $122 millions. L'Ontario et les Territoires du nord-ouest se sont partagé la plus basse somme, en chiffres absolus, soit près de $325,000."

Paradoxalement, ceux qui veulent que Multi-Média ne soit pas une farce comme d'autres projets aussi coûteux qu'inefficaces, et tous les intérêts en place qui s'y opposent ouvertement ou sourdement, risquent de paralyser l'implantation du projet dans la région de Montréal, première étape prévue dans un plan qui, après le nord-ouest québécois et peut-être la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, devrait s'étendre à tout le territoire habité.

Dans son rapport, le Comité d'implantation de la télévision éducative pour la formation des adultes avait proposé le 17 juillet 1970 la création d'une commission administrative de 10 membres chargée de formuler les politiques, de faire le consensus entre les organisations impliquées, de superviser le travail de l'équipe de réalisation et d'engager le personnel. Les 10 sièges étaient répartis comme suit:

- 2 représentants de la Direction générale de l'éducation permanente au ministère de l'éducation (DGEP);
- 1 représentant du Service des moyens techniques d'enseignement (SMTE), (service maintenant fondu dans une division plus étendue du ministère avec les bibliothèques et les cours par correspondance);
- 1 représentant de l'Office de radio-télédiffusion du Québec (ORTQ);
- 4 représentants des conseils régionaux, organismes intermédiaires où les adultes visés par Multi-Média devait exercer "un contrôle réel sur l'orientation et l'administration du système";
- 1 représentant de la Direction générale de la planification (DGP) du ministère;
- le tout sous la présidence d'un sous-ministre associé.

Entre le 17 juillet, date du rapport, et le 10 mars date de l'arrêté décrétant la mise en marche du projet, pas moins d'une douzaine de "brouillons" ont été préparés dans la lutte qui suivit pour contrôler le projet. L'arrêté final fixa à 19 la composition de la commission administrative, soit:

– 5 fonctionnaires ou "représentants" du ministère de l'éducation;

– 4 fonctionnaires ou "représentants" du ministère des communications;

– 1 du ministère du travail et de la main-d'oeuvre;

- 1 du ministère des affaires sociales;
- 2 responsables de l'éducation permanente dans les commissions scolaires;
- 4 "représentants de la population visée par le projet nommés par le ministre de l'éducation après consultation de l'Institut canadien d'éducation des adultes";
- enfin le coordonnateur général et le secrétaire général du projet, sans droit de vote.

Comme on le voit, si la "participationnite" avait atteint un degré aigu dans les milieux gouvernementaux, où divers ministères avaient réussi à partager le gâteau que la DGEP aurait voulu conserver, elle était réduite à une caricature dérisoire en ce qui regarde la population intéressée. Au lieu des 4 membres sur 10 prévus dans le projet, les "clients" n'allaient plus en avoir que 4 sur 19.

Quand on fait l'autopsie de cette décision et du processus qui y a conduit, on n'est pas étonné que la population visée soit fort méfiante à l'égard de Multi-Média. Va-t-il encore s'agir d'une mystification où les deniers publics, sous couvert d'éducation, vont d'abord servir à payer des sociologues, des vendeurs d'équipements, et autres exploiteurs des magnificences de l'Etat? Va-t-il s'agir d'un chancre administratif qui va proliférer de bureau en bureau, de la métropole à la vieille capitale, d'un niveau de décision à l'autre, dans la plus parfaite tradition d'impuissance et de paralysie mutuelle qui tient encore lieu de fonction publique dans trop de ministères?

On ne fait pas du neuf avec du vieux; le seul élément vraiment neuf eut été une collaboration institutionnelle entre la population elle-même et des pédagogues et animateurs qui n'ont pas été gangrenés par l'ancien système. Est-il trop tard pour le rétablir?

On comprend que le ministre de l'éducation, qui a endossé la formule actuelle, hésite à la faire reviser par le conseil des ministres. D'autre part, si Québec s'entête à lancer le projet sans s'assurer de la collaboration des milieux intéressés, il marche tout droit vers une impasse.

Sans doute, tout n'est-il pas regrettable dans les soubresauts qui sont survenus jusqu'à maintenant. Paradoxalement, Multi-Média est en train de naître dans la population avant même que le ministère ait préparé les structures de soutien.

Plutôt que d'avoir peur à la moindre réunion de comités de citoyens ou d'associations populaires, les fonctionnaires de la vieille capitale, tâchant pour une fois de prendre contact avec la réalité montréalaise, devraient faire confiance à cette population, même si sa logique n'est pas celle de bureaucrates.

Si la composition de la commission administrative ne peut être revisée par le cabinet, peut-être M. Guy Saint-Pierre et certains de ses collègues pourraient-ils, dans le cadre de l'arrêté actuel, trouver moyen d'accorder à la population une représentation réelle, voire majoritaire. Parmi les 9 "représentants" de l'éducation et des communications, rien n'empêche de nommer plusieurs personnes répondant aux voeux de la base. Même les ministères du travail et des affaires sociales pourraient, sans préjudice, désigner des "représentants" qui ne soient pas simplement des fonctionnaires.

Chose certaine, ce n'est pas parmi les fonctionnaires, petits ou grands, qui ont mené le gouvernement dans le cul-de-sac actuel que Multi-Media peut compter trouver des administrateurs éclairés et diligents.

Jean-Claude LECLERC

Le dilemme de la commission Thinel

Jean-Claude Leclerc a dit la semaine dernière tout l'intérêt que représentent les recommandations de la commission Thinel sur le régime de surveillance du commerce de l'alcool. Il convient toutefois de signaler que le mandat de la commission portait également sur l'organisation de ce commerce; et pour des raisons qui tiennent davantage à l'exiguïté de son mandat qu'à un défaut d'analyse, ses recommandations en ce domaine ne sont pas aussi cohérentes qu'on l'aurait souhaité.

Les commissaires Thinel, Bélanger et Thur recommandent en effet que le commerce des spiritueux et de la bière importée continue d'être l'objet d'un monopole d'Etat. Les commissaires rappellent que c'est moins au statut monopolistique qu'aux vices de fonctionnement de la RAQ qu'il convient d'imputer la relative inefficacité du commerce des alcools au Québec; ils signalent aussi qu'aux Etats-Unis, où coexistent monopoles publics et réseaux privés de vente, le prix des alcools dans les Etats à monopole public est sensiblement plus bas que dans les Etats à réseaux privés, tandis que les recettes

Suite à la page 2

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 101. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT : Édition quotidienne : $35 par année; six mois : $19. À l'étranger : $40 par année; six mois : $22; trois mois : $12. Édition du samedi : $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur : 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées | des événements | des hommes

La participation

2- Une gestion fondée sur les besoins de l'entreprise

par PIERRE LAURIN

C'est peut-être au niveau du chef que la participation est la plus problématique, parce qu'elle alimente un vieux conflit présent à des degrés divers chez toute personne en position d'autorité. L'occupation d'un tel poste n'est pas d'habitude étrangère au désir d'influencer les autres et de parvenir à une position qui permette de voir des réalisations rattachées à son nom. D'autre part la possession du pouvoir traîne souvent avec elle une culpabilité inconsciente dont l'origine remonte aux circonstances qui entourent nos premières expériences avec l'autorité. En trouvant, semble-t-il, un écho à cette culpabilité inconsciente, la participation paraît aviver le dilemme intérieur inhérent à la fonction de chef: le désir de contrôler et la peur de déplaire. (1)

Dilemme du dirigeant

Pour le dirigeant qui n'a pas résolu d'une façon satisfaisante ce conflit, la participation se manifestera souvent comme un rituel lui permettant de se donner bonne conscience alors qu'il demeure fondamentalement attaché à son pouvoir de décision. Cette dissociation de la forme et de la substance dans le leadership peut être interprétée comme une tentative en vue de concilier deux tendances qui n'ont pas été intégrées au niveau de sa personne. Evidemment les subordonnés ne sont pas dupes longtemps et, comme l'expérience le démontre, un rituel de participation est plus destructif qu'une absence de participation.

D'autre part, un autre type de dilemme guette le dirigeant chez qui la participation a trouvé un écho assez puissant pour qu'il abandonne vraiment ses prérogatives. Il se place souvent devant la nécessité d'intervenir avec une autorité rigoureuse auprès de ses subordonnés, chose qu'il voulait précisément éviter en instaurant la participation.

Tel qu'on l'a souligné hier, il arrive souvent que dans un régime de participation égalitaire, les résultats ne se conforment pas aux anticipations du supérieur, la pression vers l'excellence étant amoindrie par la dilution de responsabilité dans un groupe. Le supérieur, s'il est sincère, se gardera bien d'intervenir, par loyauté à l'idéologie de participation. Dans ce cas il se voit obligé d'intervenir seulement quand les choses se gâtent gravement. La situation exige alors une action prompte, autoritaire et énergique, modalités qui détonnent dans un contexte de participation égalitaire. S'il réussit à redresser la situation, il détruit d'un seul coup un style de gestion qu'il s'appliquait à cultiver.

Toutefois, même s'il en a la volonté, le supérieur ne réussira pas facilement à s'imposer pour corriger les défaillances. A son grand désarroi, il réalisera peut-être qu'il a érodé sa base de pouvoir à force de ne pas l'exercer. L'autorité quotidiennement délaissée sera peut-être difficile à consolider pour les situations pressantes.

Les tiraillements d'un président qui avait adopté la participation égalitaire avec grande sincérité, illustrent bien les embûches d'une telle conversion. Par fidélité aux principes qu'il tentait d'instaurer, il avait laissé pourrir une situation qui maintenant coûtait très cher à la compagnie. Lorsqu'il décida d'intervenir, son action provoqua un profond remous chez le cadre concerné. Ce qui dans un autre contexte aurait été perçu comme une intervention normale du président, acquit des proportions démesurées. La présence importante du supérieur dans les activités du cadre prit aux yeux de ce dernier le sens d'un échec profond et blessa profondément son "self esteem". Cette réaction ne fit qu'accentuer l'écartèlement du supérieur entre les responsabilités de sa position et sa dévotion à l'idéologie de participation.

Guides pour l'action

Cet examen critique des manifestations plutôt négatives de la participation peut nous laisser perplexe. S'agirait-il de préconiser un retour à l'autocratie dans la gestion des organisations? De fait ce n'est pas tant de la participation, mais du caractère idéologique des moyens de gérer une organisation qu'on a fait le procès. Le mode de gestion doit s'inspirer d'une analyse de la situation qui nous confronte plutôt qu'obéir aux préceptes d'une idéologie. Si l'idéologie doit intervenir, c'est plutôt au niveau des objectifs que des moyens.

Cette position n'est pas nouvelle, mais elle peut donner lieu à de nombreuses ambiguïtés en regard de l'emprise exercée par l'idéologie de participation. Il semble donc utile d'insister ici sur certaines précautions à prendre dans la gestion des organisations.

1.– Eviter l'équation trompeuse entre autorité et oppression.

Malgré tout ce qu'on en dit, le rôle d'une personne qui accepte la responsabilité d'une tâche et canalise les énergies vers sa réalisation, est encore irremplaçable dans les organisations. Plus que jamais peut-être la première qualité du dirigeant est de prendre position, de s'exposer par des directives et de fournir des cibles qui peuvent inspirer ses subordonnés. Cette immersion active du chef dans sa position n'exclut pas pour autant la valorisation de ses subordonnés. Fournissant une cible franche et nette, il doit inviter le même engagement chez les autres et se sentir assez fort pour pouvoir reculer devant les oppositions présentées avec compétence (2). Une telle performance est difficile, car elle présuppose que le dirigeant a accepté ses ambitions et les a fusionnées avec ses préoccupations altruistes. Quant au subordonné, il est fier d'habitude de s'identifier à l'action productive d'un chef qui assume ses responsabilités.

2.– Eviter de confondre consultation et participation égalitaire dans la prise de décision.

Une bonne décision requiert d'habitude l'opinion de ceux qui en seront affectés. La consultation permet de maintenir un contact avec le niveau de l'exécution et elle est un gage d'enrichissement du produit final que sera la décision. Ce processus est à distinguer toutefois de celui où personne n'a l'autorité pour décider en dernier ressort. On a souligné plus haut l'importance de localiser les responsabilités pour une utilisation productive des ressources d'une organisation.

L'équilibre dans ce domaine semble se situer entre ceux qui ne consultent pas parce qu'ils ont peur de voir leur autorité menacée et ceux qui consultent seulement en abdiquant leur autorité. Paradoxalement, ces deux extrêmes s'observent de plus en plus en séquence dans les organisations. Le supérieur qui ne consulte pas ses subordonnés ne peut plus procéder aisément de la sorte dans le présent contexte social. Il sera alors amené à la communication dans une situation de crise qu'il a lui-même provoquée par son indifférence aux désirs de ses subordonnés. Il se laisse alors souvent charrier vers l'autre extrême, généralement par peur et à cause de son incapacité d'affronter des conflits. La situation dégénère facilement alors en une partie perd-gagne où c'est l'autorité même qui est en jeu.

3.– Etablir la participation sur la base des contributions distinctives.

Avant d'introduire des personnes dans le processus de décision, il est sage d'identifier d'abord le champ de leur compétence distinctive en regard de la décision et de solliciter leur intervention sur cette base. De cette façon chacun a vraiment l'occasion de faire une contribution réelle.

Les subordonnés ont ainsi l'occasion d'alimenter leur "self esteem" en ligne avec les exigences de la tâche, alors que pour l'organisation, la décision s'enracine fermement dans la réalité. Sans cette précaution, la participation devient vite stérile, à moins qu'elle soit simplement une tentative de manipuler les subordonnés pour les amener à son point de vue.

4. – Adapter le degré de participation à la nature de la tâche.

L'exercice plus ou moins poussé de la participation convient différemment à des situations diverses. Certaines activités se prêtent plus que d'autres à une participation poussée. Par exemple, la prévision et la coordination d'unités distinctes se prêtent mieux à la participation que le règlement de situations pressentes. Cette distinction est d'ailleurs implicite dans nos institutions où l'exécutif fonctionne toujours différemment du législatif, que l'on parle par exemple du cabinet vs le parlement ou des cadres de l'entreprise vs l'assemblée des actionnaires.

De même, la nature des opérations d'une organisation intervient d'une façon importante pour déterminer l'a propos des méthodes fondées sur la participation. Le caractère intangible ou certain de la tâche est un facteur critique à cet égard. Une étude récente suggère par exemple que le même degré de participation aux décisions dans une entreprise de recherches et dans une entreprise aux opérations standardisées donne des résultats différents. Un degré relativement poussé de participation a plus de chance de conduire au succès dans le premier cas que dans l'autre (3).

La question du pouvoir

La participation comme méthode de gestion débouche finalement sur la question fondamentale de savoir où sera localisé le pouvoir dans l'organisation et pourquoi. Si la participation devient un idéal plutôt qu'une formule dans l'organisation, le pouvoir risque fort d'être réparti d'une façon qui échappe au contrôle du responsable des résultats à chaque niveau. Rien n'indique alors que le partage du pouvoir sera au service des objectifs que poursuit l'organisation.

Sans être un adepte ou un adversaire de la participation comme formule, je préconise que le partage des responsabilités reflète une canalisation réfléchie du pouvoir détenu par un responsable, et cela dans un but bien précis qui sert l'organisme dont il a la charge (4). L'attitude consiste alors à s'attaquer aux problèmes précis que l'on a à résoudre et de prévoir le partage du pouvoir en conséquence. Ce partage fait suite à des questions du genre:

– Quels sont les objectifs de l'organisation

– Quelle est la tâche à accomplir

– Qui sont les membres de l'organisation, quelle est leur contribution respective

– Ou semble-t-il désirable que le pouvoir relatif réside, étant donné ces variables.

– Que se passera-t-il si le pouvoir est partagé de telle ou telle façon

On voit comment cette approche analytique au service de l'action est différente d'une approche idéologique qui prêche des solutions globales à des problèmes particuliers. Préférer à cette approche une forme idéale de structure, qu'elle soit ou non basée sur la participation, c'est faire de la structure une fin en soi plutôt qu'un instrument.

(1) Les données de ce dilemme ont été analysées d'une façon pénétrante dans l'article précité "Les dilemmes du leadership".

(2) Ibidem.

(3) John J. Morse, Jay W. Lorsch, "Beyond Theory Y", Harvard Business Review, May-June 1970.

(4) Abraham Zaleznik, "Power and Politics in Organizational Life", Harvard Business Review, May-June 1970.

Marché commun

Non au dollar, oui aux Anglais

par PAUL MASSON

BRUXELLES – C'est un début mai très chargé qu'a connu cette année l'Europe, secouée par les conséquences de l'afflux de dollars américains sur ses marchés et affairée par les négociations qu'elle mène avec la Grande-Bretagne en vue de l'entrée de celle-ci et de trois autres pays candidats dans la Communauté économique des Six.

On serait tenté de dissocier les deux péripéties: à première vue il n'y a aucune interférence entre les décisions prises par l'Allemagne et les Pays-Bas de laisser "flotter" leur monnaie pendant un temps que tout le monde espère très court, et les pourparlers qui se déroulent à Bruxelles entre les partenaires européens et la délégation britannique conduite par le ministre Rippon. Les deux choses se trouvent être cependant à la fois liées et presque complémentaires: ce que l'on a interprété comme une rupture entre les Six lorsqu'ils furent obligés de prendre des mesures différentes pour lutter contre la vague de dollars, se révéla finalement comme une nouvelle manifestation de l'intégration européenne ayant pour effet de débloquer plusieurs dossiers qui restaient sur la table de la négociation avec les Britanniques.

Pour comprendre ce processus, il faut remonter un ou deux ans en arrière, lors de la réévaluation du Mark, en 1968, et de la dévaluation du franc français, en 1969. A cette époque, par suite de circonstances internes, les gouvernements de ces deux pays furent obligés de prendre unilatéralement des mesures monétaires puis, par la suite, d'en référer à leurs partenaires du Marché commun pour décider en commun de mesures fiscales et techniques pour que les conséquences de leur opération ne se fassent pas sentir sur le plan européen, principalement en ce qui concerne la politique agricole.

Cette fois, les choses se présentèrent très différemment, non seulement parce que c'est sous la pression d'événements extérieurs à leur propre économie et à l'économie européenne que certains gouvernements crurent nécessaire de fermer leur marché au dollar ou, tout au moins, de diminuer sa pression en augmentant les marges de fluctuation des taux de change; mais surtout parce qu'ils n'en décidèrent d'une manière officielle qu'après avoir eu une consultation à Six et après avoir examiné s'il était possible de réagir en commun devant le phénomène qui troublait le marché européen des changes. Cette consultation à Six ne donna pas de résultat en soi: la Communauté ne possède en effet pas encore l'arsenal technique pour réagir, comme telle, dans un domaine encore aussi délicat. Elle eut néanmoins comme conséquence que les pays se consultèrent et prirent ensemble leurs décisions de laisser flotter leur monnaie (dans le cas des Pays-Bas et de l'Allemagne) ou de ne rien changer aux règlementations nationales en vigueur.

Ensuite, fait nouveau très important qui n'a pas suffisamment été souligné, les Six ont décidé par la même occasion de se doter, avant le 1er juillet de cette année, d'un arsenal de moyens pour empêcher que ne se reproduisent à l'avenir des accidents monétaires du genre de celui qui venait de leur arriver, conséquence directe de l'inflation américaine et du dérèglement galopant du système monétaire actuel. Ainsi donc, les Six seront-ils à l'avenir doté des moyens de riposter ensemble et d'une manière identique.

Lorsqu'on apprit que tous ne réagissaient pas de même devant la situation nouvelle, les commentaires firent état de dissensions graves et parlèrent même de rupture de la Communauté.

En réalité, comme on le voit, non seulement les Six, contrairement aux précédents accidents monétaires, prirent langue ensemble avant de décider quoi que ce soit; mais encore les événements leur donnèrent l'occasion de s'équiper pour que des choses semblables n'arrivent plus à l'avenir, c'est-à-dire pour réagir ensemble et offrir un front commun à tout novel afflux de dollars vers l'Europe. Aucun ne prit non plus une décision unilatérale définitive, comme de réévaluer, c'est-à-dire de modifier la parité de leur monnaie, sans que tous le fassent ensemble.

Les événements monétaires eurent aussi une répercussion directe sur les négociations qui devaient avoir lieu le lendemain avec la Grande-Bretagne. D'une part, ils avaient prouvé que l'on n'était pas trop nombreux dans le club européen pour résister à l'exportation de l'inflation américaine et que les Six avaient besoin de la Grande-Bretagne pour renforcer leur position et pouvoir entamer un dialogue avec les Etats-Unis sur le problème du dollar-monnaie de réserve et, éventuellement, essayer d'entreprendre avec eux; et d'autres pays riches une révision du système monétaire international. Ensuite, les Français qui venaient de constater que c'était surtout en Allemagne que les dollars avaient afflués, prouvant ainsi la supériorité de l'économie d'outre-Rhin dans le Marché commun, estimèrent que pour créer un contre poids, la présence de la Grande-Bretagne dans l'Europe devenait une nécessité.

Ces motifs à la fois extérieurs et intérieurs au Marché commun conduisirent donc les Six et particulièrement la France qui jusqu'à présent s'était montrée un négociateur difficile et tâtillon, à assouplir leur position vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Si bien qu'en deux jours, on fit plus de progrès dans la négociation, en cours depuis bientôt un an, qu'au long des trois précédents mois. Deux dossiers et demi sur cinq qui restaient sur la table, furent réglés dans une atmosphère d'optimiste qui laisse prévoir que les problèmes qui restent en suspens seront tous résolus pour l'été.

Ce qui a été réglé à la faveur du dégel entre les Six et la Grande-Bretagne c'est la question de l'approvisionnement anglais en sucre du Commonwealth, la question de la période de transitoire en matière agricole et, partant, de la préférence communautaire et, enfin, le système selon lequel sera calculée la participation britannique aux dépenses de la Communauté pendant la période de transition qui s'écoulera entre 1973 et 1978. Il reste sur la table la question des chiffres de la participation, celle des produits laitiers de la Nouvelle-Zélande et celle du rôle de la Livre comme monnaie de réserve et des balances sterling.

Si l'atmosphère des prochaines sessions de négociation qui doivent se dérouler en juin à Luxembourg reste ce qu'elle fut ce mois-là à Bruxelles – et il n'y a pas de raison qu'elle change, d'autant moins que la rencontre "au sommet" Heath-Pompidou intervient entre-temps – tout le monde s'accorde à croire que les grandes lignes de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun seront définies pour les prochaines vacances.

Il restera encore à régler de nombreux points de détail et à rédiger un Traité avec la Grande-Bretagne; mais aussi avec la Norvège, le Danemark et l'Irlande – qui voguent dans le sillage de celle-là. – Ces opérations nous mèneront à la fin de cette année 1971. On compte alors qu'il faudra aux dix parlements une année environ pour ratifier les nouveaux traités ou, le cas échéant, les soumettre à un référendum populaire. Ce qui, normalement, permettra à la Communauté à Six de s'élargir jusqu'à Dix au premier janvier 1973.

Il aura fallu, à ce moment, douze années à la Grande-Bretagne pour obtenir une adhésion. Douze années au cours desquelles elle aura beaucoup changé...

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse discracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile – et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces reduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite – combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Faites une session d'études plus profitable que d'habitude!..

Laissez au Reine Elizabeth le soin de voir à tous les détails à votre place. Nous nous occupons de tout: les chambres, les repas, les rafraîchissements. Rien n'est laissé au hasard. Ainsi, vous ne risquez pas d'oublier des détails importants. Nous avons l'habitude des grandes et des petites réceptions. À nous d'en faire un succès . . . et à vous d'en tirer tous les avantages! Communiquez avec le service des congrès du Reine Elizabeth: composez 861-3511.

Café-Thé Confiture

ADOPTEZ LES PRODUITS DESY RECONNUS LES MEILLEURS

J.A. DÉSY Ltée MONTRÉAL 521-1104

AUX 10 - 15

Ronde de distribution de journaux

LE DEVOIR

QUOTIDIEN DU MATIN

Les agents-distributeurs du journal Le Devoir offrent actuellement des rondes dans les 3 territoires suivants:

MONTRÉAL - LAVAL - RIVE SUD

Mlle Larochelle, 9 à 5 p.m., 844-3361

McGILL UNIVERSITY
Centre for Continuing Education

COURS DE TRADUCTION

FRANÇAIS ANGLAIS

Cours du soir de traduction écrite d'une durée de quatre ans.

EXAMEN D'ADMISSION

Les 10 et 15 juin à 19 heures. L'inscription à cet examen se terminera le 4 juin.

Centre for Continuing Education, McGill University, Montreal 110.

Veuillez, s'il vous plaît, m'envoyer les renseignements sur les cours de traduction ainsi que la formule d'inscription à l'examen d'admission.

LETTRES MOULÉES, S.V.P.

NOM _____

ADRESSE _____

_____ TELEPHONE _____

LES ÉDITIONS MAISONNEUVE

2739, boul. Édouard-Montpetit

Montréal 250

Présentent

la trilogie des récits et anecdotes de voyages D'Éloi de Grandmont

1- Voyageurs ou Touristes 1.75

2- Je n'aurais jamais cru! 2.50

3- Vernousser . . . 2.50

4- L'admirable traduction du professeur Daniel Sloate des Illuminations de Rimbaud . . . 2.50

Vous pouvez commander auprès de votre libraire favori ou aux Éditions Maisonneuve.

Prière de nous faire parvenir le ou les ouvrages numéros:

. . . . . .

Ci-joint chèque visé ou mandat de poste

LES ÉDITIONS MAISONNEUVE

2739, boul. Édouard-Montpetit, Montréal, 250

Nom: . . . . . .

. . . . . .

Adresse complète . . . . .

. . . . . .

Tél.: . . . . . .

cegep de saint-hyacinthe — SOREL-TRACY DRUMMONDVILLE SAINT-HYACINTHE

COURS D'ÉTÉ EN ENSEIGNEMENT PROGRAMMÉ

CONTENU:

Cours I - Enseignement Programmé.

Cours II - Programmation et Technologie.

Cours III - Comportement du professeur en classe.

PROFESSEURS:

Le Dr. Michael Orme, Ph.D., professeur aux Universités de Stanford, Harvard et Indiana.

M. Pierre Pérusse, Ph.D. (rédactiot de thèse), et collègue du Dr. Orme à l'Université de l'Indiana.

M. Jean-Pierre Fournier, M.Sc.Ed., professeur à l'Université du Québec à Montréal.

ACCRÉDITATION:

Ces cours seront accrédités par l'Université du Québec à Montréal et par l'Université de l'Indiana.

ENDROITS:

Au CEGEP de Saint-Hyacinthe et au CEGEP Vanier.

PRÉREQUIS:

Expérience dans le monde de l'enseignement ou Baccalauréat.

DATES: 5 juillet au 6 août 1971

COÛTS:

Cours I - II - III au CEGEP de Saint-Hyacinthe: $180. plus les frais d'inscription.

Cours I et II au CEGEP Vanier: $100. plus les frais d'inscription.

Les frais d'inscription: $15. payable lors de l'inscription.

RESPONSABLE:

Jacques Dufresne
Service de l'Éducation Permanente
450, rue Girouard
CEGEP DE SAINT-HYACINTHE
Tél: (514) 773-6691

La SNQ proteste

Ottawa réaffirme son intention d'exproprier les usines E.B. Eddy

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA – Le ministre des pêcheries, qui est également responsable des problèmes de pollution, M. Jack Davis, a réitéré hier l'intention du gouvernement fédéral d'exproprier les grandes usines de papier de la compagnies E.B. Eddy à Hull. Dans une entrevue accordée à un journal de langue anglaise d'Ottawa, le ministre a répété en effet qu'il espérait que les usines auront déménagé d'ici 1975.

M. Davis avait tenu des propos semblables le 22 mai, propos qui avaient été corroborés subséquemment par le ministre responsable de la Commission de la capitale nationale, M. Robert Andras.

Hier également, la Société nationale des Québécois de l'Outaouais s'est élevée avec force contre cette décision gouvernementale. Dans un communiqué diffusé dans le cadre de son "Opération sauvetage", la SNQ estime en effet que le ministre Davis ne donne pas les véritables raisons qui ont motivé la décision du gouvernement. "Si on ne peut régler sur place le problème de la pollution de la compagnie E.B. Eddy à Hull, on ne peut le régler ailleurs. Devra-t-on abolir la production du papier sur tout le territoire canadien?" se demande-t-on dans le communiqué. Le problème réel ne consisterait-il pas plutôt en un désir de la commission de la capitale nationale de faire disparaître les édifices qui posent des problèmes d'esthétique? Dans ce cas, il nous semble que les Hullois devront payer bien cher les investissements que nous promet la CCN d'ici 1995", affirme encore la SNQ.

Le problème ainsi posé par la Société nationale de l'Outaouais est de taille. En effet, la compagnie E.B. Eddy, rappelle-t-on, fournit aux Québécois de la région environ 2000 emplois directs au salaire moyen de $8,000 par année. En salaire donc, la compagnie verse à ses travailleurs la somme de $16 millions. Selon la SNQ, l'expropriation de la compagnie Eddy coûterait au contribuable canadien la somme de $180 millions.

Il ne fait aucun doute que le départ de cette compagnie donnerait au gouvernement fédéral une plus grande emprise sur la ville de Hull. Ce gouvernement deviendrait en réalité le seul grand employeur dans cette ville québécoise. L'usine Eddy joue encore et a toujours joué, d'autre part, un rôle de tampon, sinon de frontière, entre la partie anglaise et la partie française de la région de la capitale fédérale.

C'est ce qui fait dire à la SNQ que le départ de l'usine Eddy "provoquerait un exode massif des habitants de Hull et consacrerait définitivement son statut de banlieue d'Ottawa. Devant ce problème, la SNQ réclame l'intervention du ministre d'Etat et député de Hull, M. Oswald Parent, qui, rappelle-t-on, avait promis le 10 mai que la compagnie Eddy ne quitterait pas la ville de Hull.

M. Trudeau admire les merveilles sibériennes

MOURMANSK (d'après l'AFP et la PC) – Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, est arrivé hier à Mourmansk, à proximité de la frontière norvégienne, en provenance de la ville de Norilsk en Arctique soviétique.

Comme lors des autres arrivées à Kiev et à Tachkent, quelques centaines de personnes munies de petits drapeaux soviétiques et canadiens attendaient M. Trudeau à l'aéroport. La spontanéité de l'accueil, beaucoup plus grande qu'à Moscou ou à Kiev, s'est toutefois surtout manifestée dans le rassemblement de la population autour de l'hôtel où logent les visiteurs canadiens.

Le trajet de l'aéroport à la ville s'est effectué par la longue route cahoteuse qui serpente dans la toundra encore à peu près entièrement recouverte de neige.

Le premier ministre quittera Mourmansk aujourd'hui pour se rendre à Leningrad où il terminera son voyage en URSS. Il y visitera notamment le port et les pêcheries de cette ville.

L'agence officielle Tass rapportait hier que le chef du gouvernement canadien avait fait l'éloge de l'oeuvre russe dans l'Arctique soviétique. Il a prononcé son discours à l'occasion d'un banquet offert en son honneur par les autorités de la ville de Norilsk.

"Il existe plusieurs centres habités dans le nord du Canada, mais aucun ne peut se comparer, par ses proportions, à Norilsk, a dit M. Trudeau. Ce que vous avez réalisé là, c'est sans doute une des merveilles du monde moderne."

Il a ajouté que l'expérience soviétique et canadienne en Arctique démontre tous les avantages que les deux pays pourraient tirer d'une étroite coopération. Aux termes du protocole soviéto-canadien signé mercredi dernier à Moscou, les deux pays sont convenus de coopérer et d'échanger des expériences sur le développement de l'Arctique et les problèmes de l'environnement.

Par ailleurs, M. Digby Hunt, sous-ministre adjoint des Affaires du nord canadien, a émis l'espoir qu'à la suite de la visite de M. Trudeau en Russie, les échanges d'informations entre les deux pays s'amélioreraient.

M. Hunt, qui s'occupe surtout de l'exploration minière dans l'Arctique, a ajouté que personnellement il ne croyait pas à l'opinion souvent répétée que les Russes étaient énormément en avance sur nous dans le développement des régions nordiques.

Répondant aux Communes à M. Bud Orange, représentant libéral des Territoires du Nord-Ouest, M. Hunt a laissé entendre qu'il n'était pas impressionné par les avantages salariaux que les Russes accordaient aux personnes allant s'installer en Sibérie.

Lucien Mouton succède à Ernest Crépeault

M. Lucien Mouton a été élu hier soir à la présidence de la commission scolaire de Ville d'Anjou. Il succède à M. Ernest Crépeault, maire de cette municipalité de la banlieue est de Montréal.

M. Mouton, comptable agréé, a été choisi à l'unanimité lors d'une assemblée extraordinaire des commissaires.

En vertu de la loi 102, sanctionnée le 8 avril dernier, et qui modifie la charte de la commission scolaire de Ville d'Anjou, les commissaires sont tenus de se réunir une fois l'an, avant le 1er juillet afin d'élire, entre eux, un président.

M. Jacques Bernier, président de la Société d'habitation

QUEBEC (par G.L.) – M. Jacques Bernier est le nouveau président de la Société d'habitation du Québec. Il succède à M. Henri Dion, qui occupait ce poste depuis la fondation de la SHQ, en septembre 1967.

M. Bernier était lui-même membre de la SHQ depuis sa fondation.

La nouvelle n'a pas encore été annoncée officiellement; elle doit l'être ces jours-ci. Depuis quelque temps déjà, on disait que M. Dion était en congé ou en vacances, mais c'était un secret de polichinelle que le gouvernement cherchait à le remplacer.

C'est le ministre de la voirie, M. Pinard, qui, faisant état de négociations avec la ville de Montréal, a annoncé par inadvertance la nomination de M. Bernier à cet important poste. Outre le président, la SHQ compte quatre membres. Elle relève du ministère des affaires municipales.

La CEQ condamne la politique des districts bilingues

Le président de la Corporation des enseignants du Québec, M. Yvon Charbonneau, a déclaré, en fin de semaine, que le Canada était et se considérait de plus en plus un pays anglais comportant des enclaves bilingues et que la politique des districts bilingues constituait "un autre assaut contre la nation québécoise".

Cette déclaration de M. Charbonneau a été faite à la suite d'une réunion spéciale du conseil provincial de la CEQ au cours de laquelle il a été décidé de réaffirmer publiquement les objectifs de la CEQ en ce qui concerne la priorité de la langue française.

Le conseil provincial a notamment étudié les recommandations du rapport Duhamel sur les districts bilingues.

La CEQ en conclut que la politique des districts bilingues est "une nouvelle expression de la politique constante du gouvernement fédéral qui tend à maintenir les francophones du Québec dans un état de minorisation perpétuelle".

$1.2 million pour les Gaspésiens?

QUEBEC (Le Devoir) – Le projet d'un comité de citoyens regroupant 23 paroisses dans les comtés de Matane et de Matapédia et portant sur l'aménagement, le développement et l'autogestion de sociétés forestières a été accepté hier par le ministre des terres et forêts, M. Kevin Drummond, et le ministre responsable de l'ODEQ, M. Maurice Tessier.

Ce projet, connu sous le nom d'Opération Dignité a comme objectifs de créer 160 emplois; de préparer un plan d'aménagement et de développement; d'étudier et de mettre en place une structure d'autogestion par la population qui lui permettrait de diriger elle-même les sociétés d'exploitation forestière.

A cet effet, le gouvernement signera un contrat avec le Fonds de recherche forestière de l'université Laval pour un montant d'environ un million 200 mille dollars.

Cette annonce est conditionnelle à la signature de la nouvelle entente Québec-Canada et à l'acceptation par les autorités fédérales des sommes impliquées.

C'est la première fois qu'un gouvernement reconnaît la participation de la population aux décisions qui la concernent. Les membres de l'Opération Dignité seront consultés à toutes les étapes de la conception et de l'exécution des travaux. d'autre part, l'objectif recherché est de faire en sorte que la population elle-même gérera ses ressources forestières en coopération avec le ministère des terres et forêts.

Le leadership de l'UN

M. Masse désavoue une circulaire qui lui est attribuée

M. Marcel Masse désavoue et dénonce une circulaire qui porte le slogan de sa campagne et fustige tous les candidats à la direction de l'Union nationale, sauf lui-même.

M. Masse a convoqué la presse hier pour établir la preuve que cette circulaire est un faux, adressé aux 1,300 délégués qui éliront le chef de l'UN le 19 juin, à Québec. "Cette lettre vient de gens qui veulent nuire à ma campagne et qui ont obtenu la liste des délégués", a dit M. Masse.

Signée simplement "Le Comité", le texte tend à démontrer que les candidats Mario Beaulieu, Pierre Sévigny, Gabriel Loubier et Claude Wagner ne sont pas à la hauteur des responsabiltés qu'ils sollicitent. Le langage utilisé est à la fois agressif et grossier.

Pour faire la preuve de sa bonne fois et désavouer sans tarder ce qu'il appelle cette "saloperie", M. Masse a téléphoné dès hier au président du congrès, M. Jean-Paul Cloutier, ainsi qu'aux candidats visés dans la lettre, MM. Loubier, Beaulieu et Sévigny, pour donner l'assurance qu'il n'avait rien à voir avec cette lettre. Il n'a pu joindre M. Wagner et s'est borné à "faire le message à sa secrétaire".

Une enquête policière est en cours afin de déterminer les responsabilités de cette entreprise qui vise, a dit M. Masse, à détruire aussi bien le candidat que le Parti lui-même.

Le fait qu'il ait pris l'initiative de téléphoner à M. Wagner n'indique pas que M. Masse croit fondée la rumeur de sa candidature. Il a tenu seulement à nier l'authenticité d'une lettre qui, mettant gravement en cause le juge, avait toutes apparences d'une circulaire de M. Masse.

À 48 heures de la clôture

La candidature du juge Wagner paraît improbable

C'est à 18 heures vendredi que sera close la présentation des candidatures au leadership de l'Union nationale. On saura donc, d'ici là, si le juge Claude Wagner quitte une seconde fois la magistrature et s'engage de nouveau dans l'action politique.

Si l'ancien ministre se porte candidat, son comité d'action politique pourra se remettre activement à l'oeuvre en quelques heures. Hier soir, les artisans de ce comité qui s'est employé depuis quelques mois à susciter la candidature de M. Wagner ne savaient manifestement pas ce que ferait leur candidat; les uns se disent convaincus qu'il interviendra dans la course au dernier moment, sensible aux appels qui lui sont venus de partout; mais les autres préfèrent s'en tenir au démenti que le juge a lui-même publié cet hiver.

Dans les milieux politiques, à Montréal et à Québec beaucoup de gens croient que M. Wagner sera candidat. Mais, en réalité, ils n'en savent rien et ne disposent d'aucun indice sûr. Ils arrivent à cette conclusion par déduction ou, plus simplement, parce que cette hypothèse leur plairait. Beaucoup sont d'avis que M. Wagner est la seule personne qui puisse relancer l'Union nationale, vouée à de nouveaux revers et à une mort plus ou moins lente sans un leadership prestigieux, autoritaire et vigoureux. Aucun des candidats en présence, disent-ils, ne peut réaliser ce que M. Wagner saurait accomplir. Sans lui, souligne-t-on, l'UN va confirmer sa vocation de tiers parti, laissant toute la place aux libéraux et aux péquistes.

M. Wagner, lui ne dit plus rien; il affectionne le suspense, surtout s'il en est l'objet.

Mais il serait étonnant que l'ancien ministre libéral se porte candidat à la direction de l'Union nationale dans quelques jours. Ordinairement, de telles décisions sont précédées de démarches qui, pour être discrètes, échappent rarement à l'observation des milieux politiques. En effet, s'il faisait acte de candidature, M. Wagner aurait déjà signifié au juge en chef son avis de démission; il aurait pris des dispositions pour préparer l'annonce de sa candidature; il aurait fait préparer des documents; il aurait eu des entretiens avec des financiers dans les deux capitales et à Montréal. Toutes ces actions et ces démarches, tous ces entretiens et ces préparatifs, quels que soient le silence et les précautions dont on les entourent, ne peuvent échapper complètement à l'attention des observateurs.

Or, à 48 heures de la clôture des présentations, rien n'a transpiré des pourparlers et des démarches. C'est pourquoi, la candidature du juge Wagner, sans être écartée, paraît plutôt improbable.

Les communautés urbaines pourront désormais régir l'industrie du taxi

QUEBEC (par P. O'N) – Le projet de loi des transports, déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre Georges Tremblay comporte des dispositions qui visent à normaliser les activités de l'industrie du taxi au Québec.

Le bill 23 prévoit en effet que les communautés urbaines – ou régionales pourront dorénavant régir l'utilisation, la possession et la propriété des véhicules-taxis dans leur territoire.

En 1970, et notamment à Montréal, l'industrie du taxi avait connu des jours sombres et ses nombreux problèmes ont conduit à des manifestations de violence qui eurent échos jusqu'à l'Assemblée nationale.

Pressé d'intervenir, le premier ministre Bourassa avait décidé de former un comité d'étude présidé par le député de Dorion, M. Alfred Bossé.

Dans son rapport remis en octobre 1970, M. Bossé recommandait précisément que la responsabilité d'émettre des permis de voiture-taxi soit confiée aux communautés urbaines. C'est ce que prévoit le projet de loi déposé hier en Chambre.

Le ministre des transport a indiqué que les règlements qui viendront compléter la loi, s'inspireront des recommandations du rapport Bossé. Dans l'attente de cette réglementation, le député de Dorion s'est montré très satisfait.

Les deux plus importantes recommandations du rapport Bossé ont pour effet d'interdire la pratique de location de voiture-taxis et mettre un frein au mystère dit "des concessions".

Quant au problème du taxi à l'aréoport international de Montréal, on sait qu'une entente était intervenue en septembre 1970, permettant aux voitures-taxis de l'île de Montréal de prendre place sur un poste commun jusque-là réservé exclusivement à la compagnie Murray Hill.

Des ouvriers du textile s'en prennent à la politique fédérale

JOLIETTE (Le Devoir) – C'est par une critique de la politique du gouvernement fédéral en matière de textile que s'est ouvert hier à Joliette le congrès de la Fédération canadienne des travailleurs du textile (CSN).

Le directeur des services de la Fédération, M. Yvon Lacaille, a souligné dans son rapport aux 102 délégués que la politique fédérale des textiles était inutile à long terme tant que le gouvernement ne prendra pas les dispositions nécessaires pour arrêter l'érosion du marché canadien venant des pays en voie de développement.

Au moment même où le gouvernement annonçait cette politique, a rappelé M. Lacaille, ces importations provoquaient près de 1,600 mises à pied dans huit usines de textiles du Québec.

M. Lacaille a reproché à la nouvelle politique de ne favoriser que les compagnies au détriment des travailleurs et souligné que la loi créant la commission des textiles n'avait aucun caractère rétroactif, ne touchant donc en rien les travailleurs mis à pied dans les fermetures d'usines survenues avant le 18 décembre 1970.

Le directeur des services, dans son rapport, a aussi touché aux problèmes des maladies industrielles et souhaité qu'on s'attaque à leurs causes plutôt qu'à chercher à indemniser les travailleurs affectés.

Les Antipropos de Jean Lévesque

LE BON SENS... UNIQUE!

Elle est amusante comme tout, cette demande du président du comité exécutif, M. Gérard Niding, qui "compte sur le bon sens des gens" pour éviter la congestion dans le centre-ville de Montréal. M. Niding fait ainsi appel à la population afin qu'elle laisse les automobiles à la maison et se rende dans le centre-ville par transport en commun.

En soi, la demande de M. Niding est raisonnable, chacun en conviendra. Chacun conviendra avec lui qu'il faudra un jour que moins de citoyens se rendent dans le centre-ville en automobiles et utilisent plutôt le transport en commun. Mais qu'il nous soit permis de sourire – au moins – lorsque le président du comité exécutif de la ville de Montréal fait appel au bon sens des citoyens pour éviter la congestion du centre de Montréal par les automobiles alors qu'en même temps, le même comité exécutif et les mêmes autorités municipales laissent se construire l'horreur de l'autoroute est-ouest.

M. Niding a raison, lorsqu'il déplore la congestion automobile du centre-ville, et il aurait raison d'implorer les citoyens de laisser leurs automobiles à la maison. Mais cela est du plus haut comique lorsque l'administration qu'il préside laisse la voirie du Québec éventrer le milieu urbain de Montréal par la "charcuterie" de l'autoroute est-ouest, pour reprendre l'expression du ministre Gérard Pelletier. M. Niding devrait savoir, comme tout le monde, que cette autoroute, qui coûte des fortunes puisqu'elle passe sous puis en plein milieu du centre-ville, aura plusieurs sorties qui permettront de gonfler par milliers la circulation automobile du coeur de Montréal.

On ne reviendra pas en détail sur l'aberration qui prévaut à la décision de construire cette voie à circulation rapide en plein milieu non seulement d'un centre-ville mais, pis encore, en plein milieu de centres communautaires, de centres d'habitations. Le cas du quartier de Maisonneuve est particulièrement stupide.

Non seulement on va augmenter la pollution de l'air et par le bruit, non seulement on détruit des quartiers habitables dans une agglomération urbaine qui manque grandement de ressources en habitations modiques; non seulement on se fiche du facteur humain en déshumanisant et défigurant des quartiers, mais encore on détruit des bâtiments de grande valeur monétaire et artistique. Je pense par exemple au couvent d'Hochelaga.

M. Niding s'affole en voyant la congestion qui découle des travaux dans le centre-ville. Il aurait dû s'affoler plus tôt. Et d'ailleurs, quel sera son affolement lorsque la bienheureuse voie rapide de béton s'étendra d'ouest en est sur toute l'île de Montréal, et qu'elle déversera des dizaines de milliers de véhicules par jour dans le centre-ville. Alors, il sera temps de geindre!

Pour le moment, M. Niding compte sur le bon sens des gens. Gageons que la population a hâte, elle, de pouvoir compter sur le bon sens de ses élus, pour lui éviter des sottises presque irréparables, et qui coûtent des millions. D'ailleurs, un de ces jours, il faudra bien savoir pourquoi le Gouvernement de Québec a tenu à tous prix à prolonger cette autoroute dans le centre urbain de l'île montréalaise, et pourquoi Concordia a laissé faire. Cela sera intéressant comme tout.

On peut discuter avec l'auteur en téléphonant à l'émission le Point du Jour que M. Lévesque anime du lundi au vendredi à 13 heures sur les ondes de CKAC.

Le mariage n'est plus une loterie,

C'EST VOTRE AVENTURE

Roméo et Juliette, les amours de cinéma et ceux de la publicité, **C'EST LE RÊVE.**

Les caractères qui s'entrechoquent, les styles de vie qui se heurtent. L'insatisfaction affective, sexuelle, **C'EST LA RÉALITÉ.**

Mais la connaissance progresse, tout comme l'exploration spatiale et la Psychologie et l'Ordinateur au service de l'amour, **C'EST LE RÊVE DEVENU RÉALITÉ.**

ION CANADA
321 QUERBES, MTL - 153 P.Q.
TÉL.: 277-6084

ION FRANCE: 94 St-Lazare Paris 9e
ION SUISSE: 8 rue de Candole, Genève
ION BELGIQUE: 105 rue du Marché aux Herbes, Bruxelles

Veuillez m'adresser gratuitement, sans aucun engagement de ma part, votre documentation complète. (D-3)

NOM . . . . . .

ADRESSE . . . . . .

. . . . . TÉL. . . . . .

THE UNIVERSITY OF WESTERN ONTARIO

ÉCOLE D'ÉTÉ DE TROIS-PISTOLES

6 juillet - 18 août

Cours de

PEINTURE

Ce cous est donné en français et en anglais:
Ce cours est donné en français et en at glais.
Frais de scolarité: $105.00
Date limite d'inscription: 11 juin 1971.
Âge minimum: 18 ans avant le 31 décembre 1971.

Pour inscription, écrire ou téléphoner à:

M. le Directeur,
École d'Été de Trois-Pistoles,
The University of Western Ontario,
London 72, Ont.
519-679-3471

COLLÈGE O'SULLIVAN (Montréal)

COLLÈGE PRIVÉ
D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL BILINGUE
SPÉCIALISÉ EN ADMINISTRATION

avec Résidence pour étudiantes

Une formation professionnelle bilingue dans les techniques administratives offre les meilleures garanties pour une carrière répondant à vos ambitions comme assistante au niveau des cadres et pour les professionnels.

ROBE ET COURTOIS

Édifice O'Sullivan,
1191, rue de la Montagne
Montréal 107,
Tél.: (514) 866-1628

VOTRE MEILLEUR INVESTISSEMENT
COURS INTENSIF - ANGLAIS

Inscrivez-vous maintenant ● Cours déductibles des Impôts

COURS INTENSIF D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS
Cours de conversation tous les jours - 4 semaines.
Les 5 juillet et 2 août 9.30 - 12.30 - ou 1.30 - 4.30
3 - 6 par groupe **$185.00**

COURS INTENSIF: L'ANGLAIS DES AFFAIRES
ou 8 leçons semi-privées chaque jour par semaine **$275.00**
ou 8 leçons semi-privées chaque jour par semaine **$175.00**
ou 1½ heure tous les jours pour 3-6 personnes par mois **$ 99.00**

GROUPES DE CONVERSATION SEMI-INTENSIF
2 soirs par semaine 6 - 9 p.m. par mois **$ 73.00**

866-9731 globe école de langues SUITE 1538 1 PLACE VILLE MARIE

● FRANÇAIS ● ESPAGNOL ● ITALIEN ● ALLEMAND ● JAPONAIS

informations internationales

M. Podgorny au Caire...

LE CAIRE (AFP) – M. Nicolas Podgorny, président du présidium du soviet suprême de l'URSS, est arrivé hier après-midi au Caire pour une visite officielle de cinq jours en République Arabe Unie. Le président Podgorny a été accueilli à sa descente d'avion par le président Sadate, M. Mahmoud Fawzi, premier ministre, ainsi que par les ministres et responsables égyptiens et les membres du corps diplomatique accrédités au Caire. Une salve de 21 coups de canon a été tirée à l'arrivée du président soviétique.

Une foule compacte était venue à l'aérodrome et a réservé un accueil excessivement chaleureux au chef d'Etat soviétique criant des slogans exaltant l'amitié soviéto-égyptienne, l'unité arabe et des vivats adressés tant au président Sadate qu'au président Podgorny.

Les rues empruntées par le cortège étaient pavoisées de drapeaux rouges et tendues de banderoles en arabe et en russe. Le président soviétique est accompagné par MM. Boris Ponomarev, l'un des secrétaires du comité central du parti communiste soviétique, Andrei Gromyko, ministre des affaires étrangères et le général Ivan Pavlowski, ministre de la défense et commandant en chef des forces terrestres.

...et Fayçal à Washington

par Claude Moisy, de l'AFP

WASHINGTON (AFP) – Au moment où le président soviétique Nicolas Podgorny fait un séjour spectaculaire en Egypte, le gouvernement américain donne un relief tout particulier à la visite officielle que le roi Faygal d'Arabie séoudite fait aux Etats-Unis.

C'est la première fois que le roi Faygal vient aux Etats-Unis depuis 1966 et sa visite, à l'invitation du président Nixon, est une nouvelle manifestation de l'amélioration des relations entre Washington et les pays arabes du Moyen-Orient qui avaient atteint leur point le plus bas après la guerre israélo-arabe de juin 1967.

Le souverain séoudien, qui est arrivé à San Francisco de bonne heure mardi matin venant de Tokyo, aura demain matin avec M. Nixon un entretien d'au moins deux heures suivi d'un déjeuner à la Maison Blanche. Le lendemain, il sera reçu au département d'Etat où, après un nouvel entretien, le secrétaire d'Etat William Rogers donnera un déjeuner en son honneur.

Les conversations, qui porteront essentiellement sur la situation au Moyen-Orient, reprendront là où elles sont restées lors de la visite que M. Rogers a faite à Ryad au début du mois. Comme il l'avait fait alors, le roi Faygal insistera pour que le président Nixon exerce plus fermement l'influence dont les Etats-Unis disposent sur Israël pour l'amener à régler son conflit avec les pays arabes sur la base de la résolution du Conseil de sécurité de novembre 1967. Les Américains, de leur côté, demanderont au souverain séoudien d'exercer son influence modératrice auprès des autres chefs d'Etat arabes.

Outre la longueur inaccoutumée de l'entretien qu'il aura avec le roi Faygal, le président Nixon a tenu à lui donner une marque toute particulière d'attention et d'amitié en envoyant un Boeing de la flotte présidentielle le chercher à San Francisco.

L'invitation du président Nixon avait été transmise au roi Faygal par M. William Rogers lors de son passage à Ryad, mais ce n'est que la semaine dernière, alors qu'il était déjà en Extrême-Orient que le souverain a exprimé son intention de s'arrêter à Washington avant de regagner l'Arabie séoudite. Malgré la brièveté du préavis, le président Nixon s'est empressé de donner son accord et le service du protocole a fait des prodiges pour concilier le programme de la visite avec les engagements antérieurs du chef de l'Etat.

Les bases économiques de la coopération politique entre les Etats-Unis et l'Arabie séoudite seront mises en évidence vendredi soir par un dîner que "l'Arabian American Oil Company" offre au roi Faygal. L'Aramco est un consortium de quatre compagnies américaines qui a produit l'an dernier 1.295 millions de barils de pétrole ayant rapporté 1.150 millions de dollars à l'Arabie séoudite.

Leon Anderson, jeune noir de 22 ans, git mortellement blessé sur la chaussée. La police affirme l'avoir abattu au moment où il allait lancer une brique contre une voiture de police. (Téléphoto AP)

La police américaine: tirer et se faire tirer

WASHINGTON (AFP) – Le métier de policeman aux Etats-Unis devient de plus en plus dangereux. Hier matin en plein coeur de Washington un officier de police qui voulait arrêter deux jeunes blancs qui "braquaient" une bande a été abattu d'un coup de revolver. La semaine dernière à Harlem deux policiers – un noir et un blanc – ont été tués sans doute à coups de mitrailleuse alors qu'ils répondaient à un faux appel au secours. Deux jours plus tôt, toujours à New York, deux autres policiers avaient été grièvement blessés. D'après les chiffres officiels du FBI, en 1969, 86 policiers ont été tués dans l'exercice de leur métier et 35.200 ont été blessés (balle, poignard, acide, chaîne de bicyclette etc. . .). La police américaine – y compris les policiers en civil – compte 240.000 hommes dans 3.812 villes totalisant 115 millions d'habitants. Compte tenu du fait que la plupart des attentats contre les "pigs" ont lieu dans les villes, la proportion des victimes est considérable. Elle s'est accrue depuis trois ans, à tel point que dans certains quartiers de New York, Chicago, de Philadelphie, de Baltimore et de Washington, les voitures de police chargées des rondes de nuit sont accompagnées de voitures banalisées.

Au FBI on avance l'idée d'un complot "politique" noir destiné à semer la panique. L'hypothèse paraît excessive mais il est certain que le policier américain, dans les grandes villes, qui a toujours été un dur, se sert d'autant plus volontiers de son revolver qu'il craint pour sa vie.

Communauté européenne

Pompidou réaffirme l'importance de la question linguistique

BRUXELLES (AFP) – Le président Georges Pompidou a exhorté hier les représentants français au sein des communautés européennes à Bruxelles à défendre la langue française, "dans la perspective d'un élargissement de l'Europe qui est "probable". Il a rappelé la place particulière faite au français par les "usages et les habitudes" de la Communauté. Nous savons bien, a-t-il dit, que l'entrée de la Grande-Bretagne sur ce point met immédiatement cette situation en péril. Si nous reculons dans le domaine linguistique, nous serons emportés purement et simplement".

Le président Pompidou a également réaffirmé que la France était "une alliée fidèle" des pays de l'Alliance Atlantique, que cette alliance "était nécessaire à la sécurité de la France", mais que la France entendait en même temps garder, en matière de défense, "la liberté de ses mouvements et de ses décisions".

Le président français doit s'entretenir aujourd'hui, dernier jour de son voyage officiel en Belgique, avec des représentants de l'Organisation Atlantique. Cette audience, dès qu'elle avait été connue, avait suscité des commentaires sur un "regain d'intérêt" de la France pour l'OTAN, immédiatement suivis de mises au point. Les propos tenus hier à Bruxelles par le président français, à l'occasion d'une réception à l'ambassade de France, confirment une position inchangée: fidélité à l'alliance, autonomie de décision.

La France depuis 1966 s'est retirée de l'organisation militaire intégrée de l'Alliance Atlantique. Elle participe toutefois aux travaux bi-annuels des ministres des affaires étrangères et entretient auprès de l'OTAN à Bruxelles une délégation politique permanente. Elle participe également au système d'alerte et de couverture aérienne de l'OTAN en Europe.

"La France a une conception particulière de l'alliance, a dit encore le président français. Elle se distingue, mais ne se désolidarise pas".

Non-lieu pour Bobby Seale

NEW HAVEN (Connecticut) (AFP) – Bobby Seale, président et co-fondateur des panthères noires et Ericka Huggins, une militante du parti, tous deux accusés du meurtre d'Alex Rackley, un ancien adhérent devenu indicateur de police, ont bénéficé d'un non-lieu hier à la suite d'un long procès.

Lundi, un jury composé de cinq noirs et sept blancs avait annoncé qu'il était incapable de se prononcer sur la culpabilité ou l'innocence des deux accusés. Il avait alors été question de réunir un autre jury et de recommencer un autre procès.

Me Charles Garry, défenseur de Bobby Seale et d'Ericka Huggins, avait protesté en déclarant que l'ouverture d'un nouveau procès alors que le premier jury avait été dans l'impossibilité de rendre un verdict à cause de manque de preuves "aurait créé une situation unique dans l'histoire juridique américaine". Cela, dit-il, équivaudrait à juger ses clients deux fois pour la même chose. Une cour supérieure de l'Etat du Connecticut a apparemment donné gain de cause à Me Garry, car elle a prononcé hier, un non-lieu en faveur des deux accusés en admettant qu'en vue de ce qui s'était passé à la conclusion des débats il serait impossible de réunir un nouveau jury impartial.

Triomphante, Ericka Huggins a quitté le tribunal le visage éclairé d'un large sourire sous les acclamations d'une nombreuse foule de partisans.

Bobby Seale, quant à lui, est toujours derrière les barreaux. Il doit fournir une caution importante – dont le montant n'a pas été précisé pour l'instant – relative à une autre affaire.

Il s'agit du fameux procès des "sept de Chicago". Seale avait été inculpé d'incitation à l'émeute en 1968 au moment du congrès du parti démocrate qui s'était tenu à Chicago. Il faudra donc qu'il verse la caution réclamée par le tribunal de Chicago avant de pouvoir à son tour quitter la prison de New Haven.

Transfuge

BOURNEMOUTH (AFP) – Le champion de tennis tchécoslovaque Milan Holecek a annoncé à Bournemouth, qu'il ne rentrerait pas dans son pays. Holecek a précisé qu'il comptait demander la nationalité américaine.

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS

Escalade du feu en Ulster

BELFAST (AFP) – Les soldats britanniques stationnés en Irlande du nord auront désormais le droit de faire usage de leurs armes sans ordre préalable de leurs supérieurs, a annoncé hier soir M. Brian Faulkner, premier ministre d'Ulster, devant le parlement de Belfast.

M. Faulkner a souligné qu'il s'agissait là d'un "ferme avertissement à l'ensemble de la population" et a ajouté que les soldats auraient l'autorisation de tirer non seulement sur toute personne armée mais également sur quiconque se conduirait d'une "façon suspecte".

Le gouvernement de Belfast a décidé de donner des pourvoirs accrus aux forces chargées du maintien de l'ordre à la suite de la recrudescence des incidents en Irlande du Nord. M. Brian Faulkner a eu la veille à Londres un long entretien à ce sujet avec M. Reginald Maudling, ministre de l'intérieur.

DÉCÈS

GAUTHIER, Alfred E. Subitement à Repentigny, le 21 mai 1971 à l'âge de 54 ans, 2 mois, est décédé, Alfred E. Gauthier, courtier d'assurance agréé; Président fondateur du Club Richelieu de Repentigny; marguillier de la paroisse Notre-Dame-des-Champs; directeur du Conseil d'Administration de la Caisse populaire Le Gardeur. Epoux en première noce de feue Cécile Gauthier et en deuxième noce de Thérèse Godin-Bélanger, demeurant au 55 Boul. Jean-Talon, Repentigny. Outre son épouse il laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Claude Harvey (Louise Bélanger), M. Jacques Bélanger, M. et Mme Alain Desautels (Marie Gauthier), M. Robert Bélanger, Mlle Johanne Gauthier. Ses petits-enfants: Paul, Marie-Claude et Sébastien Harvey. Les funérailles auront lieu mercredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Alfred Dallaire Inc. No 438, rue Notre-Dame, Repentigny à 10 heures 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Champs où le service sera célébré à 11.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEPINE P.S.S.: A Montréal, le 23 mai 1971 à l'âge de 75 ans, est décédé Emile Lépine P.S.S. Ancien supérieur du Collège de Montréal, et ancien curé de St-Jacques. Il laisse ses soeurs Mme Arthur Cyr (Blandine), Mme Isidore Lamoureux (Eva) et son frère, le R.P. Norbert, trappiste. Les funérailles auront lieu mercredi. Le convoi funèbre partira du presbytère de Notre-Dame No 116 rue Notre-Dame Ouest pour se rendre à l'église Notre-Dame où le service sera célébré à 9 heures. Et de là, au cimetière du Grand Séminaire, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORIN Edouard. A l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, le 22 mai 1971, à l'âge de 79 ans, est décédé, M. Edouard Morin, époux de Dame Bernadette Morin. Père de Robert P. (Colette Létourneau). Frère de Claire (Mme Jos. Nadeau), Marie-Anne. Demeurant au 492 avenue Royale, Beauport. Les funérailles auront lieu mercredi, 26 mai. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire Wilbrod Robert Inc No 738 avenue Royale, Beauport à 9 heures 45 pour se rendre à l'église de Beauport où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière paroissial, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Prague: Husak fait le bilan

PRAGUE (AFP) – C'est en homme sûr de lui, calme et, somme toute modéré, que M. Gustav Husak, premier secrétaire du PC tchécoslovaque, a présenté hier au 14ème congrès du parti, réuni au palais des congrès à Prague, le bilan de deux années de "normalisation" puis de "consolidation" d'un parti que ses prédécesseurs avaient, selon lui, mené au bord de l'abîme.

Devant un parterre enthousiaste de marxistes-léninistes confirmés et une pléiade de "compagnons de route" de quelques soixante-cinq pays, le premier secrétaire s'est félicité de pouvoir constater la défaite des forces contre-révolutionnaires, la victoire du noyau sain du parti et la complète restauration des liens d'alliance et d'amitié avec l'URSS et les autres pays de la communauté socialiste.

Dès l'ouverture du congrès, le président Ludvik Svoboda avait donné le ton en exaltant "l'amitié éternelle" soviéto-tchécoslovaque, garante de la sécurité et de l'indépendance de la Tchécoslovaquie, et en affirmant que le parti ne tolérerait plus jamais que quiconque porte atteinte à ces liens.

M. Husak, pour sa part, a été d'une extrême sévérité,

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE

Renseignez-vous sur nos cours accélérés ou intensifs disponibles toute l'année. La qualité des cours LPS est inégalable. Assistez sans obligation, à une démonstration gratuite.

LPS "SPÉCIAL VACANCES"
JEUNES ÉTUDIANTS, ENSEIGNANTS, profitez cet été, de cours de conversation anglaise spécialement créés pour vous et bénéficiez de nos tarifs imbattables.

LPS EST UNE INSTITUTION RECONNUE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC
Renseignements, tests de classification, inscriptions, tous les jours de 9 heures à 21 heures, le samedi, jusqu'à 14 heures.

LPS® - Montréal 878-2821
Étage "F", Place Bonaventure

LPS® - Québec 529-0331
4e étage, 500 est, Grande-Allée

C'est avec de l'argent...

. . . qu'on fait de l'argent. Par où commencer? Par des "dollars garantis" qui vous donnent la sécurité, et par des "dollars investis" qui travaillent à grossir votre capital. Vous pouvez toujours en parler avec l'agent de la Manufacturers. C'est un ami . . . qui s'y connaît!

ANDRÉ MAILLOUX
Suite 1660
Edifice C.I.L.
630 ouest, boul. Dorchester
Montreal 101
875-5540

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS

PARIS EN B747
TOUT LE MONDE EN PARLE...SEULE AIR FRANCE L'OFFRE

Avec Air France, le plaisir du voyage ne commence pas à l'arrivée mais au départ de Montréal. Air France, la seule ligne à offrir "l'espace" du B747 vers l'Europe et une ambiance typiquement française. Air France, c'est Paris qui vient vous prendre à Montréal.

Espace Air France Le B747 d'Air France, c'est le confort en long et en large. Reposez-vous dans un fauteuil plus large, allongez vraiment les jambes. Détendez-vous comme dans votre salon.

Ambiance Air France Vous le savez, elle est unique, très française. Le service est chaleureux et empressé. De plus, notre "Festival en plein ciel" offre un choix étonnant de musique stéréophonique, sur six canaux et des grands films de classe internationale*.

Gastronomie Air France Le B747 d'Air France, c'est le plus grand restaurant volant: la table la plus raffinée, la cave la mieux sélectionnée. Que diriez-vous, par exemple, d'un suprême de volaille au champagne, accompagné d'un Beaune premier cru?

Confort B747, ambiance et gastronomie Air France . . . tout ça sans supplément

D'Orly, correspondances faciles vers toutes les grandes villes d'Europe. Consultez votre agent de voyage ou Air France.

*Musique et film par INFLIGHT MOTION PICTURES, moyennant un léger supplément.

AIR FRANCE

La seule ligne B747 Montréal-Paris

informations internationales

Thant: une décision définitive

NATIONS UNIES, N.Y. (AFP) – U Thant, secrétaire général de l'ONU, a utilisé hier l'occasion d'une réunion des organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'ONU pour déclarer que sa décision de ne pas accepter un nouveau mandat après l'expiration, à la fin de l'année, de son mandat actuel, était "définitive".

U Thant a fait cette déclaration en remerciant les représentants de ces organisations de leur soutien pour l'ONU et de leur "affection" pour lui. Celle-ci s'est manifestée, a dit U Thant, dans le flot de lettres que j'ai reçues depuis que j'ai annoncé en janvier dernier que je n'accepterais pas un nouveau mandat. Le secrétaire général a rappelé qu'il avait déjà décidé de ne pas se représenter en 1966, mais que de nombreux gouvernements avaient insisté pour qu'il reste à son poste, et qu'il "avait dû se conformer à leurs voeux".

U Thant a indiqué à son auditoire que la situation était différente cette fois-ci. "A vous qui m'avez si souvent témoigné votre affection, je veux dire aujourd'hui que ma décision est définitive", a dit le secrétaire général, ajoutant qu'il avait clairement communiqué cette décision à tous les représentants des gouvernements qui avaient fait des démarches auprès de lui depuis janvier dernier pour le prier de rester.

Turquie: l'état de siège est prolongé de 2 mois

ANKARA (AFP) – Les deux chambres du parlement turc, réunies en session commune, ont voté hier soir, à la demande du gouvernement, une prolongation de deux mois de l'état de siège proclamé le 26 avril dans onze départements. La prolongation entre en vigueur aujourd'hui.

Un seul parlementaire, Mme Fatma Ishmen, sénateur, unique représentant présent du parti ouvrier de Turquie (extrême gauche) a voté contre.

Le ministre de la justice, M. Ismail Arar, a motivé la demande du gouvernement par "l'état d'anarchie que continuent à entretenir en Turquie les activistes de gauche et de droite, les séparatistes et toutes les forces qui aspirent à l'instauration d'un régime totalitaire dans ce pays."

Au cours du mois d'état de siège qui expire maintenant, a précisé en substance M. Arar, le gouvernement a acuuis la preuve formelle que la subversion se prépare à passer du terrorisme urbain à la guérilla rurale. Les membres de l'organisation ont commencé à se disperser dans le pays, à accumuler armes et munitions, à aménager des refuges dans des grottes et à installer des centres d'entraînement dans les endroits isolés de l'Anatolie.

L'organisation, a précisé le ministre de la justice, a même gagné à sa cause certains membres des forces de sécurité. Ceux-ci, en nombre limité, ont été déplacés.

Deux hauts fonctionnaires de la police ont été arrêtés par le commandement de l'état de siège d'Istanbul pour appartenance à "l'armée de libération populaire Turque" qui revendique le meurtre du consul général d'Israël à Istanbul, M. Ephraïm Elrom, apprenait-on simultanément de bonne source à Ankara.

"Il s'agit, précise-t-on de même source, de MM. Muzzaffer Yilmaz, inspecteur de police, qui était jusqu'à il y a peu de temps chef de la section politique à la sûreté d'Istanbul, et Rafet Kaplangi, ancien chef de la brigade fiscale de la même ville.

C'est à ces deux hauts-fonctionnaires, que M. Ismail, Arar, a fait allusion devant le parlement en parlant de "membres des forces de sécurité dont le gouvernement a établi la coopération avec l'organisation terroriste turque", indique-t-on.

Au cours du débat sur la proclamation de l'état de siège, M. Arar a également annoncé que Mahit Tore, l'un des neuf terroristes recherchés à la suite du meurtre du consul d'Israël, a été arrêté près d'Izmir à 100 km à l'est d'Istanbul. Selon le journal "Milliyet", Nahit Tore, leader de la "Dev Genc" (organisation des jeunesses révolutionnaires) aurait assuré la liaison entre la cellule de l'armée de libération populaire turque, qui a enlevé le consul, et celle qui l'a assassiné.

aux 4 coins du monde

Au moins 18 blessés à Belfast

BELFAST (AFP) – Dix-huit personnes au moins ont été blessées hier soir par l'explosion d'une bombe lancée contre un bâtiment de la police de Belfast, a annoncé un porte-parole de la police. Il a souligné que contrairement à ce qu'on avait laissé entendre, ce n'était pas une voiture piégée qui était à l'origine de cet attentat.

Le porte-parole a également indiqué que sur les dix-huit blessés, trois personnes, dont semble-t-il un soldat britannique, avaient été transportées à l'hôpital.

La caserne contre laquelle était dirigé l'attentat abrite à la fois la police et l'armée.

Vaines recherches à Rosario

ROSARIO (Argentine) (AFP) – Plus de trois mille policiers argentins utilisant les moyens les plus modernes, notamment des avions et des hélicoptères, procèdent sans cesser à de vastes opérations en vue de retrouver sir Stanley Sylvester – le consul de Grande-Bretagne enlevé dimanche dernier à Rosario – et ses ravisseurs.

Toute cette activité a, jusqu'à présent, été vaine. Une cinquantaine de personnes ont été arrêtées mais la plupart ont été relâchées.

Un seul élément positif est intervenu, hier matin: un appel téléphonique parvenu à la famille de la victime indiquant que le diplomate était en bonne santé.

Nouveau suicide par le feu à Hué

SAIGON (AFP) – Un étudiant de 21 ans, fidèle bouddhiste, s'est immolé par le feu, dans la nuit de lundi à hier, dans une pagode de Hué.

Phan Gia Ly, qui a laissé seize lettres adressées aux gouvernements sud-vietnamiens et américain ainsi qu'à diverses personnalités, a accompli son geste "pour le rétablissement de la paix au Sud-Vietnam".

Ce sacrifice par le feu porte à trois le nombre des immolations survenues pendant le seul mois de mai à Hué. Les deux autres remontent au 9 mai dernier, jour de l'anniversaire de Bouddha, où un bonze et une jeune bonzesse "avaient fait le sacrifice suprême de leur vie pour demander le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les forces américaines du Vietnam" et "pour la paix". Il porte à 37 le nombre des immolés par le feu au Sud-Vietnam.

La démocratie à Trinidad-Tobago

PORT OF SPAIN (Trinidad et Tobago) (AFP) – Le "Mouvement national du peuple" du Dr Eric William – le premier ministre – a remporté les 36 sièges à pourvoir à l'issue des élections législatives qui viennent de se dérouler à Trinidad et Tobago. Ce parti, qui est au pouvoir depuis 1956 se trouve ainsi en possession d'un nouveau mandat de cinq ans sans avoir aucune opposition au parlement.

La faiblesse de la participation électorale, qui n'a pas atteint 40 pour cent, est attribuée par les observateurs au boycottage organisé par les principaux partis de l'oppositon.

Iran: groupe terroriste démantelé

TEHERAN (AFP) – Le groupe terroriste qui avait participé à l'assassinat du général Zia Farssiou, chef de la justice militaire, le 7 avril, et dirigé d'autres actions subversives, en particulier l'attaque d'une banque, à Téhéran, le 11 mai, a été en partie démantelé, annonce un communiqué de la police de Téhéran.

Trois membres de ce groupe, qui avaient fait usage de leurs armes à l'arrivée des policiers dans l'immeuble où ils tenaient une réunion, ont été tués. Un quatrième, grièvement blessé, a été arrêté. Cinq policiers ont, d'autre part, été blessés au cours de l'affrontement, mais, ajoute le communiqué, "leur état n'est pas alarmant".

Les conscrits iront au Vietnam

WASHINGTON (AFP) – Le Sénat a rejeté hier par 52 voix contre 21 un amendement à la loi sur la conscription qui aurait interdit l'utilisation des conscrits dans des missions de combat au Vietnam.

Le sénateur Gaylord Nelson (démocrate du Wisconsin), un des principaux promoteurs de l'amendement, a déclaré que l'armée de métier devrait être en mesure de fournir le personnel des unités de combat au Vietnam.

Après avoir fait remarquer que 57 pour cent des soldats américains tués au Vietnam en 1970 étaient des jeunes gens faisant leur service militaire, le sénateur Nelson s'est exclamé: "Vous leur demandez de risquer leur vie pour une cause qui n'est même pas dans l'intérêt de ce pays... C'est trop!"

L'ancien vice-président Hubert Humphrey, sénateur du Minnesota, avait soutenu l'amendement en disant que c'était un test de la volonté du Sénat d'accélérer le processus de désengagement des Etats-Unis du Vietnam.

Avant de rejeter l'amendement Nelson, le Sénat avait également repoussé, par 61 voix contre 7, un autre amendement qui aurait interdit d'une manière générale l'envoi des conscrits dans des zones opérationnelles sans une autorisation spécifique du Congrès.

Les Illyouchines seront surveillés

PARIS (AFP) – Les Illyouchines 62 de la compagnie Aeroflot – qui six fois par semaine effectuent la liaison Paris-Moscou – sont l'objet, depuis hier d'une surveillance particulière de la part de la police française.

Des renseignements parvenus à la gendarmerie des transports aériens indiqueraient en effet que des attentats pourraient être commis à Paris par des éléments sionistes contre les installations et biens russes.

Les avions soviétiques en escale à Orly bénéficieront désormais du dispositif appliqué de longue date envers les appareils israéliens et arabes: une "jeep" transportant des gendarmes armés les escorteront jusqu'aux pistes d'envol tandis que d'autres policiers assureront une surveillance permanente des postes de stationnement qui leur sont affectés.

Le whisky du dégel

LONDRES (AFP) – Le dégel chinois, commencé par le ping-pong, s'étend au whisky. Deux membres des services commerciaux de l'ambassade de Chine à Londres ont assisté à la présentation d'un film documentaire sur l'une des principales distilleries écossaises, suivie d'une dégustation. Les diplomates chinois y avaient été conviés en même temps que les représentants d'autres ambassades et, selon M. Raymond Miquel, président de la Scotch Whisky Association, "c'est le premier signe réel d'intérêt manifesté par les Chinois pour le whisky".

Dans le recensement, tout le monde compte et tout le monde y trouve son compte.

1. *Écoles, routes, subventions de l'État en dépendent.*

Les statistiques que nous tirons du recensement servent, par exemple, à planifier la construction scolaire ou hospitalière, ou l'aménagement des routes. Un grand nombre de subventions gouvernementales étant réparties selon le nombre d'habitants, on voit tout de suite l'intérêt du recensement de ce point de vue. Tout citoyen non recensé représente une perte de subventions.

Le grand recensement national n'a lieu que tous les dix ans. C'est pourquoi il est très important que vous participiez à celui du 1er juin.

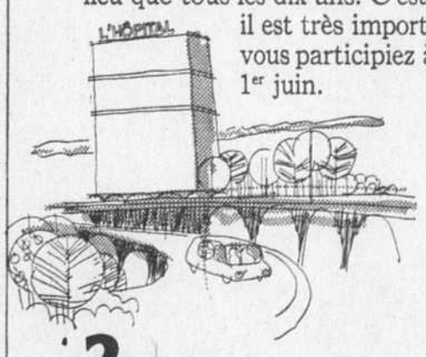

2. *Beaucoup de petits cercles à remplir.*

Remplir votre questionnaire du recensement est presque un jeu. Mais, s'il vous plaît, veuillez noircir minutieusement les cercles *au crayon*.

N'oubliez pas que toutes les questions sont importantes.

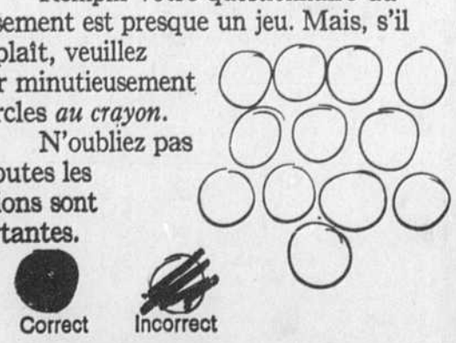

3. *Discrétion absolue.*

Répondre au questionnaire du recensement est une obligation légale. Toutefois, vos réponses resteront strictement confidentielles, comme l'exige la Loi sur la statistique. Secret absolu! Les informations recueillies ne servent qu'à produire des statistiques.

En dehors du Bureau fédéral de la statistique, personne, aucun ministère n'aura accès à votre questionnaire. Seuls seront accessibles les résultats des compilations. Tout employé du Bureau fédéral de la statistique est tenu au secret absolu, sous peine de sanctions sévères.

4. *C'est votre pays.*

Votre ville, votre province, votre pays bénéficieront des résultats du recensement.

En répondant le 1er juin au questionnaire du recensement, vous contribuerez à améliorer le sort de tous les Canadiens.

5. *Sans vous, les données seraient faussées.*

Dans un recensement national, tout le monde compte. C'est dans l'ordre des choses. A quoi servirait-il de n'interroger que les riches, les pauvres, ou les citadins? Soyez donc du nombre. Nous comptons sur tous sans exception. L'avenir de notre pays en dépend.

1er juin: recensement. Soyez du nombre!

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
DOMINION BUREAU OF STATISTICS

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, mercredi 26 mai 1971

Crise de la psychiatrie au Québec

Le Dr Gilles Lortie, responsable des services à Montréal, tente un dernier effort

par Solange Chalvin

"Nous sommes encore dans le domaine de la psychiatrie, au Québec, à l'ère des fiefs, des aliénistes classiques, de la contrainte et de la maison du fou. Certains de nos hôpitaux sont des armoires où la société cache ses squelettes".

Cette constatation amère du directeur des services psychiatriques pour la région de Montréal, qui est en même temps directeur de l'Institut Albert Prévost, le dr Gilles Lortie, s'inscrit dans la crise actuelle de la psychiatrie au Québec.

Autre constatation aussi grave du dr Lortie, les psychiatres désertent les grands hôpitaux et les services psychiatriques d'hôpitaux généraux pour retourner à une clientèle privée. Si la situation du côté francophone est plus catastrophique parce que la population à servir est nécessairement plus grande, elle n'est pas plus rose du côté anglophone. En effet, 35 psychiatres anglophones auraient quitté le Québec depuis l'avènement de l'assurance-maladie (la plus récente démission est celle du dr Henry Durost, directeur exécutif du Douglas Hospital qui était adjoint à la direction régionale des services psychiatriques pour Montréal).

Soulignons que les psychiatres qui travaillent à l'intérieur des hôpitaux sont rémunérés sur une base salariale qui n'a pas été révisée depuis 1968, alors que ceux qui travaillent dans le secteur privé sont payés à l'acte médical comme les autres spécialistes de la santé. Il est vital, selon le Groupe d'étude pour le développement de la psychiatrie communautaire, dont Le Devoir a publié, samedi dernier, le manifeste, que le salariat soit concurrentiel avec la rémunération à l'acte, pour faire échec à l'exode des psychiatres.

On a tendance à développer une psychiatrie de riches: services individuels personnalisés donnés dans les cabinets privés des psychiatres dont la majorité habite autour du Mont-Royal, a dit un jeune psychiatre Michel Messier, au cours de la dernière conférence Paumelle qui avait lieu, la semaine dernière, à l'université de Montréal. "Dans les milieux aisés où les problèmes psychiatriques sont souvent moins graves que dans les milieux défavorisés, on préfère le divan du psychiatre, a-t-on dit, à la chaise de bois de la salle commune de Saint-Jean-de-Dieu ou d'ailleurs". Dans de telles circonstances, et étant donné les préjugés profonds qui existent contre les grand hôpitaux psychiatriques, comment développer une psychiatrie communautaire de quartier, à l'écoute des besoins réels de la population?

Les fermetures du département de psychiatrie à l'intérieur des hôpitaux (celui de Saint-Luc et de Verdun en particulier) ne font qu'aggraver la situation puisque la clientère de ces hôpitaux s'achemine vers Saint-Jean-de-Dieu. Comme conséquence, le surintendant médical de cette institution, le dr J. M. Bordeleau, démissionne, impuissant à doter son hôpital des services dont il aurait besoin pour répondre à une telle demande. Le dr Bordeleau se refuse à diriger un "refuge de fous" à une époque où la psychiatrie communautaire fait des pas de géant et s'avère la meilleure formule d'approche.

Soulignons d'autre part que le ministère des affaires sociales a aboli la direction générale des services psychiatriques au sein de son propre ministère. Le dr Dominique Bédard, démissionnaire, qui avait pris une part active à la commission d'étude des hôpitaux psychiatriques dont le rapport fut rendu public en mars 1962, n'a jamais été remplacé.

Le manque de plan directeur au niveau gouvernemental sur l'ensemble des soins psychiatriques au Québec est alarmant, selon le dr Lortie qui n'a pas caché qu'il abandonnerait à son tour ses fonctions de directeur régional des services à Montréal si les projets s'avéraient irréalisables. La situation doit s'améliorer d'ici quelques semaines, ajoute le dr Lortie, car elle est présentement dans un état critique.

L'inertie du gouvernement a été particulièrement mise en lumière par les jeunes psychiatres présents aux conférences Paumelle, dont le seul recours à l'heure actuelle est la signature d'un manifeste qui fait état de la crise et qui circule dans les milieux de la profession.

De plus en plus, les psychiatres contestent la nécessité de l'internement des malades mentaux, ce qui déplaît autant au gouvernement qu'à la population en général qui a peur d'assumer ses responsabilités dans le domaine de la maladie mentale. Interner un malade signifie, dans la majorité des cas, lui décerner un statut de "fou" alors qu'il pourrait avoir sa place dans une société disposant de services psychiatriques mieux répartis à travers la province.

Les psychiatres contestent également la nécessité de se retirer dans des bureaux privés pour jouir des mêmes privilèges que les autres professionnels de la santé. Pour Pierre Vincent, jeune psychiatre, on aura toujours besoin d'hôpitaux psychiatriques pour les grands malades; aussi, est-il urgent de donner aux psychiatres de ces hôpitaux un statut social (et financier) aussi "valorisant" que ceux qui choisissent la pratique privée.

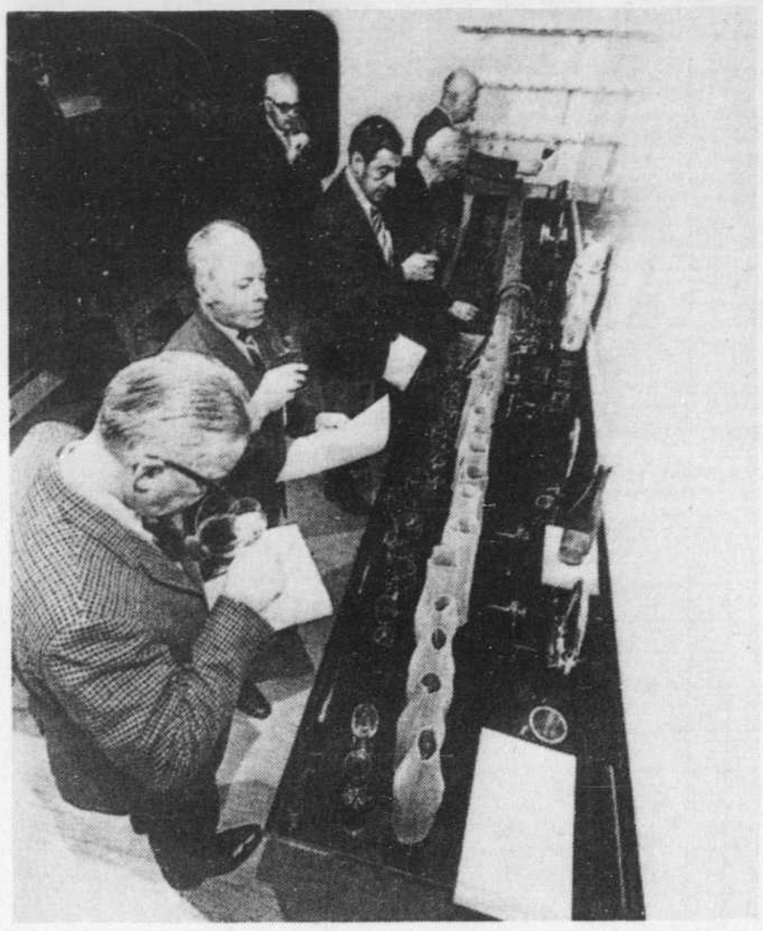

Des dégustateurs de la Régie des alcools de l'Ontario se sont mis à la tâche dans le but de classifier les vins des achats futurs. Pour être en mesure de servir, à des prix plus abordables, une clientèle qui s'y connait de plus en plus en vins importés, la régie ontarienne a décidé de faire dorénavant ses achats aux grands vignobles européens, avant la mise en bouteilles. (Téléphoto CP)

Le Dr P. Koechlin: la vie à St-Jean-de-Dieu est intenable pour les psychiatres

Pour mieux comprendre la situation réservée aux psychiatres qui travaillent à l'intérieur d'un hôpital psychiatrique traditionnel – et comprendre pourquoi ils démissionnent les uns après les autres – nous donnons ici le témoignage de l'un d'entre eux qui a vécu huit mois à l'intérieur de la "pire salle" de Saint-Jean-de-Dieu. C'est à sa propre demande que le Dr Philippe Koechlin a choisi cette salle où l'on parque les malades les plus difficiles. Voici ce qu'il a vu.

"L'organisation de la vie des malades, c'est-à-dire l'environnement et les conditions matérielles, est placée sous la responsabilité d'un nursing héritier des religieuses qui dirigent l'établissement: nourriture et soins de propreté sont dispensés généreusement; le médecin par contre, qui est habituellement de sexe masculin, est placé dans un rôle bien particulier: il n'a aucun droit dans le choix de son équipe et n'a pas d'avis à donner dans les décisions concernant la vie quotidienne des malades.

"Le médecin, selon le Dr Koechlin, dispense des médicaments, des calmants et des permissions; il a le droit de punir et de décider des sorties. Les structures de l'hôpital ne lui permettent pas de jouer auprès de son malade un rôle maternel, protecteur, sécurisant, gage de guérison.

"Le pouvoir omniprésent du nursing représente une entrave très grande à l'action psychiatrique qui est sclérosée, inefficace. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, à Saint-Jean-de-Dieu, le médecin et son équipe ne sont jamais entièrement responsables des malades".

En fait, l'action thérapeutique directe, celle qui est la plus délicate, la plus difficile, est confiée à des préposés qui n'ont aucune qualification. Par contre, les médecins (ou le personnel le plus qualifié de la maison) sont soumis à une distribution de médicaments et à une bureaucratie si exigeante qu'elle absorbe une grande partie de leur temps, au détriment des malades.

"Bien nourri et bien astiqué, dit le Dr Koechlin, le malade est soigneusement "rangé" dans un coin; moins il exprimera sa souffrance, plus le système aura rempli son rôle car on réagit par des attitudes contraignantes à chaque marque d'existence autonome du malade.

"Si tu fais cela, dit-on au malade, tu auras une cigarette, mais si le malade refuse, témoigne qu'il se sent encore vivre, on ne craint pas d'avoir recours à des sanctions déguisées en prescription médicale: mise en cellule, courroies, camisole, parfois même si un malade refuse de manger, il aura droit au gavage: une sonde gastrique sera installée à demeure pendant des semaines pour que le "patient" ne l'enlève pas et il sera camisolé; bien entendu, raffinement suprême, l'irritation causée par cette méthode sera traitée en lui donnant à sucer des pastilles".

Travaillant dans de telles conditions, le personnel accomplit un travail inhumain: ou bien il se résigne, ou bien il satisfait ses propres tendances sadiques. Pourtant, il existe chez ce même personnel, un potentiel remarquable a noté le Dr Koechlin qui a réussi pendant son séjour de huit mois dans cette salle particulièrement difficile, à transformer l'atmosphère et les méthodes utilisées par le personnel auprès des malades.

"C'est ainsi que dans cette salle où régnait un contrôle inhumain, nous avons pu en un mois supprimer toute contrainte physique, réduire les médicaments de moitié et ouvrir les portes graduellement. Depuis sept mois, le personnel a fait de tels progrès qu'en dépit de multiples changements, on note que les malades arrivent à assumer – sans accroc grave – une situation qui les remet tout doucement en contact avec les autres malades, avec l'air libre, avec la vie de l'hôpital.

"Malheureusement, et c'est là que l'on peut mesurer le poids des structures, dit le dr Koechlin, nous n'avons pas trouvé de collaborateurs pendant notre séjour, et le problème de la succession dans cette salle n'est pas résolu." S'agira-t-il d'une expérience-pilote sans suite, sans lendemain se demande le Dr Koechlin qui se refuse à croire que les malades retomberont dans cet enfer décrit plus haut.

•

De l'avis du dr Koechlin comme de plusieurs psychiatres de Saint-Jean-de-Dieu – y compris le surintendant médical qui vient de démissionner, le dr J.M. Bordeleau – la population normale d'un hôpital psychiatrique devrait se situer à moins de 200 malades et, en aucun cas, dépasser le nombre de 300. Or, il y a présentement 3,450 malades à Saint-Jean-de-Dieu. Il y a 76 salles et 90% des malades couchent encore dans des dortoirs et 25 salles ont plus de 50 malades.

Ce témoignage permet de mieux cerner les raisons internes et peut-être plus secrètes de la démission du dr Bordeleau dont les idées modernes en soins psychiatriques ne réussissent pas à franchir le mur du système, selon ses propres mots.

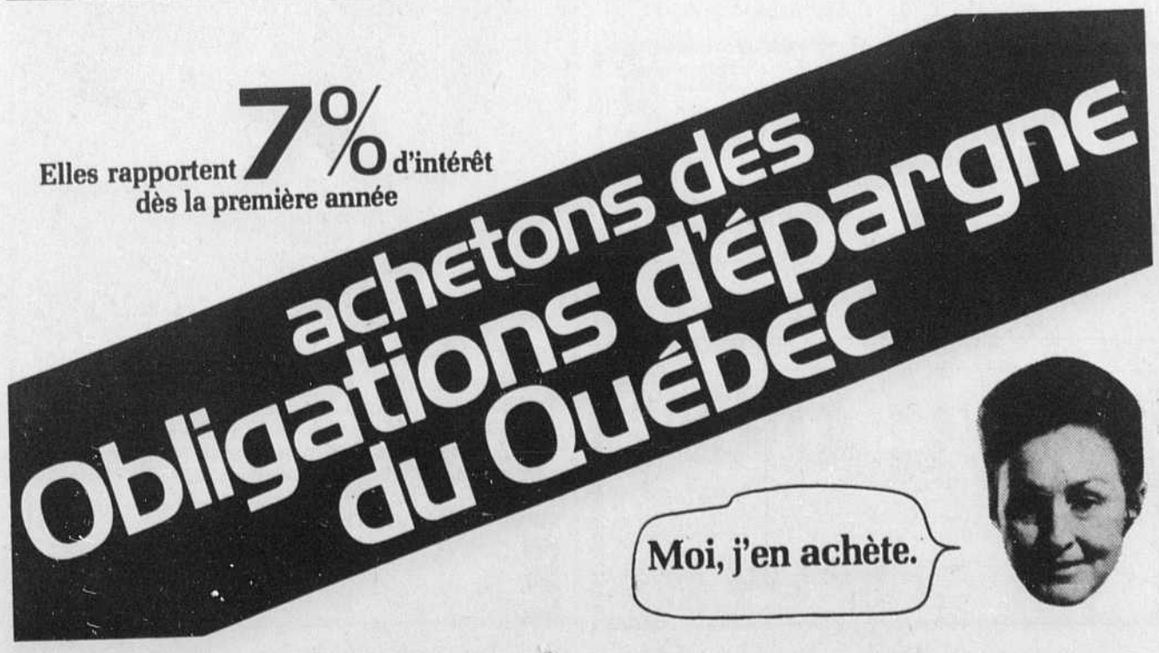

Êtes-vous dans l'embarras quand vient le moment d'acquitter vos impôts?

Le financement d'un commerce nécessite une importante mise de fonds. Aussi, les hommes d'affaires préfèrent-ils avoir recours au crédit plutôt que d'engager leur actif liquide. Or, grâce à l'assurance, il est beaucoup plus facile d'obtenir du crédit, vu que le commerce se trouve bien protégé advenant le décès du propriétaire.

A La Métropolitaine, nous avons conçu une nouvelle police temporaire d'un an, renouvelable et convertible, qui est destinée à accroître la valeur de votre commerce tout en allégeant la pression exercée sur vos capitaux. Ce contrat peut être renouvelé jusqu'à concurrence de dix ans et être converti en un autre genre de contrat, sans que vous ayez à justifier votre assurabilité, jusqu'à concurrence de sept ans.

Si vous avez besoin d'assurance pour garantir une dette ou vous lancer dans un nouveau domaine des affaires, appelez le représentant de La Métropolitaine.
Celui-ci vous démontrera combien peu coûteux est notre nouveau contrat.

La Métropolitaine
Nous assurons la vie parce que nous la respectons.

Chronique de jazz

Être doué...ou non

par Del Dongo

Quand j'étais adolescent, il y a de cela, vingt ans et quelques poussières, aimer le jazz semblait vraiment une passion audacieuse. Dans les collèges classiques, ces cegeps à barbe, il était aussi rare d'y rencontrer un amateur que de donner la main à un politicien honnête. Ça ne swingait pas très fort là-dedans. Tout se déclinait sauf les couplets scats de Lionel Hampton! Puis, le temps a passé, j'ai vieilli, le jazz aussi. Avec l'arrivée en force du Modern Jazz Quartet, de Dave Brubeck, de Gerry Milligan, de Miles Davis et j'en passe, le jazz est presque devenu populaire. Ça n'a pas duré. La musique rock est arrivée qui, avec l'aide de Madison Avenue, a tout balayé. Bon, alors, suivez-moi... Je ne veux pas vous faire pleurer sur le sort du jazz qui se meurt, etc. Je veux vous donner un tuyau. Si vous voulez impressionner votre petite amie, lui montrer que vous avez de la classe, que vous n'êtes pas un vulgaire fumeur de pot ou de hasch, parlez-lui d'amour avec la chaleur de Billie Holiday, serinez lui à l'oreille un thème chaleureux de Ben Webster, criez lui un blues de Jimmy Witherspoon, jouez lui sur le cou à la façon de Bud Powell. Et si elle ne répond pas aux avances que vous lui faites, c'est qu'elle n'est pas douée, et pas seulement pour le jazz!

Earl Hines – "Quintessential Recording Session" – Halcyon 101.

A 64 ans, Earl Hines reprend au piano seul ses anciens succès. Il le fait avec un brio, une agilité, un sens de l'improvisation peu commun. Très peu de concession à l'exhibitionisme parfois désolant que l'on retrouve chez lui. Ce disque est disponible par l'entremise de la revue de jazz canadienne Coda, boîte 87, station J, Toronto.

Willie The Lion Smith – "Live at Blues Alley" – Halcyon 102.

Si vous aimez les sonates de Scarlatti ou de Galuppi, il est peu probable que le vénérable Willie The Lion soit pour vous. Né en 1897, il joue quand même de façon fort convaincante une musique dont le raffinement n'est pas la vertu principale. Ce disque a été fait devant public, un public conquis par la verve du lion à cigare et qui lui réserve une fête. On y entend même "Take Me Out To the Ball Game", sans songer pour autant à M. Lapierre, ci-devant organiste des Expos du père Ubu.

Roland Kirk – "Rahsaan Rahsaan" – Atlantic 1575.

J'ai beaucoup d'admiration pour Roland Kirk. Il joue avec conviction et puissance une foule d'instruments qui vont du saxo ténor, à la flûte au manzello, au strich. Il se paye même le luxe de jouer deux mélodies différentes sur deux instruments à vent en même temps. Essayez de l'imiter dans votre salon, vous m'en donnerez des nouvelles! Il arrive cependant que son dernier disque est décevant. Roland Kirk qui a des idées politiques et mystiques s'y fait entendre à titre de prédicateur. Ce qui me casse les pieds aussi sûrement qu'un discours de Nixon!

Mose Allison – "Best Of" – Atlantic 1542.

Lorsqu'il joue du piano, Allison a presque l'air moderne. Lorsqu'il chante, c'est un blues rural authentique et touchant. Paradoxalement, il aura donc réussi à s'inspirer de Bud Powell et du folklore noir. Le choix d'Atlantic est excellent.

Miles Davis – "At Filmore" – Columbia 2 G30038.

Maintenant que Billy Graham a décidé de fermer les deux Filmore, l'importance historique de ce disque risque de grandir. C'est à dessein que je parle de l'aspect historique car à mon humble avis, les temps qui courent ne sont pas les plus fertiles de Miles. La musique est excellente, Miles lui-même brille, mais j'ai la nostalgie de disques aussi superbes que "Somethin' Else" (Blue Note) "My Kind of Blue" (Columbia). J'en nommerais dix de trompettiste que je préfère à celui-ci. J'ai bien peur que ce flirt avec la musique rock n'apporte que peu à un créateur de la trempe de Dewey Miles Davis.

échos

THEATRE: Le Galendor, un nouveau théâtre d'été situé à l'île d'Orléans ouvrait ses portes en fin de semaine dernière. Dirigé par Jean Royer, on y présente deux spectacles en alternance: il s'agit de "Solange et Goglu" de Jean Barbeau et de "La jarnigoine" de Pierre Morency. Les spectateurs sont priés de réserver au 828-2745. Le Conservatoire d'Art dramatique présentera par ailleurs le 28 mai prochain son spectacle de fin d'année. "Cet animal étrange" de Gabriel Arout sera mis en scène par Jean Dumas.

•

VARIETES: Louise Forestier présentera son nouveau tour de chant au Black Bottom dès le 27 mai. Il y aura spectacle à 21h30 et 23h30 alors que, le samedi, on rajoutera une représentation supplémentaire. Claude Landré, quant à lui, prendra l'affiche du Patriote de 2 au 13 juin prochain.

•

EXPOSITIONS: Le Musée d'art contemporain présentera le mardi 1er juin le vernissage de l'exposition "Environnement-Participation-Body art" de Carl et Heidi Bucher. La galerie d'art Desmarais de l'hôtel Sheraton présente des collages de G. Ouellet et des lithographies du Vieux-Montréal du 1er au 7 juin. Par ailleurs, Thérèse Guité exposera des batiks à la Galerie Tournesol à compter d'aujourd'hui jusqu'au 20 juin. D'autre part, le jeudi 3 juin prochain, le Musée des Beaux-Arts de Montréal lancera officiellement l'exposition "Habitation-Sculpture" de Robert Roussil.

•

MUSIQUE: Le Choeur polyphonique de Montréal, sous la direction de Yves Courville, présentera un récital de "Mozart à Vigneault" le jeudi 10 juin à 20h au Centre culturel de Verdun.

À Cannes

Le dernier Visconti déçoit

CANNES – Au cours de la fin de semaine dernière trois films ont retenu l'attention des festivaliers: "Les Troyennes" de Michel Cacoyanis, "Le bateau sur l'herbe" de Gérard Brache, et "Mort à Venise" de Luchino Visconti.

Le premier de ces films, "Les Troyennes", est apparu d'une grande beauté plastique, mais malgré le talent de quatre comédiens hors pair (Geneviève Bujold, Katherine Hepburn, Irene Papas et Vanessa Redgrave) et d'une musique originale de Théodorakis, la version cinématographique de cette tragédie d'Euripide a paru un peu fade et emphatique à certains festivaliers.

Pour sa part, l'équipe du film "Le bateau sur l'herbe" a été applaudie, dimanche, à la conférence de presse qui a suivi la projection du film, dans la grande salle du Palais. L'ancien scénariste de Roman Polanski, Gérard Brache, a, de l'avis de tous, réalisé une oeuvre finie et personnelle où l'on retrouve beaucoup de qualités qui caractérisaient les films de Polanski.

"Mort à Venise" de Visconti, le film le plus attendu du festival et qui partait favori pour le grand prix avant même d'avoir été vu, a finalement un peu déçu le public.

Cette méditation sur la création artistique, la mort, l'amour, la beauté, autant de thèmes admirablement développés par Thomas Mann dans son roman, supporte mal le passage de l'écriture à la visualisation. Visconti a légèrement modifié les données du récit, transformant le héros, l'écrivain Aschenbach, qu'on supposait être Goethe, en musicien qui pourrait être Gustav Mahler. Dirk Bogarde, pourtant très grimé, fait difficilement croire qu'il a dépassé la cinquantaine.

L.-G. Robinet entre à l'Académie des sciences morales

PARIS (AFP) – M. Louis Gabriel-Robinet, directeur de la rédaction du journal parisien "Le Figaro", a été élu à une très forte majorité au siège du général Koenig à l'Académie des sciences morales et politiques.

M. Louis-Gabriel Robinet a écrit de nombreux ouvrages, essentiellement autobiographiques, tels "Une vie de journaliste", "Les dessous d'une défaite" ainsi que de nombreuses études consacrées à son métier.

Maurice Gibeau (à gauche) et Jean-Pierre Piché (au centre) seront les deux interprètes de la nouvelle pièce de Jean-Claude Germain, "Le roi des mises à bas prix". Ce spectacle prendra l'affiche de La Bavasserie dès le 3 juin.

télévision

CBFT 2

9.25 Aujourd'hui à CBFT
9.29 Pépinot
10.00 La vie qui bat . . . c
10.30 En mouvement
10.45 Contes du mercredi . . . c
11.00 La souris verte
11.15 Cinéma:
"Ecoute ma chanson" (mélodrame musical Espagnol 1959)
1.00 Cinéma:
"Fumée blonde" (comédie policière Française 1957)
2.30 Oui ou non . . . c
3.00 Femme d'aujourd'hui
4.00 Bobino . . . c
4.30 Maigrichon et gras double . . . c
5.00 Walt Disney présente:
"La Baie aux émeraudes" . . . c
6.00 Saltkrakan . . . c
6.30 Téléjournal . . . c
6.40 24 heures . . . c
6.55 Nouvelles du sport . . . c
7.00 Format 30
7.30 Minos cinq . . . c
8.00 Baseball:
"Atlanta à Montréal . . . c
10.20 Cent mille chansons . . . c
11.00 Téléjournal . . . c
11.30 Nouvelles du sport . . . c
11.40 Chapeau melon et botte de cuir:
"La Poussière qui tue"
12.40 Téléjournal

CFTM 10

7.20 Mire-Musique
7.25 Horaire-Bienvenue
7.30 Les P'tits bonshommes
7.45 Mini-Annonces . . . c
8.00 Bonjour . . . c
8.45 36-24-36 . . . c
9.00 Madame est servie . . . c
10.00 Pour vous mesdames:
"Le consommateur" . . . c
11.30 La fleche brisée
12.00 Le 10 vous informe . . . c
12.15 Ciné-Mercredi:
"Un direct au coeur" (comédie musicale – Américain 1962) . . . c
2.00 Ciné-Mercredi:
"L'honorable Stanislas agent secret" (comédie policière – Français 1963)
3.30 A vous de jouer . . . c
4.00 Le cirque du capitaine . . . c
4.30 Les Banana splits . . . c
5.00 Bon appétit . . . c
6.00 Studio 10 . . . c
7.00 Le 10 vous informe . . . c
7.25 Les commentaires de Me Alban Flamand . . . c
7.30 Les grandes productions:
"French cancan" (music-hall Français 1955) . . . c
9.30 Sous mon toit . . . c
10.00 Enquêtes spéciales . . . c
10.30 Le 10 vous informe . . . c
11.00 La couleur du temps . . . c
11.05 En pantoufles:
"Deux heures à tuer" (policier – Franco-Belge 1965)
12.35 Dernière édition
12.40 Fin des émissions.

CBMT 6

8.23 Standby Six . . . c
8.35 Mr. Dress-Up . . . c
9.00 Quebec School telecasts . . . c
10.15 Davey and Goliath
10.20 Rocky and his friends
10.45 Chez Hélène
11.00 Tarzan
12.00 Elwood glover's luncheon date . c
1.00 I dream of Jeannie
1.30 55 North Maple street . . . c
2.00 Double exposure "Country Canada"
2.30 Flying nun . . . c
3.00 Take Thirty
3.30 Edge of night . . . c
4.00 Galloping gourmet . . . c
4.30 Drop-in
5.00 Video one
5.30 Beverly Hillbillies
6.00 Family six . . . c
6.30 Hourglass
7.30 Singalong jubilee . . . c
8.00 Expo baseball:
"Atlanta à Montréal . . . c
10.30 Vacation Canada . . . c
11.00 The National . . . c
11.22 Viewpoint . . . c
11.30 Night Report . . . c
11.45 Ciné-Six:
"The Satan bug" (drame – Américain 1965)
1.30 Final Report and weather

CFCF 12

6.50 Montreal bulletin board
7.05 Morning news . . . c
7.20 The Lucille Rivers show . . . c
7.30 University of the air
8.00 Miss Helen . . . c
8.15 Tha Sandbox . . . c
9.00 Hercules
9.30 Magic Tom . . . c
10.00 Man Trap . . . c
10.30 The Pierre Berton Show . . . c
11.00 John Manolesco . . . c
11.30 McGowan and Co . . . c
12.00 Flintstones . . . c
12.30 Matinee with Joe Van:
"Romeo and Juliet" (1966) . . . c
2.30 Famous jury trials . . . c
3.00 Another world . . . c
3.30 Trouble with Tracy
4.00 Bewitched . . . c
4.30 Lassie: "Timmy versus the Martians"
5.00 Truth or consequences . . . c
5.30 Beat the clock . . . c
6.00 Pulse . . . c
7.00 The Pierre Berton Show . . . c
7.30 From a birds eye view . . . c
8.00 Bewitched . . . c
8.30 The Saint
"The world beater" . . . c
9.30 Under attack . . . c
10.30 McGowan and Co . . . c
11.00 The CTV National news . . . c
11.18 Pulse . . . c
11.45 Wednesday night feature movie:
"Paranoiac" (drame 1963)
1.45 University of the air
2.15 Montreal Bulletin board

cinéma

ALOUETTE: "Grand Prix" 1.15 – 4.45 – 8.15
ANJOU: "Valdezis coming" 7.10 – 9.10
ARLEQUIN: "Bloody mama" 2.50 – 6.10 – 9.30 et "La légion des damnés" 1.15 – 4.30 – 7.50
ATWATER: (Cinéma 1) "Doctor's Wives" 1.10 – 3.15 – 5.15 – 7.15 – 9.15
ATWATER: (Cinéma 2) "Mash" 5.15 – 7.15 – 9.20
ART: "End of the road" 7.00 – 9.00
BERRI: "Un monde fou, fou, fou" 2.00 – 5.00 – 8.00
BONAVENTURE: "Eugénie" 1.30 – 3.30 – 5.30 – 7.30 – 9.30
CANADIEN: "Finalement" 12.00 – 2.00 – 4.00 – 6.00 – 8.00 – 10.00
CAPITOL: "Après ski" 12.50 – 2.55 – 5.00 – 7.15 – 9.30
CHAMPLAIN: "Darling Lili" 12.55 – 5.15 – 9.40 et "Goodbye Columbus" 3.20 – 7.45
CHATEAU: "Nue comme un ver" 2.15 – 5.30 – 9.20 et "Jeunes filles bien pour tous les rapports" 12.30 – 3.50 – 7.20
CINEMA CINQ: "Blusing Charlie" 7.30 – 9.30
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma 1): "Lawrence of Arabia" 1.00 – 4.30 – 8.00
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma 2): "Little big Man" 1.15 – 3.55 – 6.35 – 9.15
CINEMA DE PARIS: "La faute de l'abbé Mouret" 1.30 – 3.30 – 5.30 – 7.30 – 9.30
COMEDIE CANADIENNE: "Playtime" (de Tati) 7.15 – 9.30
CREMAZIE: "Mash" 7.30 – 9.30
DAUPHIN: Salle Renoir: "Le Voyou" 7.30 – 9.40 Salle McLaren "Four easy pieces" 7.30 – 9.30
ELYSEE: Salle Eisenstein "La maison des Bories" Salle Resnais "Le genou de Claire" du lundi au vendredi 7.30 – 9.30 (pour les deux salles)
ELECTRA: "Nue comme un ver" 1.20 – 5.25 – 9.30 et "Jeunes filles bien pour tous les rapports" 3.05 – 7.10
FLEUR DE LYS: "Les orgies du comte Porno" et "Sept jours de sursis"
FESTIVAL: Voir Cinéma Cinq
SALLE HERMES: "The swimming PoorLL 2.00 – 4.00 – 6.00 – 8.00 – 10.00
IMPERIAL: "Le rouge aux lèvres" 12.30 – 2.35 – 4.40 – 7.00 – 9.15
JEAN-TALON: "Les matins clairs" 8.30 – et "Ton mari cet inconnu" 6.40 – 10.15
KENT: "Patton" 12.10 – 3.00 – 6.00 – 8.55
LOEWS: "Battle of Neretva" 10.30 – 12.35 – 2.45 – 4.55 – 7.10 – 9.25
LUCERNE: "How to succeed with sex" et "Dandy" 7.00
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon
MIDI-MINUIT: "Pornissimo" 12.15 – 3.20 – 6.25 – 9.30 et "Joujou chérie" 1.40 – 4.45 – 7.50
MERCIER: "Une messe pour Dracula" 6.20 – 9.45 et "Le retour de Frankenstein" 8.00
MONKLAND: "Barefoot executive" 1.00 – 3.05 – 5.15 – 7.25 – 9.35
OUTREMONT: "Il était une fois dans l'Ouest" (de S. Leone) en français 6.00 – 9.00
PALACE: "Vanishing point" 12.55 – 3.00 – 5.05 – 7.15 – 9.30
PAPINEAU: "Aime-moi vite, le jour se lève" et "Labyrinthe du sexe" 6.00
PARISIEN: "Pile ou face" 10.30 – 12.20 – 2.30 – 4.40 – 6.50 – 9.05
PIGALLE: "Pornissimo" 12.00 – 3.10 – 6.20 – 9.35 et "Joujou chérie" 10.15 – 1.35 – 4.45 – 8.00
PLACE DU CANADA: "Fantasia" 5.30 – 7.30 – 9.35
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma): "Woman in love" 12.45 – 3.20 – 5.55 – 8.30
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma): "Percy" 1.10 – 3.10 – 5.10 – 7.10 – 9.15
PLAZA: Voir Canadien
PUSSYCAT: "The Swappers" 12.45 – 3.50 – 6.55 – 10.00 – et "Freedom to love" 2.15 – 5.20 – 8.25
RIVOLI: Voir Arlequin
SAINT-DENIS: "Les Mâles" 12.35 – 2.44 – 4.59 – 7.14 – 9.29
SEVILLE: "Mad dog and English-men" 1.05 – 3.10 – 5.15 – 7.25 – 9.40
SNOWDON: "Relations" 1.40 – 3.40 – 5.40 – 7.40 – 9.35
VENDOME: "Le Boucher" (C. Chabrol) 12.45 – 2.50 – 5.00 – 7.15 – 9.30
VANHORNE: "Clouds over Israël" 1.00 – 2.45 – 4.30 – 6.15 – 8.05 – 9.55
VERDI: "Burn" (de G. Pontecorvo) 7.30 – 9.30
VILLERAY: Voir Mercier
WESTMOUNT: "New Leaf" 1.15 – 3.15 – 5.15 – 7.15 – 9.20
WESTMOUNT SQUARE: "Love Story" 1.00 – 3.00 – 5.00 – 7.00 – 9.00
YORK: "Waterloo" 12.30 – 2.40 – 4.50 – 7.00 – 9.15

CINEMATHEQUE CANADIENNE: "Courts métrages de Chaplin (V)" 7.30 et Toronto Film Makers: "Electrocution of the Word" (Canada 1968) et "Kill" (Canada 1969) 9.30

théâtre

LA BAVASSERIE: "Les tourtereaux" de J.C. Germain. Au St-Malo, horaire à vérifier.
THEATRE CENTAUR: "Revenge" de Howard Brenton 20h.30.
CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Les berceuses transcendentales" de Pierre Bégin 20h30.
THEATRE DE QUATSOUS: "A toi pour toujours, ta Marie-Lou" de Michel Tremblay 20h.30.
THEATRE SAYDIE BRONFMAN: "A man's a man" de Brecht. (Horaire irrégulier, à vérifier).
RIDEAU VERT: "Les belles-soeurs" de Michel Tremblay, mise en scène André Brassard 20h30.
LA POUDRIERE: "A Delicate Balance" d'Albee. 20h30.
STUDIO THEATRE: "Le bel indifférent et "La demande en mariage". Réservation à 436-1304.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER: Ensemble de chants et danses de la Géorgie soviétique, 20h30.
THEATRE MAISONNEUVE: relâche
THEATRE PORT-ROYAL: relâche

Cinémas ODEON
Salle Renoir — 7e SEMAINE — POUR TOUS
Le meilleur Claude Lelouch — L'EXPRESS
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT EN COULEURS
LE VOYOU
Salle McLaren — À L'AFFICHE — 14 ANS
GAGNANT DE 3 RÉCOMPENSES
EN COULEURS — VERSION FRANÇAISE
JACK NICHOLSON
FIVE EASY PIECES
Karen Black
CE SOIR 7:30 9:40 — le DAUPHIN — CE SOIR 7:30 9:30
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

UN FILM SANGLANT D'OÙ JAILLIT LE RIRE — 14 ANS
M·A·S·H
VERSION FRANÇAISE
EN COULEURS
11e SEM.
CE SOIR 7:30-9:30 — CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

DANIELLE OUIMET dans son premier grand film international — 18 ANS
Le Rouge Aux Lèvres
Un Amour Vampirique
REPRÉSENTATION À 12.30, 2.35, 4.40, 7.00 & 9.15 P.M.
IMPERIAL 1430 Bleury 288 7102 — PLACE DES ARTS
SALLE CLIMATISÉE

SALLE RESNAIS AIR CLIMATISÉ — POUR TOUS
SAM.-DIM.-LUN. OUVERT À 1.30
JEAN-CLAUDE BRIALY — ERIC ROHMER — LE GENOU DE CLAIRE — Eastmancolor
élysée 35 MILTON / 842-6053
SALLE EISENSTEIN POUR TOUS
9e SEMAINE — Eastmancolor
LA MAISON DES BORIES
Un film de JACQUES DONIOL-VALCROZE

Acclamé comme le plus beau et meilleur film québécois!
18 ANS Adultes
Finalement...
avec: CHANTAL RENAUD · JACQUES RIBEROLLES
EN COULEURS — réalisateur: Richard Martin
une production des INDUSTRIES DENIS S. PANTIS
CANADIEN 523-5180 PLAZA 274-6155

Napoléon rencontre Wellington à...
WATERLOO — POUR TOUS
ROD STEIGER
CHRISTOPHER PLUMMER
Enfants 75¢ — TECHNICOLOR
YORK 937-8978 — 1487 STE-CATHERINE O.
HORAIRES: 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.15 P.M. DERNIÈRE REPRÉSENTATION COMPLÈTE À 9.00 P.M.

UNE RÉUSSITE TOTALE! — 14 ANS — PARIS-MATCH
LE BOUCHER
UN FILM DE CLAUDE CHABROL
avec STEPHANE AUDRAN — JEAN YANNE
SOUS TITRES ANGLAIS — Eastmancolor
5e semaine
12:45, 2:50, 5:00 7:15, 9:30
TEL 878-1451
VENDOME — LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

le dernier et le plus beau FILM DE SERGIO LEONE — VERSION FRANÇAISE COMPLÈTE
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST
"Dommage que je n'y sois pas!" — Clint Eastwood
3e SEM. — 14 ANS
CLAUDIA CARDINALE — HENRY FONDA — JASON ROBARDS — CHARLES BRONSON
CE SOIR à 6h00 et 9h00 — WESTERNS à l'OUTREMONT
1248 BERNARD — INFORMATIONS: 277-3233

après "Mon Oncle" et "Les Vacances de M. Hulot" voici le nouveau film de Jacques Tati — TOUS
"Le chef-d'oeuvre du rire" — FRANCE-SOIR
"Le génie à l'état pur" — FIGARO LITTÉRAIRE
Play Time
un film de jacques tati
en couleurs
CE SOIR à 7:15 et 9:30
7e sem. — Comédie Canadienne
84 ouest, Ste-Catherine — tél.: 861-3476

31e Spectacle Annuel
LE CIRQUE DES SHRINERS — FORUM
du 24 MAI au 30 MAI, 1971 — DIMANCHE INCLUS
Lun., 24 mai, 10:00 a.m., 2:30 p.m., 8:00 p.m.
Mar. à Ven, 25-28 mai, 2:30 pm., 8:00 p.m.
Sam., 29 mai, 10:00 a.m., 2:30 p.m, 8:00 p.m.
Dimanche 30 mai, 1:30 p.m., 4:30 p.m.
KARNAK — A A O N M S
Sièges reservés en vente au Forum, 26 avril, $2.50 & $3.00
Entrée générale: adultes $1.75 enfants .75

À L'AFFICHE!
LE REALISATEUR DE "LA BATAILLE D'ALGER" NOUS PRESENTE SON NOUVEAU FILM — TOUS
MARLON BRANDO dans "BURN"
UN FILM DE GILLO PONTECORVO
VERSION ANGLAISE (QUEIMADA)
Musique: Ennis Morricone
avec: EVARISTO MARQUEZ RENATO SALVATORI — Scénario de et FRANCO SOLINAS GIORGIO ARLORIO
séances en soirée: à 7h30 et à 9h30
verdi 277 4145 — 5380 St-Laurent

Le Service des Parcs de la Ville de Montréal
vous invite au spectacle
La fin du monde
présenté au
PLANÉTARIUM DOW
(1000 OUEST, RUE ST-JACQUES)
du 26 mai au 25 juillet
HORAIRE DES SPECTACLES EN FRANÇAIS
Dimanche : 13.00; 15.30; 16.30; 21.30
Lundi : relâche
Mardi : 14.15; 21.30
Mercredi : 14.15; 21.30
Jeudi : 14.15; 21.30
Vendredi : 14.15; 21.30
Samedi : 14.15; 16.30; 21.30
Admission: Adultes $1.00
Enfants .40
LE PLANÉTARIUM DOW
OFFERT À LA VILLE DE MONTRÉAL ET À SES CITOYENS PAR
LA BRASSERIE DOW LIMITÉE
663F

La Salle Bonaventure présente
Danièle Dorice plus
Nana & Fred Albee

Voici un autre programme double de grande classe à la Salle Bonaventure, réunissant une talentueuse chanteuse canadienne et un duo exceptionnel de danseurs. À l'affiche du 24 mai au 5 juin. Danse continuelle avec Nick Martin et son orchestre. Pas de frais de couvert du lundi au vendredi; le samedi, seulement $4.00. Réservations: composez 861-3511.
Salle Bonaventure
Le Reine Elizabeth

Un conseiller du cheikh Rahman

Ottawa ne doit pas financer le génocide

OTTAWA (CP) – Les Canadiens devraient faire passer par les camps de réfugiés en Inde l'aide qu'ils destinent au Pakistan oriental et ils devraient s'abstenir d'aider directement le Pakistan occidental. C'est ce qu'a déclaré hier, à une conférence de presse à Ottawa, M. Rehman Sobhan, de Dacca.

Selon le conseiller économique du cheikh Mujibur Rahman (leader emprisonné de la Ligue Awami), le Pakistan occidental sera complètement à court de devises internationales dès juillet prochain, par suite de son "aventure militaire" au Pakistan oriental, si toute aide financière étrangère lui est refusée.

M. Sobhan fait en ce moment le tour du monde pour gagner des appuis au Bengla Desh.

Environ 3.5 millions des 75 millions de citoyens du Pakistan oriental sont présentement dans des camps de réfugiés en Inde; 500,000 autres ont été tués, selon M. Sobhan. Pour que les secours puissent parvenir aux 62,000 villages du Pakistan oriental, dit-il, il faudrait que l'aide soit sous surveillance internationale. On pourrait aussi faire passer l'aide par les camps de réfugiés en Inde d'où la distribution serait assurée clandestinement aux villages de l'autre côté de la frontière.

M. Sobhan soutient que les structures administratives se sont écroulées dans le Pakistan oriental et que les militaires du Pakistan occidental ne sont pas en mesure de distribuer les secours, car ils s'en serviraient pour inciter les gens à retourner dans les villes et les villages désertés.

"Il n'appartient pas aux contribuables canadiens de financer le génocide et de cautionner les aventuriers militaires", affirme M. Sobhan.

A la fin de juin, un groupe de pourvoyeurs de secours, y compris le Canada, se réunira pour décider si l'on doit faire appel à la Banque Mondiale et au Fonds monétaire international. Afin d'obtenir de l'aide, souligne M. Sobhan, le Pakistan occidental fait croire que tout c'est normalisé au Pakistan oriental mais, de fait, la situation "ne saurait être plus anormale".

Ottawa délibère

OTTAWA (CP) – Le gouvernement étudie avec beaucoup de compréhension les demandes de secours destinés aux réfugiés du Pakistan oriental qui arrivent par millions en Inde. C'est ce que le ministre des affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a déclaré hier à la Chambre des Communes, tout en précisant que le gouvernement décidera dans quelques jours de l'importance de l'aide qu'il convient d'accorder.

En réponse à des questions du chef de l'Opposition Robert Stanfield, M. Sharp a déclaré que le gouvernement canadien a supplié l'Inde et le Pakistan de ne pas accroître les tensions engendrées par le flot des réfugiés.

M. Sharp a aussi déclaré que divers gouvernements, dont celui du Canada, tentent déjà de faire face à "ce qui semble être la faillite du gouvernement du Pakistan".

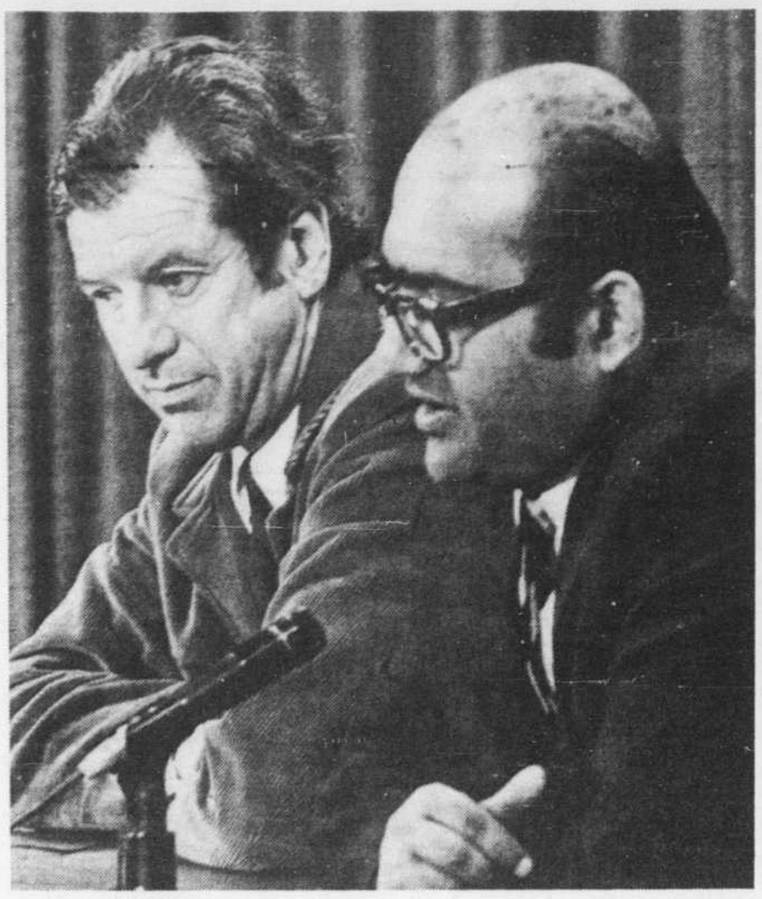

M. Rehman Sobhan, de Dacca, qui a été présenté aux journalistes d'Ottawa par Stanley Burke (à gauche), a prié le Canada de ne pas envoyer de secours au Pakistan occidental mais de faire passer plutôt par les camps de réfugiés en Inde l'aide qu'il destine au Pakistan oriental. (Téléphoto CP)

Les premiers ministres des Maritimes se regroupent

FREDERICTON (PC) – Les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile-du-Prince-Edouard ont signé hier à Fredericton, un accord définitif créant le Conseil des premiers ministres des Maritimes.

L'accord a été signé par les premiers ministres Richard Hatfield, du Nouveau-Brunswick, Gerald Regan, de la Nouvelle-Ecosse et Alex Campbell, de l'Ile-du-Prince-Edouard. Il affirme que les trois provinces sont unanimes dans leur désir de travailler à leur unité. Le mot "union" n'a toutefois pas été utilisé.

La cérémonie s'est déroulée dans la salle de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, deux jours avant le début d'entretiens privés entre les trois hommes d'Etat.

L'accord expose cinq fonctions que devra remplir le Conseil:

– discuter des problèmes majeurs intéressant les trois provinces;

– encourager des études sur des programmes et des politiques économiques, sociales et culturelles communes;

– coordonner les politiques d'intérêt public affectant les trois provinces;

– appuyer la soumission de requêtes communes aux trois provinces au gouvernement fédéral;

– établir une commission des provinces maritimes, définir ses devoirs et désigner ses membres.

Québec lance une étude d'assainissement de trente-quatre lacs

QUEBEC (PC) – Le gouvernement du Québec a décidé de se lancer dans une vaste opération d'assainissement des eaux destinées aux loisirs.

En effet, le ministre d'Etat responsable de la qualité de l'environnement, M. Victor C. Goldbloom, a annoncé hier à l'Assemblée nationale que 34 lacs du Québec seront examinés cet été, en vue de leur assainissement. Il s'agit, a-til dit, d'un premier pas vers la réalisation d'une "politique générale de récupération des eaux destinées aux loisirs".

Là où des municipalités ou des industries contribuent à la pollution du lac, les directives seront également émises à l'endroit des responsables, a précisé le ministre.

Réalisée en collaboration avec le ministère du tourisme et la Régie des eaux, l'opération se fera en quatre étapes.

1- Prélèvement pour analyses bactériologiques d'échantillons d'eaux devant chaque source possible de pollution.

2- Inspection et classification des installations septiques.

3- Animation sociale auprès des propriétaires riverains pour les amener à assumer leurs responsabilités.

4- Publication des directives pour indiquer les interventions nécessaires.

Dans la liste des lacs, on note des étendues d'eau aussi importantes que les lacs Massawippi, Memphrémagog, Mégantic, Archambeault et Brome.

Le CRM attribue 201 bourses médicales

OTTAWA (PC) – Le Conseil de recherches médicales vient d'attribuer 201 bourses d'une valeur visant entre $5,300 et $9,500, dont 62 à des diplômés d'universités du Québec.

Parmi les bénéficiaires, 81 boursiers iront faire des stages à l'étranger dans au moins sept pays tandis que 120 seront attachés aux différents laboratoires canadiens des sciences de la santé.

On retrouve parmi eux 97 médecins, 12 dentistes, 17 médecins vétérinaires et 75 docteurs ès-sciences. Vingt-six boursiers sont diplômés de l'université de Montréal, 22 de l'université McGill, 12 de l'université Laval et deux de l'université de Sherbrooke.

L'Association mathématique du Québec préconise l'emploi du système métrique

Les 400 participants au congrès annuel de l'association mathématique du Québec qui s'est tenu en fin de semaine à Drummondville ont pris position en faveur du système métrique. L'association se propose donc de travailler dorénavant à l'implantation et à la généralisation de ce système de poids et mesures européen.

L'AMQ, qui tend à se définir de plus en plus comme un groupe de pression, a décidé en fin de semaine de poursuivre ses démarches en vue d'obtenir une commission ministérielle qui pourrait planifier l'enseignement de la mathématique à tous les niveaux du système scolaire. Elle réclame aussi un système de perfectionnement continu pour les professeurs.

En vue de faciliter l'implantation des nouveaux programmes de mathématique, l'AMQ organisera aussi cette année un certain nombre d'activités pédagogiques à l'intention des professeurs.

Désireux de ne pas négliger les problèmes concrets, les congressistes ont aussi décidé d'intervenir dans les négociations collectives et de commenter les politiques du ministère de l'éducation de façon à améliorer la qualité de l'enseignement. On s'attachera particulièrement à la qualité du matériel didactique, à l'animation pédagogique, à la recherche de nouvelles méthodes d'enseignement et à la revision des programmes.

Pour l'immédiat, l'AMQ a créé un prix destiné à signaler le meilleur manuel de mathématique. Le prix Adrien Pouliot a été attribué cette année à M. Marcel Hamel et à M. Dieter Lunkenbein pour leur ouvrage intitulé "La mathématique à l'école élémentaire renouvelée". Une mention honorable a aussi été décernée à M. Pierre Decelles pour ses deux volumes intitulés "Eléments de mathématique, secondaire I, secondaire II".

L'AMQ a enfin manifesté l'intention de se prononcer sur le projet de loi 28 concernant la restructuration scolaire de l'île de Montréal. Sa prise de position sera animée par le souci d'assurer un bon financement et une participation des enseignants aux politiques pédagogiques.

Malgré ses déboires

La commission Young n'a pas perdu espoir

par Donat Valois, de la PC

OTTAWA – La Commission Young a reconnu hier, qu'elle n'avait pu élaborer, après deux ans d'efforts, une politique canadienne des prix et des revenus idéale.

Toutefois, elle estime qu'une forme efficace et acceptable de politique n'est pas impossible et qu'il serait logique de déployer de nouveaux efforts pour l'élaborer.

Dans un long document déposé au comité permanent des finances nationales du Sénat, la Commission Young sur les prix et les revenus admet notamment:

"Devant le problème insoluble que pose le maintien d'un haut niveau d'emploi en période d'inflation et le peu de possibilités qui existent de résoudre ce dilemme rapidement et facilement par d'autres moyens, la Commission estime qu'une forme efficace et acceptable de politique des prix et des revenus au Canada, bien qu'elle ne soit pas sans répercussions économiques, pourrait utilement compléter d'autres politiques, qu'il ne dévrait pas être impossible d'élaborer une telle politique et qu'il serait justifié de déployer de nouveaux efforts et d'innover dans ce sens".

La Commission, mise sur pied par le gouvernement Trudeau en juin 1969, afin de juguler l'inflation, précise aussi qu'elle n'a pas obtenu toute la collaboration nécessaire des différents secteurs de l'économie canadienne dans sa recherche pour prévenir la hausse des prix et revenus.

Aux yeux des hommes d'affaires, souligne-t-elle, intervenir dans les décisions de ceux qui fixent les prix prend l'allure suspecte d'une descente d'inspiration politique contre les profits des entreprises. Dans l'esprit des groupes professionnels, intervenir dans la détermination des honoraires laisse tout de suite entrevoir la possibilité d'ingérence de profanes ignorants dans les normes professionnelles. Pour les syndicalistes, proposer que les règlements salariaux par la négociation collective se plient à certaines grandes directives, c'est faire preuve de préjugés antisyndicaux.

La Commission précise qu'il a été possible d'appliquer assez efficacement un programme non officiel et temporaire de restriction des prix.

Toutefois, déplore-t-elle, il a été impossible "d'accomplir grand-chose dans la restriction des hausses de salaires, de traitements, de loyers et d'autres formes de revenu sans une reconnaissance suffisante de la nécessité d'une telle contrainte de la part de ceux qu'elle touchait et sans appui énergique de la part des gouvernements pour encourager l'observation des conditions imposées".

D'autre part, la Commission consacre une grande partie de son document au chômage canadien qui a, selon elle, certains caractères particuliers.

Ce sont ces caractères qui expliquent en partie "la faiblesse de nos résultats" au regard des normes internationales du chômage.

La Commission souligne, par exemple, le caractère nettement saisonnier d'une grande partie de l'activité économique canadienne.

Elle note qu'au Canada les étudiants qui arrivent sur le marché du travail ont généralement plus de difficulté à trouver un emploi que ceux de la plupart des pays d'outremer.

"Cette difficulté devient de plus en plus sérieuse", soutient-elle en notant qu'en 1970, les personnes âgées de 14 à 24 ans constituaient 45% des chômeurs tout en ne comptant que pour 26% de la main-d'oeuvre.

Par ailleurs, il existe des écarts régionaux dans le domaine du chômage, dit la Commission. Les taux moyens de chômage des provinces Atlantique et du Québec se maintiennent depuis longtemps bien au-dessus de ceux de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Seules les provinces des Prairies, à prédominance agricole plutôt qu'industrielle, ont couramment un taux moins élevé que l'Ontario.

les MOTS CROISÉS du Devoir

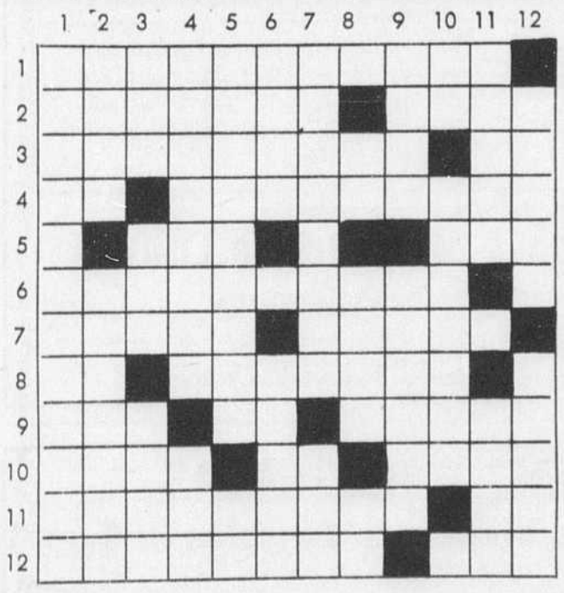

Horizontalement

1 – Etat de l'esprit occupé que d'une seule idée.
2 – Prendre terre. – Automobile.
3 – Jour qui suit celui dont on parle. – Fleuve de l'U.R.S.S.
4 – Ici. – Indicible.
5 – Possèdent. – Article simple.
6 – Accommode un mets avec des ingrédients qui flattent le goût.
7 – Rien. – Querelle.
8 – Ici. – Rapport de la masse d'un certain volume d'un corps à celle du même volume d'eau.
9 – Roi d'Israël. – Tellement. – Me trompai.
10 – Algue verte marine. – Molybdène. – Pluies.
11 – Petite soeur. – Germanium.
12 – Agiter l'encensoir devant l'autel. – Vaste étendue d'eau salée.

Verticalement

1 – En butte à la mauvaise chance (fém).
2 – Se soumet à l'autorité. – Petit baquet peu profond.
3 – Refus. – Tenta avec audace. – Marque l'accompagnement.
4 – Evêque qui confère les ordres sacrés. – Obtenue.
5 – Ce qui fait qu'une chose est de même nature qu'une autre (plur). – Radon.
6 – Nom des cantons, bourgs et subdivisions administratives de l'ancienne Attique. – Patrie de Guizot.
7 – Ecorchons légèrement la peau. – Enlève.
8 – Conifère. – Fait périr par asphyxie dans un liquide quelconque. – Tour.
9 – Abréviation de sanatorium. – Se dit d'un corps obtenu par nitration.
10 – Lettre grecque. – Substituera, en parlant, une consonne faible à une consonne forte.
11 – Ornement sacerdotal. – Où mangent et boivent les bestiaux.
12 – Qui est affecté d'obésité. Procéder au mixage.

Solution d'hier

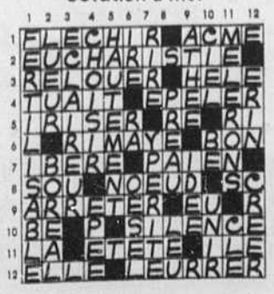

Bien des gens portent UN DENTIER bien plus confortablement

Quand un dentier se relâche et glisse, il suffit de le saupoudrer d'un peu de la fameuse poudre adhésive pour dentiers FASTEETH, si facile à utiliser. FASTEETH maintient les dentiers fermement plus longtemps. Vous vous sentez plus à l'aise . . . et mangez plus naturellement. Etant alcaline, FASTEETH n'aigrit pas sous les prothèses. Nul effet gommeux, sirupeux, ou pâteux. La santé exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement. Demandez vite votre FASTEETH à tous les rayons de pharmacie.

DACTYLO

— 75 MOTS À LA MINUTE

- Dactylo-réceptionniste
- Dactylo dicta

—200 MOTS À LA MINUTE

EN STÉNO

- Sténo dactylo
- Secrétaire de direction
- Secrétaire médicale
- Secrétaire juridique
- Sténotypiste officielle
- Sténotypiste de conventions

COURS DU JOUR OU DU SOIR

INSTITUT INTERNATIONAL DE STÉNOTYPIE

1015 CÔTE DU BEAVER HALL
MONTRÉAL (MÉTRO VICTORIA)
878-9186, POSTE 5

LA COUTURE CHEZ-SOI

Élégant et plein d'allure ! Voilà ce que vous entendrez quand vous porterez ce modèle original signé "Geiger". Merveilleux pour toute saison et toute heure du jour. Faites-le de toile ou de tricot.

Patron no. A621

Le patron imprimé no A621 est offert pour les tailles 8-18 (nouvelle classification des tailles).

Ce patron est en vente au prix de $1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ. Les instructions sur le patron sont en langue anglaise seulement.

Un petit lexique comparatif, en langue française, accompagne les instructions.

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES - 844-3361

- Le prix de nos petites annonces est de $1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
- Tout mot additionnel est de 0.05
- L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

PETITES ANNONCES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES - 844-3361

- Le prix des petites annonces encadrées est de: $4.20 le pouce de hauteur.
- L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

APPARTEMENT A LOUER

AVENUE LAVAL: coin Carré St-Louis, 3 pièces, chauffé, poêle et réfrigérateur fournis, eau payée, libre immédiatement $82. Tél.: 738-8872 27-5-71

IMPERIAL HOUSE
3445 rue DRUMMOND
Entre McGregor & Sherbrooke
PENTHOUSE
$525.00
Luxueux appartement de 3 chambres à coucher dans immeuble moderne avec vue panoramique sur la ville
2½ pièces - $175.00
5½ pièces - $315.00
6½ pièces - $335.00
- Immeuble et ascenseur modernes
- Systèmes d'air climatisé
- Laveuses de vaisselle
- Service de portiers
- Stationnement souterrain
- Sauna

LES GÉRANTS DE L'IMMEUBLE OFFRENT POUR LOCATION IMMÉDIATE, COMPLÈTEMENT ÉQUIPÉ ET TOUTES TAXES PAYÉES.
Contactez le gérant
844-1659
WESTMOUNT REALTIES
Administrateurs en immeubles
courtiers licenciés
27-5-71

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

VILLE ST-LAURENT: à sous-louer, près Jules Poitras, Côte Vertu, 3½ pièces, chauffé, $90. par mois. Tél.: 332-6247 29-5-71

AUTO A VENDRE

RENAULT 10, automatique, 1966, radio, pneus Michelin, en très bonne condition. Tél.: 366-1924 27-5-71

BUREAU A LOUER

BOUL. PIE IX, coin Jean-Talon, 1,000 p.c. ou 2025 p.c., chauffé, climatisé, électricité, très propre stationnement Tél.: 271-4631 1-6-71

CHALET A LOUER

STE-AGATHE: luxueux "Bavarois", "Tyrol", 5½ chauffés, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV, semaine pour location d'été (piscine, équitation). 256-6825 (fin de semaine 254-6728) 1-6-71

ST-GABRIEL DE BRANDON: magnifique chalet chauffé à l'électricité, tout équipé, 3 chambres à coucher, lessiveuse-sécheuse, laveuse vaisselle, foyer pierre, terrasse gazonnée, plage naturelle, 15 juin au 15 octobre. Taxes, électricité et bois de foyer payés. Références requises. Prix $1,200. Tél.: Mme M. Léger 256-8305 29-5-71

MONT-CASTOR (près Ste-Agathe) grand chalet suisse, dortoir pour 50 personnes, cuisine équipée, idéal pour colonie de vacances, terrain de jeux, plage, canotage, équitation. Tél.: 819-326-3715 29-5-71

CHALET A VENDRE

LAC SIMON: près St-Jovite, 220, moteur 20 H.P., bord lac, grand terrain boisé, hivernisé, une chambre à coucher, $7,000 à discuter. Tél.: 683-7084 29-5-71

CHALET A VENDRE

Beau domaine à 501 chemin Rivière l'Assomption, St-Félix-de-Valois, 50 milles de Montréal, coin enchanteur d'environ 100,000 pieds carrés avec résidence d'été de 6 grandes pièces. Parfait confort intérieur, chauffage électrique, terrain tout gazonné, longe la rivière sur distance de 1,000 pieds, comporte plage privée. Tél.: 255-3619 31-5-71

CHAMBRE A LOUER

Chambre meublée dans grand 5½, privilèges. Edouard-Montpetit près Decelles, jeune fille. Tél.: 343-6467 ou 733-1512 28-5-71

DUPLEX A LOUER

Près Université de Montréal, bas-duplex, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, sous-sol fini. $250. chauffé. Immédiatement. Dwelling Location Services 844-3941. 27-5-71

DEMANDE D'EMPLOI

Géologue expérimenté, licence étrangère, demande travail. Appeler 522-8287 avant-midi. 28-5-71

ENTRETIEN, REPARATION

Brique, tirage de joint, foyer, cheminée, pierre, plastrage, ciment, menuiserie, porte, châssis, redresser plancher, creuser cave, enrayer eau, mur brique, toit, assurance, service 24 h. Tél.: 388-2137 21-6-71

REMBOURRAGE; rénovation de meubles, vernissage, draperies, estimation gratuite, résidentiel – commercial – industriel. Tél.: 677-5645. 27-5-71

HOMME DEMANDE

CONCIERGE couple, temps partiel, références de Montréal, petit immeuble situé près centre d'achats Wilderton. Information 488-9261. 26-6-71

Camp de méditation-travail situé dans montagne des Laurentides près Shawbridge, accepte étudiants et travailleurs. Aliments naturels, plus allocation. Tél.: 844-9429 29-5-71

AGENTS MANUFACTURIERS
demandés
par une importante compagnie internationale, se spécialisant dans la fabrication des produits de soins domestiques, ayant son siège social et son usine à Toronto, pour couvrir la Province de Québec au complet.
Doit posséder quelques connaissances dans le domaine de la distribution concernant les articles ménagers, quincaillerie, pharmacie et nettoyage à sec. Il s'occupera totalement des chaînes de gros et de détail.
Faire parvenir votre curriculum vitae au complet à:
Case 58, Le Devoir
27-5-71

HOMME OU FEMME DEMANDE

Personne dynamique et cultivée avec expérience de la vente pour librairie – papeterie – boutique. Tél.: pour rendez-vous: Librairie Ménard 861-5621 27-5-71

MAISON A LOUER

OUTREMONT: cottage moderne, 5 chambres à coucher, 2½ salles de bain, jardin, garage, réduit à $385. pour un an. Occupation 1er juin. Dwelling Location Services 844-3941. 27-5-71

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER

LAC SUPERIEUR près Mont-Tremblant sur domaine de 4 acres, emplacement unique, maison principale, 6 chambres, foyer, garage, été – $1,500. Aussi maison à côté, complète, 3 chambres $750. Terrasse avec Bar-B-Q, fleurs, plage privée. Tél.: 819-688-2177 Zenon Bruck. 29-5-71

PROPRIETE A VENDRE

BORD DE L'EAU
CARTIERVILLE (Montréal)
Propriété impeccable, 10 grandes pièces sur terrain splendide, 12,000 p.c., terrasse bord de l'eau, arbres et fleurs, clôturé pour enfants, permettant profiter grand air toute l'année. Moderne, tout confort, 5 chambres à coucher, 3 salles de bains complètes, plus "powder-room", salle de jeux 27' x 19', garage double. *Votre maison de campagne en ville.* Propriétaire
Tél.: 334-5120
29-5-71

VILLE ST-LAURENT: Pour vente rapide. Maison unifamiliale, 9 pièces, bien située, beau grand jardin, arrangements faciles. Tél.: 747-4152 après 2 p.m. 28-5-71

CARTIERVILLE OUEST: paroisse Notre-Dame Bel-Amour, maison, 3 chambres à coucher, 2 salles de bais complètes, 2 foyers naturels, près rivière Tél.: 331-1679 29-5-71

OUTREMONT-ST-VIATEUR
Cottage détaché (1955), 9 pièces, 4 chambres, 1½ salle de bains, salle jeux, fenêtres, aluminium, carport, jardin. Près écoles, église.
$40,000. C. Gouban 332-9728

DES ROSIERS
845-1144
Courtiers en immeubles
27-5-71

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berri, suite 3106, Marthe Gaudette, B.A., B. Ped., B. Ph.; L. ès Lettres. Tél.: 288-2332. J.N.O.

NE restez pas seul (e). Célibataires, veufs (ves), séparés (es). Pour information 384-7605 ou 527-4454 29-5-71

RENCONTRES but amical, matrimonial, personnes seules, veuf (ves). Venez vous inscrire à l'Agence du BONHEUR ENRG. 6365 Delormier. Pour rendez-vous 729-0680 27-5-71

TRAVAIL DEMANDÉ

Jeune fille sérieuse (diplômée collège américain) désire séjour dans famille francophone. Surveillance d'enfants, tutrice; math. angl. etc. Eté ou en partie, écrivez: Prof. Cashion, 5915 Erie, Racine, Wis. U. S. A. 53402. Donnez renseignements et numéro de téléphone. 27-5-71

l'actualité économique

Ouverture en 1972

Un magasin de $6 millions pour Morgan à Laval

Morgan a dévoilé hier des plans pour l'ouverture d'un nouveau magasin d'une superficie de 110,000 pieds carrés à Laval en banlieue de Montréal.

Ce magasin qui fait partie du second développement du Centre Commercial de Laval sur l'Ile Jésus, ouvrira ses portes dans le courant de l'automne 1972. On estime que la Compagnie investira plus de 6 millions de dollars dans ce nouveau magasin.

A.R. Murray, Directeur Général Région Est de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui inclue les Magasins Morgan, a indiqué que ce nouveau magasin portera à sept le nombre des magasins Morgan dans la région de Montréal.

"Laval offre un marché en pleine expansion et nous sommes très optimistes quant aux possibilités offertes à notre nouveau magasin" a déclaré M. Murray. "Nos projections indiquent une augmentation très sensible de la population dans ce secteur au cours des 10 prochaines années et nous désirons être prêts à répondre aux besoins croissants de cette communauté."

Le nouveau magasin, qui comportera deux étages à son ouverture est prévu pour pouvoir recevoir un 3ième étage ultérieurement. On s'attend à ce qu'il emploie environ 225 personnes. La construction doit commencer dès cet été.

Le magasin est l'un des 6 magasins dont l'ouverture pour 1972 fut annoncée par la Compagnie de la Baie d'Hudson au cours de son assemblée générale annuelle tenue aujourd'hui à Winnipeg. Ces nouveaux magasins seront situés à Baie Comeau, Québec, Kelowa Colombie-Britannique, Prince Albert, Saskatchewan, Londonderry Mall à Edmonton et Surrey en banlieue de Vancouver.

La Compagnie de la Baie d'Hudson qui a fait l'acquisition du groupe des Magasins Morgan en 1960, est l'une des plus importantes chaînes de grands magasins au Canada et comprend plus de 240 magasins, répartis d'un littoral à l'autre.

Très utilisé en Europe

L'emploi de main-d'oeuvre temporaire est peu exploité ici pour la réduction des coûts

TORONTO (PN) – La signature de récentes ententes collectives avec des clauses prévoyant des compensations valables à la réduction des salaires peut signifier une plus grande activité pour l'industrie de la main-d'oeuvre temporaire.

C'est ce que croit M. William J. Coke, président de l'Institut canadien de la main-d'oeuvre temporaire et des services aux maisons d'affaires, une association groupant 14 agences de main-d'oeuvre temporaire.

M. Coke, qui est également vice-président et gérant général de Manpower Services Ltd., de Toronto, une filiale de Manpower Inc. de Milwaukee, maintient que les compagnies canadiennes devraient suivre l'exemple des compagnies européennes qui comptent beaucoup plus sur le personnel non-permanent.

Dans son évolution, la main-d'oeuvre temporaire a été stimulée par les demandes de plus en plus grandes de bénéfices marginaux par le personnel permanent, car satisfaire à ces demandes entraînaient des coûts plus élevés pour les employeurs.

M. Coke a rappelé que les employeurs européens, plus souvent que les employeurs canadiens, ont un personnel permanent minimum et comptent plus sur la main-d'oeuvre temporaire pour avoir des travailleurs supplémentaires durant les périodes de grande production.

Un service pratique

Il est né au cours d'une péiode de progression économique accélérée, soit celle de l'année 1969, alors que les ventes de l'industrie de la main-d'oeuvre temporaire grossissaient au rythme annuel de 25 pour cent. Aujourd'hui, après un ralentissement général de l'économie, ce taux est réduit à environ 10 pour cent.

L'an dernier, cette industrie a comblé 360,000 emplois libres au Canada, quelques-uns pour quelques jours, d'autres plusieurs mois. Les travailleurs à temps partiel ont ainsi touché quelque $55 millions en gages.

Les emplois temporaires les plus fréquents se retrouvent dans le travail de bureau et dans les industries manuelles. Toutefois, selon M. Coke, la demande ne cesse de progresser pour des personnes ayant des connaissances en génie ou dans l'usage des ordinateurs.

Un des grands problèmes de l'industrie est l'obligation d'avoir une grande production pour des bénéfices minimum, souligne M. Coke.

Les compagnies retirent leurs profits des frais d'un service aux clients, qui laissent une marge de profit d'environ quatre pour cent des ventes nettes, avant le paiement des taxes.

"Si l'économie ne va pas rondement, comme ces derniers temps, plusieurs compagnies ont de la difficulté à réaliser des bénéfices. Elles scrutent les coûts d'opération... et un des coûts principaux est la main-d'oeuvre."

L'institut a maintenant un bureau central permanent à Toronto. Une section a été créée à Montréal pour les compagnies installées au Québec, qui voudront s'affilier avec l'institut.

Gaz naturel

L'autorité fédérale est contestée

OTTAWA (PC) – Trois grands détaillants de gaz naturel s'opposent au gouvernement fédéral sur les droits de péage de la compagnie Trans-Canada PipeLines de Toronto dans un procès qui s'est ouvert hier devant la Cour de l'Echiquier du Canada.

Les détaillants, Consumer's Gas Co., Northern and Central Gas Corp., de Toronto, et Union Gas Co., de Chatham, Ont., affirment dans leurs attendus que le gouvernement fédéral viole la Constitution en voulant imposer des droits sur le gaz naturel acheté et vendu dans une seule et même province, l'Ontario.

Les compagnies ajoutent qu'advenant la reconnaissance par la Cour de la juridiction fédérale en la matière, la loi de 1959 qui donnait ce pouvoir au Bureau national de l'Energie est nulle et non avenue.

Les compagnies demandent en conséquence que la Cour interdise au Bureau national de l'Energie de fixer des prix qui permettraient à la Trans Canada de modifier les tarifs actuellement en vigueur.

cours de l'or

LONDRES Reuter – L'once d'or fin valait $40.97 1-2 hier sur le marché européen de l'or, comparativement à $40.75 lundi.

La bourse

La crainte d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt cause un recul

Dans tous les secteurs, les cours ont accusé des fléchissements au cours d'une séance modérée de la Bourse de Montréal, hier.

Les pertes dépassaient les gains de 161 à 61 et 80 valeurs demeuraient inchangées.

Le volume combiné des transactions faites à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne marquait 965,100, contre 829,900, vendredi.

Les pertes à la Bourse de Montréal ont touché Hollinger, $1 à $39, Noranda, 3-4 à $34, International Utilities, 3-4 à $41 1-4, Dofasco, 3-4 à, $23 3-4, Alberta Gas, 5-8 à $50 1-2, Southam Press 5-8 à $60, International Nickel, 5-8 à $38 1-4, Brascan, 1-2 à $17 1-4.

Parmi les valeurs en hausse, CP Rail a pris 7-8 à $63 3-4, Falconbridge, 3-4 à $120, Scott-LaSalle 5-8 à $30 1-4, Canada Cement Lafarge 1-2 à $40.

Parmi les valeurs minières à la Bourse canadienne, Africana Mines a marqué une hausse de deux cents par action, ce qui porte le prix de ses 47,900 actions à 94 cents, tandis que Malartic Hygrade a enregistré une perte de 20 cents, ce qui porte le prix de ses 1,200 actions à $3.80.

les indices

MONTREAL

	65 Industr.	13 Serv. publ.	7 Banq.	8 Papiers	85 Comb.
Changement	−0.90	−0.13	−0.46	−0.05	−0.75
Clôture	178.49	151.53	197.94	80.19	175.84
Semaine der.	179.98	153.90	196.78	80.77	177.26
Mois dernier	185.96	158,75	197.41	88.m2	182.52
1971 haut	189.08	161.53	201.03	125.35	185.16
1971 bas	176.23	149.59	172.04	79.68	171.78

TORONTO

	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	−1.12	−1.28	−1.10	−1.64
Clôture	177.53	185.43	94.02	208.02
Semaine dr.	178.94	191.44	95.81	213.02
Mois dernier	184.75	185.07	99.40	214.52
1971 haut	188.94	202.66	103.01	216.78
1971 bas	173.31	161.82	90.71	193.18

DOW JONES

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Industrielles	909.15	913.86	998.61	906.69	−6.46
Transport	213.42	214.87	211.02	213.08	−1.42
Serv. publ.	116.79	117.27	114.90	115.70	−1.73
Ensemble	300.84	302.49	297.17	299.82	−2.46

250 employés congédiés par Ayers à Lachute

La compagnie Ayers Ltd. de Lachute vient d'annoncer qu'elle entendait congédier 250 de ses employés d'ici au début du mois de juin alors qu'elle réduira ses activités indéfiniment.

Selon la compagnie, ces mises à pied ont été rendues inévitables par les mauvaises conditions qui prévalent sur le marché du vêtement et des tapis. Les autres activités de la compagnie à Lachute continueront au rythme normal puisqu'elles s'adressent à des marchés dont l'état est beaucoup moins défavorable que le secteur du vêtement et des textiles en général.

La compagnie a déclaré qu'elle avait prévenu il y a plusieurs semaines le ministère fédéral de l'industrie et du commerce ainsi que le ministère québécois du Travail. Le ministère fédéral est d'ailleurs censé rencontrer des représentants de la compagnie cette semaine afin de voir de qu'il y a lieu de faire pour assister les employés mis à pied.

50 des 475 employés de la compagnie sont déjà mis à pied et 200 autres le seront sous peu.

la chronique de Marcel Clément

Le texte qui suit représente la fin de "la Chronique de Marcel Clément" parue hier, mais qu'un manque d'espace nous a empêché de passer au complet.

En marge du 100e anniversaire de l'ECONOMICAL, compagnie mutuelle

L'Economical, compagnie mutuelle, ayant son siège social à Kitchener, en Ontario et sa principale succursale dans notre province étant située sur la rue St-Jacques, nous croyons opportun de commenter son centenaire, d'autant plus que l'un des nôtres, M. Guy Lachance, A.I.I.C., en est le directeur pour le Québec. De nombreux représentants de notre monde des affaires et de l'assurance assistèrent à la réception et au dîner qu'elle donna la semaine dernière à l'occasion de la célébration de son 100e anniversaire. Fondée en 1871 a Berlin, aujourd'hui Kitchener, cette institution ne tarda pas à progresser rapidement, au point que ses ressources excéderaient maintenant les $42,719,552 et que son surplus dépasserait $14,389,-328. Comme on sait, c'est une compagnie à risques divers, qu'il s'agisse d'automobile, garantie, bris de glace, incendie, responsabilité, vol et risques multiples, elle est donc en mesure de couvrir les intéressés, d'autant plus qu'elle est gérée par un conseil d'administration, composé d'hommes prudents et avertis, soit MM. R. A. Lang, D. W. Brown, W. A. Bean, C.B.E., C. N. Weber, J. E. Frowde Seagram, R. A. Harris, O.B.E., W. W. Foot, N. C. Schneider, L.L.D. et J. A. Vila, M.B.E. Ce dernier, adressant la parole à ses invités au nom des membres du Conseil, remercia d'abord, tous ceux qui ont contribué au progrès de l'institution dans notre province (M. Vila fut l'un des premiers gérants de la succursale du Québec) puis il leur fit remarquer que si les compagnies d'assurances générales ne progressent pas au rythme des cies d'assurance-vie et ne montrent pas des chiffres aussi phénoménaux, mais cela ne signifie pas que les premières ne sont pas généralement en bonne posture financière, même, avec des marges moyennes de profit de 3%. Ce n'est pas sans raison que M. Vila déclara que "l'entreprise privée peut servir le public plus efficacement et plus économiquement que l'Etat", d'où la nécessité, pour ce dernier, d'être moins porté vers le socialisme. Il n'y a rien comme la concurrence pour forcer les entreprises à donner un excellent service. Il est heureux que l'Economical ait publié une importante documentation à l'occasion de son Centenaire; car, elle démontre que les institutions canadiennes peuvent affronter l'avenir avec confiance, particulièrement lorsqu'elles jouissent de l'encouragement pratique des Canadiens.

•

Les cours actuels de la majorité des valeurs boursières, canadiennes comme américaines, ne revèleraient pas un optimisme indû, concernant l'avenir économique en Amérique du Nord. Il importe de porter particulièrement attention aux titres des entreprises, appelées à profiter le plus rapidement possible du relèvement tant attendu dans les affaires.

•

Aux E-U, on vient d'établir un contrôle des salaires et profits dans l'industrie de la construction.

Le président de Lockheed est prêt à démissionner

(AFP) – M. Daniel Haughton, président de Lockheed vient d'annoncer qu'il était prêt à démissionner de son poste si c'était une des conditions requises pour que la firme californienne puisse bénéficier de la garantie fédérale dont elle a besoin pour continuer le projet Tristar.

Cependant M. Haughton ne démissionnera qu'à la demande de son conseil d'administration. Le président de Lockheed et les autres dirigeants de la firme ont été l'objet de vives critiques dans les milieux parlementaires depuis que l'idée d'une aide gouvernementale à ce constructeur aéronautique a été évoquée. Certains sénateurs ont posé explicitement comme condition d'une approbation du Congrès un changement de l'équipe dirigeante de la firme californienne.

Pour sa part, le sénateur William Proxmire vient d'accuser l'administration d'imposer un "blackout" sur la situation financière de Lockheed. Le sénateur estime que les informations dont dispose actuellement le Congrès sont insuffisantes pour qu'il puisse se prononcer en connaissance de cause sur le projet de garantie gouvernementale pour les 250 millions de dollars de prêts privés dont la société a besoin pour continuer le Tristar. M. Proxmire s'est adressé successivement et sans succès à Lockheed elle-même, à la Trésorerie et au Département de la Défense.

La commission bancaire du Sénat commencera le 7 juin prochain les auditions sur le projet de garantie soumis par l'administration Nixon.

UNITED AIRCRAFT DU CANADA

L. David Caplan

Hugh W. Welsford

Le conseil d'administration de United Aircraft du Canada Limitée, Longueuil, Québec, a rendu publiques récemment deux nominations au niveau des cadres. L. David Caplan (à gauche) fut nommé au poste de directeur des services financiers et Hugh W. Welsford devient le trésorier de la compagnie. M. Caplan détenait le poste de directeur de la comptabilité et M. Welsford occupait auparavant le poste d'assistant-trésorier.

LES BRASSERIES CANADIENNES LIMITEE

Déclaration de dividendes

Avis est par les présentes donné que le Conseil d'administration a déclaré les dividendes suivants, qui seront payés le 1er juillet 1971 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 1er juin 1971:

1. Un dividende trimestriel de 55 cents par action sur les actions privilégiées de série A en circulation, à dividende cumulatif de $2.20, d'une valeur nominale de $50 l'action, comprises dans le capital de la compagnie.

2. Un dividende trimestriel de 66¼ cents par action sur les actions privilégiées de série B en circulation, à dividende cumulatif de $2.65, d'une valeur nominale de $50 l'action, comprises dans le capital de la compagnie.

3. Un dividende trimestriel de 10 cents par action sur les actions ordinaires en circulation sans valeur nominale, comprises dans le capital de la compagnie.

Par ordre du Conseil d'administration

Le Secrétaire
C. C. HENDERSON

Le 21 mai 1971

Les administrateurs de

J.T. GENDRON INC.

sont heureux de vous faire part des nominations suivantes:

J. T. GENDRON
président du Conseil d'administration
et
T. H. DUNN
président

G. Falardeau
vice-président (Québec)

Gilles Bédard
vice-président (Montréal)

R. Desormeaux, trésorier
Denis Côté, secrétaire

DIRECTEURS

T. H. Dunn — **J. T. Gendron**
G. Falardeau — **R. Monast**
G. Bédard — **A. Desaulniers**
R. Desormeaux — **R. A. Poirier**

Membres de: L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs mobilières
La Bourse Canadienne
La Bourse de Montréal

880 Chemin Ste-Foy, Québec 6, P. Q.
Tél.: (418) 681-9631

800 Place Victoria, Montréal 115, P. Q.
Tél.: (514) 878-4266

SOCIÉTÉ CENTRALE DE FACTORING LIMITÉE

vous offre

Une aide importante pour la direction de votre entreprise:

REPRISE DU RISQUE	Nous achetons les créances commerciales de vos clients et en assumons le risque.
COMPTABILITÉ ET ENCAISSEMENT	Nous nous chargeons de la comptabilité et de l'encaissement de vos créances.
FINANCEMENT	Nous vous avançons des fonds sur les créances achetées par nous. En plus nous avançons des fonds sur l'inventaire et les immobilisations de votre affaire.

Pour plus amples renseignements appelez:

SOCIÉTÉ CENTRALE DE FACTORING LIMITÉE

1315 ouest, boul. De Maisonneuve

849-7501

Filiales à: Genève, Paris, Londres, Bruxelles et New York

ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS

CRÉDIT - QUÉBEC INC.

Courtiers en valeurs

200, rue ST-JACQUES - Montréal - Tél. 849-5361

Succursale Québec - 71, rue St-Pierre - Tél 692-0743

SITE IDÉAL POUR LA
CHASSE AUX CANARDS

Domaine de 40,000 pieds sur le fleuve St-Laurent à Lavaltrie, talaise dominant le fleuve et plage privée de 200 pieds de front, terrain aménagé, arbres fruitiers et chemin privé ¼ mille. Grande maison avec solarium, foyer, entièrement meublée et équipée, chauffage électrique, grand garage à bateaux, hangar et barbecue. Prix: $23,500. Pour informations ou visite, téléphoner frais virés à M. Chaput: 737-6984.

Spécial **DU PRINTEMPS**

Auvent en Fibre de Verre et en Extrusion (le Baron)

• Estimation gratuite
• Garantie de 5 ans

Fenêtres panoramiques GP3 approuvées par C.M.H.C.

Auvent **50¢** de rabais du pied carré

PORTE EN ALUMINIUM
3 rainures (émail-cuit 16 couleurs)
FENÊTRE D'ALUMINIUM
Double isolement très fort
1¼" - 1-3/8" - 1½" - 2"

Revêtement de Corniche et de Maison

DOUBLE COUPE-FROID
épaisseur:
1¼" - 1½" - 2"

ÉMAIL CUIT
choix de 16 couleurs

PORTES PATIO
5' x 7' - 239.00
6' x 7' - 279.00
Installation facultative

PRIX DÉFIANT TOUTE *Concurrence*

Revêtement 0.89 le pied carré posé

DEC-KOR ALUMINIUM Ltée

Lachenaie, P.Q. — J. A. POIRIER, PRES. — Tél.: 666-4139 — 279-8182

Appels interurbains acceptés pour affaires

MANOIR RICHELIEU

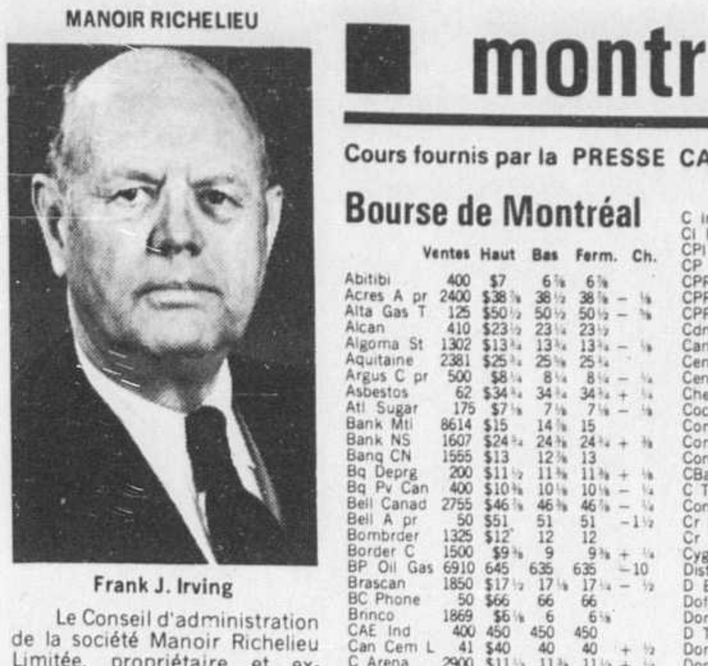

Frank J. Irving

Le Conseil d'administration de la société Manoir Richelieu Limitée, propriétaire et exploitante de l'hôtel, des chalets et du club de golf Manoir Richelieu, à Pointe-au-Pic (Québec), annonce l'élection de M. Frank J. Irving au poste de vice-président exécutif et directeur général. M. Irving était auparavant vice-président (Expansion) aux hôtels du Pacifique Canadien. Au début de sa carrière, il a fait partie des cadres administratifs de clubs et d'hôtelleries importantes aux Etats-Unis, au Canada et à la Jamaïque. Cette année, le Manoir Richelieu ouvre ses portes le 4 juin.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	400	$7	6⅞	6⅞	
Acres A pr	2400	$38⅞	38½	38⅞	– ⅛
Alta Gas T	125	$50½	50½	50½	– ⅝
Alcan	410	$23½	23¼	23½	
Algoma St	1302	$13¾	13¾	13¾	– ⅛
Aquitaine	2381	$25¾	25⅝	25¾	
Argus C pr	500	$8¼	8¼	8¼	– ¼
Asbestos	62	$34¾	34¾	34¾	+ ¼
Atl Sugar	175	$7⅛	7⅛	7⅛	– ⅛
Bank Mtl	8614	$15	14⅞	15	
Bank NS	1607	$24¾	24⅝	24¾	+ ⅛
Banq CN	1555	$13	12⅞	13	
Bq Deprg	200	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅛
Bq Pv Can	400	$10⅛	10⅛	10⅛	– ¼
Bell Canad	2755	$46⅞	46⅝	46⅝	– ¼
Bell A pr	50	$51	51	51	–1½
Bombrder	1325	$12	12	12	
Border C	1500	$9⅜	9	9⅜	+ ¼
BP Oil Gas	6910	645	635	635	–10
Brascan	1850	$17½	17⅛	17¼	– ½
BC Phone	50	$66	66	66	
Brinco	1869	$6⅛	6	6⅛	
CAE Ind	400	450	450	450	
Can Cem L	41	$40	40	40	+ ½
C Arena	2900	$11½	11⅜	11½	+ ⅛
Cdn Brew	520	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Cdn Cable	300	$10¾	10¾	10¾	– ¼
C Hydro	100	$16¾	16¾	16¾	– ⅛
C Im	4020	$23½	23¼	23½	– ⅛
CIL	2000	$12½	12½	12½	– ⅛
C Int Pw	400	$22⅝	22⅝	22⅝	+ ⅛
Cl Pow pr	140	$14½	14½	14½	+ ⅛
CPI pr	2625	$22½	22	22	– ½
CP Inve w	850	330	315	315	–30
CPR	1220	$63¾	62	63¾	+ ⅛
CPR UK p	200	$9	9	9	– ⅛
CPR 3 pr	561	$11½	11¼	11¼	– ½
Cdn Tire A	152	$34⅝	34½	34¾	– ¼
Canron	910	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ⅛
Cent Del	1600	$12⅝	12¼	12⅝	
Cent Dyn	400	90	90	90	
Chemcell	1950	$5¼	5	5¼	
Cockfield	100	$6½	6½	6½	– ¼
Compro	100	275	275	275	+40
Cominco	240	$22	22	22	– ⅛
Con Bath	165	$10	10	10	
CBath Pr	200	$12¾	12¾	12¾	+ ⅛
C Text	100	$6⅞	6⅞	6⅞	
Cons Gas	3665	$19⅞	19¾	19¾	– ⅛
Cr Fonc	303	$51½	51½	51½	
Cr Zell A	100	$17	17	17	– ½
Cygnus A	900	$5	5	5	+
Disti Seag	845	$53¼	53⅛	53⅛	– ¼
D Bridge	430	$24¾	24½	24¾	+ ¼
Dofasco	7325	$24½	23¾	23¾	– ¾
Dom Store	2515	$11¼	11⅛	11¼	
D Textile	625	$16¾	16¾	16¾	– ¼
Domtar	1600	$13⅛	13	13	– ⅛
Donohue	900	$7¼	7¼	7¼	
Du Pont	1200	$15	14⅞	14⅞	– ⅛
Dupuis A	400	$6	6	6	
Falcon	510	$120	119	120	+ ¾
Gaz Metr	775	$6	6	6	– ¼
Gt Wnt	11900	$6	6	6	
GL Paper	100	$16¼	16¼	16¼	+ ¼
Grissol F	160	$6¼	6¼	6¼	– ⅜
Gulf Can	3029	$23	22⅞	23	
Hollinger	475	$40	40	40	–1
Home A	3550	$29¾	29¼	29¾	– ½
Huds Bay	325	$20¼	20¼	20¼	– ¼
H Bay Co	1950	$17	17	17 5	– ⅝
Husky Oil	1900	$15⅛	15	15⅛	+ ⅛
IAC	2380	$17⅞	17⅝	17⅞	– ⅛
In Acc wt	500	730	730	730	
Imp Oil	6765	$23⅛	22⅞	22⅞	+ ⅛
Imasco Ltd	1510	$19	18⅞	18⅞	– ⅛
Inl Gas rt	2350	27	26	26	
Int Nickel	12429	$38⅛	38⅛	38¼	– ⅜
Int Util	4925	$41½	41¼	41¼	– ¾
Intpr Pipe	2400	$27	26⅞	27	+ ⅛
Inv Grp A	2000	$7⅞	7⅞	7⅞	– ⅛
IOS Ltd	1800	59	57	59	+4
Island Tel	100	$16¾	16¾	16¾	– ¼
Ivaco	700	$13⅞	13¾	13¾	– ¼
Labatt	374	$23	23	23	– ⅛
Labatt pr	720	$24½	24⅛	24¼	– ¼
Lau Fin	1600	$9¼	9	9	– ⅛
Lob Co A	1100	$5	5	5	
Loeb M	350	400	400	400	–10
Logistec C	100	$7¾	7¾	7¾	– ¼
Maclarn A	100	$17½	17½	17½	
Maclarn	500	$19	19	19	
MB Ltd	1584	$23¾	23½	23⅝	+ ⅛
Magnason	4000	$9¼	9	9¼	+ ¼
Maritime	175	$21¼	21¼	21¼	
Mass Fer	5000	$10⅝	10⅝	10⅝	– ⅛
Melchers	200	$10½	10½	10½	
Micrsyst	292	$5¼	5¼	5¼	– ¼
Miron 6pr	151	375	375	375	
Molson A	250	$17⅛	17	17⅛	+ ⅛
Mnt Trst	100	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
Moore	675	$36⅝	36¼	36⅝	– ½
MSN Ind	150	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
Nat Drug	200	$7¼	7¼	7¼	– ⅛
NB Tel	199	$14⅝	14⅝	14⅝	+ ⅛
Nfld LP	100	$10¼	10¼	10¼	
Noranda	5517	$34⅜	34	34	– ¾
Nor Ctl G	2825	$16	15¾	15⅞	– ⅛
NS LP	1000	$10	10	10	
Oshawa A	700	$10¼	10	10	– ¾
Pac Pete	1800	$28⅛	28¼	28½	+ ¼
Petrofina	1624	$22⅞	22⅞	22⅞	– ½
Placer	288	$33	33	33	
Popular	1000	160	160	160	
Pow Corp	1850	$5⅝	5½	5⅝	
Pow C 5 pr	2205	$9⅝	9⅜	9¼	+ ¼
Price Com	2480	$7¾	7⅝	7⅝	– ⅛
Provigo	2300	$5¼	5¼	5¼	– ⅛
QSP Ltd	100	$13½	13½	13½	– ½
Que Tel	400	$14½	14½	14½	
Rapid D	1230	$5⅛	490	4⅞	–
Rio Algom	300	$19	19	19	– ⅛
Royal Bank	4177	$25¾	25½	25⅝	– ⅛
St L Cem A	300	$36	35¾	35¾	– ¼
St L Corp p	50	$68½	68½	68½	
Scot Lasal	645	$30¼	29⅞	30¼	+ ⅜
Selkirk Hold	900	$13	13	13	
Shell Can	670	$36	35¾	35¾	
Steel Can	5645	$25⅝	25½	25⅝	+ ⅛
Steinbg A	646	$17⅛	17	17⅛	– ⅜
Sup Elec	700	400	400	400	–10
Texaco	700	$31½	31	31½	– ¼
TD Bk	21450	$23½	23½	23½	– ¼
Tor Star B	500	$22½	22½	22½	+4
Tot Pet A	850	705	700	700	–25
Traders A	500	$13½	13½	13½	– ¼
Trans Mt	450	$22⅝	22⅝	22⅝	– ⅛
Trizec Crp	600	150	150	150	
Velcro	306	$16⅛	16	16⅛	– ⅛
Wajax	1900	$11⅛	10¾	10¾	– ¼
Walk GW	850	$37⅞	37⅞	37½	
Webb Knp	500	18	18	18	–7
Weldwod	200	$16⅝	16⅝	16⅝	– ⅛
Westcst	310	$25½	25½	25½	– ¼
Wstburne	1033	$12⅝	12⅝	12⅝	+ ⅛
Zellers	1935	$17	16½	17	

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Ahed Music	7200	465	445	460	+10
Alliance B	100	375	375	375	–10
Am Met	600	65	65	65	–5
Beld Cort	500	$8½	8¼	8½	+ ¼
Belg Std	1520	$14½	14	14	– ¼
Berncam	600	400	400	400	–15
Blue Bon	1100	225	220	220	
Casvant A	100	250	250	250	
Com Hold	3000	300	290	290	
Comodor	1300	$8¼	8	8	– ½
Com A wt	500	510	510	510	–80
Davis Ds	100	135	135	135	
Drum Die	9900	57	47	55	–2
East Bak	100	$5	5	5	– ⅛
Inland Ch	100	420	420	420	
OC Inv rt	15439	1½	1	1	
Prefac	1000	210	210	210	
Proflex	2765	260	250	255	–5
Radco	11000	91	85	90	–4
StL Div	700	85	85	85	
Select Fin	2700	$5⅝	5½	5½	
SMA Inc	1000	100	100	100	–10
Spart Air	10000	90	85	90	
Superpck	200	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
Unican Sec	3100	305	285	300	+10
Val Mr A	1300	280	270	270	–20
Winco Steak	200	385	385	385	–10
Wingait Div	3400	$7½	7¼	7¼	– ⅛
Whiterk	1300	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
Mines et pétroles					
Abitib Asb	200	495	490	490	–25
Abit Cop	2850	28½	28	28½	– ½
Acroll Ltd	5820	80	78	80	
Africana	47900	95	88	94	+2
Ajax Min	2000	28	28	28	
Alied Inv	1200	450	420	450	
Alld Min	6200	340	325	325	–15
Amag BB	11000	7	6½	7	+ ½
Ameran	7500	30	29½	30	
Basic Res	1000	315	310	310	–5
Baker Tlc	4000	56	55	55	
Bison Pet	2000	$10⅝	10⅝	10⅝	+ ⅜
Bluewtr	6400	120	118	120	+3
Buffalo Gas	6545	560	550	560	–5
Burnt Hill	1000	17	17	17	–2
Cadillac Ex	350	285	285	285	+5
Caliper Dev	9000	320	310	320	+10
Canadex	3000	14½	14½	14½	+ ½
C Keeley	22000	8	7½	8	
Cdn Mag	1000	40	40	40	
Cannon	5000	10	9½	9½	
Capri	5500	25	25	25	
Caprive In	3000	11	10	11	–1
Chsbar I	1200	410	390	410	–10
Chib Cop	6000	28	28	28	+2
Chipman	2000	70	70	70	–3
Con Quest	1500	47	47	47	
Cons Belk	12000	5	5	5	
C Dolsan	7500	28½	26	28½	+2
Cons Imp	7000	24	24	24	–2
Con Man	14232	17	16	16	–1½
Corge	15500	35	33	35	
Dauphin	1000	17	17	17	
Devils El	1000	10	10	10	–1
D Lease	13500	16	15	15	
Dumont	49400	65	61	64	+1
Dyn Mn	1500	23	22	22	–2
Eagle Min	1870	405	390	390	–10
East Sull	800	350	350	350	–25
Fab Met	500	4½	4½	4½	– ½
Fairway	15400	340	335	340	+10
Fano Min	1000	9	9	9	
Flint Rk	25000	54	48	54	+4
Gaspe Q	13000	52	50	50	–2
Ghislau	12000	9	8½	9	+ ½
Guardn	3000	30	30	30	
Houston Oil	1700	315	315	315	–10
Israel Cnt	12300	85	73	73	–12
James By	14000	34	29	34	+5
Jamex Exp	3500	20	17	17	
Kal Res	8000	53	50	50	–5
Kingswd	2000	39	38	38	–1
Ladubor	5600	82	80	80	–1
Lynx CEx	1000	155	150	150	–15
Mal Hygd	1200	390	375	380	–20
Mrshl Bn	4000	40	33	40	
Mid Ind	12000	36	32	34	–2
Mija Mines	3000	25	25	25	
Miro	3000	8	7½	7½	– ½
Mistango	1500	23	22	23	
Monteagle	4500	36	34	35	–2
Mt Laur U	6700	151	150	150	–5
More Mines	2000	28	25½	25½	–2½
Mt Jamie	13000	23	20	23	
M Pleas	5000	32	29½	29½	–2½
N Glacier	2000	6	6	6	
Nw Hosco	1000	130	125	125	–3
Newrich	2000	9	9	9	– ½
NA Asb	1000	4	4	4	–2
NA Rare	9600	32½	32	32	–1
Nrthn QE	12000	74	70	74	
NW Canal	5000	7	6	7	+1
NQN Min	15000	78	72	72	–3
Pat Silv	7500	13	12	13	+2
Phoenix	267	850	850	850	–45
Pr Potash	5000	4	4	4	
Probe Mn	5500	15	15	15	
Pmghorn	1500	90	88	90	
Rncheria	2000	18	14	18	+3
Rouyn Ex	3000	6½	6½	6½	– ½
Roy Agas	13167	46	43	44	– ½
StL Col	1000	235	235	235	+10
St Lucie	4500	26	25	26	–1
Safari	3000	65	60	65	+5
Scandia	500	20	20	20	
Scimnx	2500	48	47	47	–3
Shield Dv	2600	168	168	168	
Sil Stack	2000	97	93	93	–3
Stand Gld	500	10½	10½	10½	–1½
Sullivan	200	360	350	350	–25
Tache	500	4	4	4	–1
Talismn	1500	23	23	23	–2
Timrod	2000	20	20	20	–1
Torcan	2500	20	17	17	–1
Twent C	800	140	140	140	
Univl Ml	900	60	60	60	
W Dufault	2500	20	20	20	–1
Wtrn Buf	5000	15½	15	15½	+ ½
W Q Mn	2000	15½	14	15½	+1½
West Hill	1000	16	16	16	+2
Wilm Crk	500	45	45	45	–2
Wiscon	7500	19	18	19	+1
Wrightbr	1500	70	70	70	–4

toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A Black	10600	360	300	340	+70
Abitibi	6260	$6⅞	6¾	6¾	– ⅛
Abitbi 7½p	50	$48	48	48	
Acklands	800	$6	5¾	6	+ ⅛
Ackind 2p	z50	$10	10	10	
Acres Ltd	3430	$11½	11⅛	11½	+ ¼
Acres A pr	690	$39	38⅞	38⅞	– ⅛
Acres wt	200	285	285	285	
A.G.F.M	100	$5⅝	5⅝	5⅝	– ¼
Agra Ind	430	$8	8	8	– ⅛
Aimco Ind	300	$15¾	15¾	15¾	– ¼
Alta Gas T	1382	$51	50½	51	
Alta Gas p	z5	$75	75	75	
Alta G D p	45	$141	140	141	– ½
Alta Nat	200	$24½	24½	24½	
Alcan	7539	$23½	23¼	23½	– ¼
Alcan pr	485	$27½	27⅛	27⅛	– ¼
Algo Cent	700	$9¾	9½	9½	– ½
Algoma St	1302	$13⅞	13¾	13⅞	+ ⅛
Algon	100	280	280	280	+20
Alliance B	250	365	365	365	–20
Anglo-cn	100	460	460	460	+10
Ang CT 4½	200	$29⅞	29⅝	29⅞	+ ¼
Ang CT 265	175	$35¾	34⅞	34⅞	–1⅛
Ang CT 315	z20	$43½	43½	43½	
Aquitaine	5749	$25¾	25⅝	25¾	
Argus	z33	$13	13	13	
Args 250 p	100	$32½	32¼	32¼	– ¼
Argus B pr	100	$33	33	33	
Argus C pr	2300	$8⅜	8¼	8¼	
Asbestos	608	$34¾	34¼	34¾	+ ¼
Atco Ind	200	$7¾	7¾	7¾	– ⅛
Atl Sugar	350	$7½	7⅛	7¼	
Atl Sug A	150	$15⅞	15⅞	15⅞	+ ¼
Atl Sug w	600	185	180	180	–10
Auto El	400	460	460	460	
Bahama	1700	18	18	18	
Bank Mtl	7348	$15	14⅞	15	
Bank N S	4396	$25	24⅞	25	+ ½
B Cdn Nat	500	$13	13	13	+ ¼
Bartaco	200	$6	6	6	
Beavr Eng	100	$7½	7½	7½	– ½
Beaver L	150	$14¼	14	14¼	– ⅜
Bell Canad	9700	$46⅛	46⅛	46⅛	– ½
Bell A pr	840	$51	50⅛	50¼	–1½
Block B	10400	420	415	420	
Bovis Cor	5326	210	200	200	–10
Bow Valy	4980	$20⅝	20¼	20½	– ¼
Bramalea	4150	420	410	415	– 5
Bramal w	600	265	260	260	–15
Brascan	8492	$17½	17⅛	17¼	– ½
Brdg Tank	100	300	300	300	
Br Am Bnk	200	$14½	14½	14½	
BC Forest	z10	$19⅝	19⅝	19⅝	
BC Frest p	50	$39	39	39	+ 1
BC Pack B	100	$17½	17½	17½	– ½
BC Sugar	2155	$19½	19⅜	19½	+ ⅛
BC Sugar p	210	$16	16	16	– ¼
BC Phone	775	$66	65½	65½	– 1
BCPh 4¾ p	z15	$64½	64½	64½	
BCPh 5¾ p	75	$84⅛	84	84	– 1
BCPh 6.80	755	$27	26⅞	27	+ ½
Brinco	6791	$6⅛	6	6	– ⅛
Budd Auto	560	$6⅞	6¾	6¾	– ⅛
Burns Fds	800	$12⅝	12⅝	12⅝	– ⅛
Burrard	100	$6	6	6	
Cad Dev	1350	$8⅛	7¾	8	– ⅛
Cad Dev b p	165	$19½	19½	19½	+ ⅛
CAE Ind	825	460	450	450	
Calgary P	625	$27¾	27¾	27¾	+ ⅛
Calgy 540 p	10	$100	100	100	– ½
Calvrt Dle	1300	91	91	91	– 1
Campeau	1998	400	385	400	
CD Sugar	175	$32½	31⅞	32½	+ ½
Can Cem L	671	$40	39½	39¾	+ ¼
C Cem L p	z11	$20¼	20¼	20¼	
Can Malt	500	$23¼	23¼	23¼	
C Packrs	150	$21⅛	21⅛	21⅛	+ ⅛
C Perm	13905	$14	13⅞	13⅞	– ⅛
CSL	110	$32¾	32½	32½	– ¼
Cdn Brew	1465	$7⅛	7	7⅛	
C Brew Ap	50	$29⅛	29⅛	29⅛	– ⅞
C Brew Bp	120	$37	37	37	
C Cablesy	1365	$11⅛	10⅞	11	
C Cable w	z60	150	150	150	
Cdn Can A	400	$5¾	5⅝	5¾	+ ¼
CC Manag	100	$12¾	12¾	12¾	
C Curtis	625	90	90	90	+ 5
Cdn Equty	1515	$11¼	11¼	11¼	– ⅛
C Found pr	z25	$12	12	12	
C Goldie	600	$5¼	5	5	– ⅛
C Hydro	2865	$16½	16¼	16⅜	– ⅜
C Imp Bank	9725	$23¾	23⅝	23½	– ⅜
C Ind Gas	4144	$11¼	10½	10½	– ⅜
C Ind Gas p	200	$26½	25½	25½	–1½
CIL	3870	$12½	12¼	12½	– ¼
C Marconi	500	370	355	355	–20
CP Inve pr	9877	$22⅞	21¾	21¾	– ¾
CPin w	24960	335	305	315	–35
CPR	5318	$63⅞	61¼	63¼	+ ¼
CPR $3 pr	8376	$11½	11⅛	11¼	– ½
CPR UK p	600	$9	9	9	– ⅜
Cdn Salt	400	$15¾	15¾	15¾	– ¼
Cdn Tire	473	$35½	35¼	35½	– ⅜
Cdn Tire A	3331	$35	34¾	35	
C Uilties	200	$36	36	36	– ½
CUtil 6 pr	z10	$81¾	81¾	81¾	
C Util w	z30	780	780	780	
Canron	189	$18¾	18¾	18¾	+ ¼
Cap Div	15925	95	85	85	–13
Cara	800	$6½	6⅜	6½	
Carrier JD	z15	$5	5	5	
Cassidy L	300	480	480	480	
CDRH Ltd	128	$5½	5½	5½	
Ctl Fund A	200	$6¼	6¼	6¼	
Chat-Gai	225	$16¾	16½	16¾	+ ⅛
Chemcell	945	$5	5	5	
Chrysler	573	$29	28½	28½	– ¾
CHUM B	1900	$7	6¾	7	+ ¼
Codville A	300	285	285	285	
Columbia	500	460	460	460	
Cominco	5100	$22	21¾	21⅞	– ⅛
CH Inns	13370	$11⅛	11	11	– ¼
Comb Ins	315	$46	46	46	– 2
Computel	2700	$5⅜	475	475	–62
Comtech	500	210	210	210	
Con Bath	2013	$10¼	10	10	
Con Bath p	550	$12⅝	12⅜	12⅝	– ⅛
Con Bath w	2000	75	70	75	
Con Bldg	3000	140	130	130	–15
Con Distrb	200	$22¼	22¼	22¼	– ¼
Cons Gas	3689	$19⅞	19½	19¾	
Con Glass	100	$14¾	14¾	14¾	+ ⅛
Control F	1030	230	230	230	–10
Cooper C	100	$9½	9½	9½	– ⅛
Corby vt	400	$22⅝	22⅝	22⅝	– ⅛
Cornat Ind	1400	135	135	135	
Coronatn	100	145	145	145	
Corp Food	500	$7⅛	7	7⅛	
Costain R	400	$7¾	7½	7¾	+ ⅛
Crain R L	550	$14¼	14	14	– 1
Crestbrk	565	$5½	5½	5½	
Crwn Life	32	$25	25	25	– ½
Crwn Trst	550	$12⅛	12	12	– ½
Crush Intl	2325	$19	18¾	19	+ ¼
Cummngs	z25				
Cygnus A	2680	$5¼	490	490	–22
Cygnus B	3910	$6¼	6⅛	6⅛	– ⅛
Dale-R	1066	$5¾	5¾	5¾	
Debhld B p	z20	$77½	77½	77½	
Distl Seag	2100	$53½	53	53½	+ ⅛
Dome Pete	126	$91½	91½	91½	–2½
D Bridge	3760	$24¾	24¼	24¾	+ ¼
D Citrus	600	$7⅛	6⅞	7	+ ½
Dofasco	3320	$24½	23¾	24	– ½
Dofasco p	1200	$78½	78¼	78¼	– ¾
D Lime w	100	100	100	100	+ 5
D Scottish	200	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅛
Dom Store	3550	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
Domtar	4905	$13⅛	12⅞	13⅛	
D Textie	900	$17⅛	16¾	16¾	– ¼
Douglas L	100	245	245	245	
Dover Ind	z75	$11	11	11	
DRG Ltd	350	$11½	11½	11½	
Dupont	785	$15	14⅞	14⅞	– ½
Dustbane	500	$6½	6¼	6½	+ ¼
Dylex Div	495	$6⅛	6⅛	6⅛	– ⅜
Dylex D A	1195	$6½	6⅛	6⅜	+ ¼
Econ Inv	200	$13½	13½	13½	– ¼
Eddy Mtch	100	$14	14	14	
E-L Fin	125	$7½	7½	7½	– ⅛
Electro ltd	325	$32	31½	32	– ½
Emp Life	100	$10	10	10	+ 1
Erie D A	100	$5⅝	5⅝	5⅝	+ ⅛
Exquisite	100	$6½	6½	6½	+ ⅛
Falcon	3919	$119¼	118⅞	119	
Fed Diver	1600	120	115	115	+ 5
Fed Grain	2700	$7½	7½	7½	– ¼
Finning T	z25	$14¼	14¼	14¼	
Ford Cnda	1661	$87⅛	87	87⅛	–1⅝
F Seasons	260	$12	11⅞	11⅞	– ⅜
Freiman	600	475	475	475	
Fruehauf	200	$16⅝	16⅝	16⅝	– ⅛
Gaz Metr	1268	$6	6	6	– ¼
Gaz 5.40 p	100	$66	66	66	–1½
Gaz M 63w	400	240	240	240	+10
Gaz M 66w	400	280	275	275	
Gdn Mang	300	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Gen Distrb	2080	$16½	16½	16½	– ⅜
GMC	937	$83¾	82⅛	83⅜	–1⅜
Genstar L	100	$11¼	11¼	11¼	– ⅛
Gnstar L w	100	440	440	440	
Gesco Dis	400	370	365	365	– 5
Glendale	200	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Glengaur	450	230	230	230	+ 5
Gleng B p	1200	345	340	345	+ 5
Gleng A w	900	90	90	90	–20
Gleng B w	200	130	130	130	–10
Gleng U	802	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
Goodyer	20	$140	140	140	
G Mckay A	350	$6⅛	6⅛	6⅛	
Graft G	1175	$16	15⅞	16	
GL Paper	650	$16⅛	16	16	– ⅛
GL Power	400	$20⅛	19⅞	19⅞	– ⅜
GN Capital	z75	$8	7⅞	8	
Gt West Int	5400	$6⅛	6	6	
Gt W Life	74	$45	43½	45	+1⅝
Greyhnd	3636	$14½	14¼	14½	
GSW Cl A	z20	$7¾	7¾	7¾	
GSW Cl B	z40	$8	7⅞	8	
Guar Trst	725	$10½	10⅜	10⅜	– ⅛
Gulf Can	6580	$23⅛	22⅞	22⅞	– ⅛
H Group	1100	$17⅛	16⅞	17⅛	+ ⅛
Hardee	3800	120	115	115	– 5
Hard Crp A	800	$12⅛	12½	12½	– ⅛
Harlequin	1800	305	300	300	–10
Harris J S	100	300	300	300	
Harveys F	1025	88	86	86	– 1
Hawker S	2700	305	300	305	– 5
Hays Dna	1890	$11	10¾	11	+ ⅛
Hedway C	700	375	370	375	
Home A	5732	$29¾	29¼	29¾	– ½
Home B	z10	$29⅛	29⅛	29⅛	
Horne Pit	1845	215	210	210	–10
H Bay Co	4075	$17⅛	17	17⅛	– ⅜
HB Oil Gas	7415	$45	44¾	45	+ ⅛
HB Oil G pr	330	$56½	56¼	56¼	–1¼
Hunter D	410	$12¼	12	12	– ¼
Huron Eri	752	$20⅞	20⅞	20⅞	– ⅛
Husky Oil	3690	$15¼	14⅞	15⅛	
Husky D w	900	745	720	720	–20
IAC	2541	$17⅞	17½	17⅞	– ⅛
IAC w	1620	735	715	715	–25
Imasco	2960	$18⅞	18⅞	18⅞	– ⅛
Imasco A p	225	450	450	450	
Imp Gen	200	410	410	410	+10
Imp O	27018	$23	22⅞	23	+ ⅛
Inc Dis w	z33	78	78	78	
Indal Can	z25	$9⅞	9⅞	9⅞	
Indusmin	100	$12	12	12	
Inglis	500	$10	10	10	
Inland Gas	5650	$12¾	12⅝	12⅝	– ⅛
Inland G p	175	$15⅛	15⅛	15⅛	– ⅛
In G r	22617	28	24	24	– 3
Inter-City	325	$13⅛	13	13	– ⅛
Intr City pr	z50	$16¾	16¾	16¾	
Intr Cty w	420	615	615	615	– 5
IBM	302	$340¾	340	340	– 3
I Nickel	29499	$38⅜	38⅛	38¼	– ⅜
Int Util	5903	$41⅝	41¼	41⅝	– ⅜
Int Div	600	360	360	360	
Intpr Pipe	5630	$27	26⅞	26¾	
Int Pipe w	1100	$11⅞	11¾	11⅞	+ ⅛
Intpr Steel	3520	$7⅝	7¼	7¼	– ⅛
Intpr Stl pr	100	$23	23	23	+ ½
Inv Grp A	5500	$8	7¾	7⅞	– ⅛
Inv Grp 5 p	1065	$21⅝	21⅝	21⅝	
In Ovrseas	500	230	225	230	
IOS Ltd	2550	59	58	59	+ 3
Irwin Toy	250	$13½	13⅜	13½	
ITL Ind	300	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Ivaco Ind	2675	$14	13½	13¾	– ⅛
Jefferson	923	$11¼	11⅛	11⅛	– ¼
Jeffersn w	5000	15	13	13	
Jockey C	4409	450	440	440	–10
Kaiser Re	3000	$6½	6¼	6½	+ ⅜
Kaps Tran	1140	$8⅞	8⅝	8⅝	– ¼
Keeprite P	670	$13¾	13¼	13¼	– ⅜
Kelly D A	100	$5⅞	5⅞	5⅞	– ⅛
Koffler	12720	$14¾	14½	14¾	– ¼
Labatt	1445	$23½	23⅜	23⅜	– ⅜
Labatt pr	1025	$24	24	24	– ½
Laidlaw M	650	$12½	12½	12½	– ⅛
LOnt Cem	2600	255	250	250	
Laura Sec	100	$8¾	8¾	8¾	– ⅛
Lau Fin	720	$9¼	9	9⅛	– ¼
Lau F 1.25	z50	$16½	16½	16½	
Lau F 2.00	700	$25⅞	25⅞	25⅞	+ ¼
Leigh Inst	1605	$8	7¾	7¾	– ⅜
Lob Co A	2264	$5⅛	5	5	– ⅛
Lob Co B	300	$5⅛	5⅛	5⅛	– ⅛
Lob Co pr	65	$31¼	31¼	31¼	– ⅛
Lob G B pr	z60	$21	21	21	
Lob Inc	1615	$8⅛	8	8	– ¼
Loeb M	2200	400	390	390	–15
Maclarn B	z50	$19	19	19	
Maclean H	200	$14	14	14	
MH Cable	275	$6⅞	6	6	– ⅛
MB Ltd	1885	$23¾	23⅜	23⅝	+ ⅛
Magna El	800	375	370	375	+15
Magnason	2000	$9¼	9	9¼	
Magnetcs	2500	120	110	110	– 5
Major H D	100	175	175	175	
Manoir In	1250	140	140	140	
M Lf Gard	z10	$29¼	29¼	29¼	
M Lf Mills	503	$15⅝	15½	15½	– ¼
M L Mills p	z5	$78½	78½	78½	
Maritime	220	$21¼	21¼	21¼	– ¼
Markboro	2400	$5¾	5¾	5¾	– ¼
Markbro w	1300	180	170	170	–20
Mass-Fer	5395	$10¾	10½	10⅝	– ⅛
McLaghin	z50	$8⅛	8⅛	8⅛	
MEPC	100	$6⅛	6⅛	6⅛	
MEPC w	500	195	195	195	– 5
Melchers	z20	$10¼	10¼	10¼	
Met Stors p	225	$18¼	18¼	18¼	– ¼
Met Trust	z25	$17¾	17¾	17¾	
Microsyst	541	$5¼	5¼	5¼	
Micrsys w	200	230	230	230	+15
Milt Brick	200	$5	5	5	+25
Molson A	9015	$17⅛	16¾	16¾	– ¼
Molson B	1400	$16¾	16⅝	16⅝	– ¼
Mon Life	330	$23⅛	23	23	– ⅜
Mnt Trst	500	$13½	13½	13½	– ½
Moore	3013	$36⅜	36¼	36⅜	– ¼
Morse B pr	100	$35	35	35	
MTS Inter	200	480	475	475	–15
Murphy	1766	$12½	12⅜	12⅜	– ⅛
Mrphy pr	225	$32	32	32	+ ½
NaChrs I	900	$10½	10¼	10¼	– ¼
Nat Drug	800	$7¼	7¼	7¼	– ⅛
N Hees Ent	200	345	335	335	–25
Nat Sea	550	$8½	8¼	8¼	– ½
Neonex	2255	395	385	395	– 5
NB Tel	509	$14⅝	14⅝	14⅝	+ ½
N Provid D	200	58	58	58	– 2
N Prov rt	8000	1	1	1	
Nfld LP	100	$10¼	10¼	10¼	
Nia Wire B	z50	$11¾	11¾	11¾	
Noranda	9696	$34½	34	34⅛	– ⅜
Nor Ctl G	6684	$16	15⅞	15⅞	– ⅛
Nor Ctl B p	1050	$33	33	33	
Nor Ctl w	2400	715	700	700	–20
NS L P	3610	$10	9⅞	10	
NuWest H	1350	$8⅞	8⅝	8¾	– ⅛
Oil Patch	500	230	230	230	+10
Okanagan	2350	$5⅝	5⅝	5⅝	
Orlando R	900	$7¼	7¼	7¼	
OSF Ind	9897	$6⅛	5½	6	– ⅜
Osh A	13900	$10¼	10	10⅛	– ⅛
Oshawa w	1200	190	185	185	– 5
Overland	1600	$9¾	9¾	9¾	– ¼
Overind 2 p	125	405	405	405	
Pac Pete	6660	$28⅞	28⅛	28⅜	+ ¼
Peel Elder	350	$20	19¾	19¾	– 1
Pembin A	3500	$7	6⅞	7	– ⅛
Pembin B	500	$6¾	6½	6¾	– ¼
Pemb D p	265	$24	23⅞	23⅞	
P Dept S	200	$11½	11½	11½	– ⅜
Petrofina	1650	$23	22⅞	22¾	+ ⅜
Phillips Cb	z50	$11¾	11¾	11¾	
Pitts Eng	750	$14	14	14	
Pow Corp	6125	$5⅝	5½	5⅝	
Pow Crp pr	400	$28	28	28	
Pow C 5 pr	2330	$9⅝	8⅞	9¼	+ ¼
Price Com	2100	$7⅞	7⅞	7⅞	– ¼
Prov B Can	100	$10	10	10	– ¼
Que Tel	200	$14½	14½	14½	+ ½
Que Tel B p	z25	$11	11	11	
Quinte C	600	175	175	175	–25
Quinte A	1850	165	165	165	
Rank Org	1248	$20¾	20½	20¾	– ⅛
Readers D	300	$7½	7⅜	7⅜	
Realty C w	500	70	70	70	– 2
Reed Oslr	3367	$8⅞	8¾	8¾	– ⅛
Reichhold	z50	$7⅝	7⅝	7⅝	
Reich wt	400	255	255	255	–20
Reitman	100	$23	23	23	– ½
Reitman A	100	$22¾	22¾	22¾	+ ¼
Revelstk	200	$15½	15½	15½	
Rileys D	850	305	295	295	– 5
R Little A	100	$14	14	14	
Rothman	100	$10⅝	10⅝	10⅝	
Rothm 2p	950	$18½	18¼	18¼	+ ¼
Royal Bnk	9614	$25¾	25½	25¾	
Royal Trst	485	$32½	32¼	32¼	– ½
StL Cem A	275	$36	36	36	– ⅛
StL Corp p	50	$68½	68½	68½	+ ⅛
St Maurice	2800	87	85	85	
Sandwell	200	$7¼	7¼	7¼	
Sayvette	200	355	355	355	+ 5
Schneid b p	z50	$6⅞	6¼	6¼	
Scintrex	600	$5	490	490	–10
Scot Lasal	225	$30	29⅞	30	+ ⅜
Scot Paper	z101	$24½	24	24	
Scotts	1225	$13¾	12¾	12¾	– ½
Seaway M	100	$7¼	7¼	7¼	– ¼
Seaway pr	100	$5⅝	5⅝	5⅝	
Seaway w	100	81	81	81	
Secur Cap	700	295	280	280	–10
Shaw Pipe	500	$8⅜	8⅜	8⅜	
Shell Inv p	1275	$35¾	35½	35½	– ¼
Shell Inv w	2975	$16¼	16	16	– ⅛
Shell Can	4029	$36	35¾	35¾	– ¼
Shully's	100	$5¾	5¾	5¾	– ¼
Sifton Pro	885	450	430	430	–35
Silverwd A	100	$17¾	17¾	17¾	+ ¼
Silverwd B	950	$16½	16½	16½	
Simpsons	9001	$18¼	18	18¼	
Simpson S	217	$23¾	23¾	23¾	
Skyline H	1400	$9	9	9	
Slater Stl	650	$11¾	11¾	11¾	
Slat Steel p	100	$14½	14½	14½	
Slater 6 pr	500	$15	15	15	+ ⅛
Slate Walk	3000	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Soby Stor	200	$6½	6½	6½	+ ¼
Southam	550	$60½	60	60	– ½
Stafford	1000	300	300	300	–10
St Brodcst	1245	$13	13	13	
Stly Brock	500	$30¼	28½	30¼	+1¾
St Can	19601	$25⅜	25½	25⅝	– ⅛
Steinbg A	4650	$17⅛	17	17	– ⅛
Ster Trust	250	$7	7	7	– ⅛
Stuart Hse	300	$5½	5½	5½	– ⅜
Suptst com	125	$13½	13½	13½	– ½
Suptest od	400	$40⅜	40⅜	40⅜	– ⅛
Surpass C	z10	150	150	150	
Tancord p	307	150	150	150	
Teledyne	225	$5⅛	5⅛	5⅛	– ¼
Texaco	850	$31¼	31	31¼	– ¼
Texas Gu S	425	$19	18½	19	+ ¼
Thom Nes	4100	$27½	26¾	27½	+ ½
Thom N pr	25	$49½	49½	49½	
Toromont	100	95	95	95	+ 2
Tor Dm Bk	1129	$23¾	23½	23⅝	+ ⅛
Tor Star B	1100	$22½	22½	22½	– ⅛
Tor Star C	150	$22¼	22¼	22¼	+4¼
Towmart	2000	45	45	45	– 1
Traders A	3545	$13¾	13½	13½	– ¼
Traders B	100	$12¼	12¼	12¼	– ½
Trader A p	150	$25½	25¼	25½	+ ¼
Trader 65 w	1125	220	205	205	–15
Trader 66 w	1615	420	410	410	–15
Trader 69 w	400	440	440	440	–10
Transair	4675	260	250	255	–20
Trnsir r	29487	17	13	16	– 1
Tr Can PL	2045	$34	33¾	33¾	– ½
Tr Can Pl p	150	$43	43	43	
Tr Can A pr	74	$64½	64¼	64½	+ ¼
Tr Can P w	100	975	975	975	–25
Trans Mt	9195	$22⅝	22½	22½	– ⅛
Trizec Crp	2625	150	145	150	
Trizec w	2300	48	47	47	– 2
Tru-Wall	100	330	330	330	
Un Carbid	100	$15½	15½	15½	–
U Gas	10375	$15½	15¼	15⅜	– ⅛
Union Oil	200	$46½	46½	46½	
U Corp B	450	$15¾	15¾	15¾	– ¼
Un Fn Mgt	750	$11⅜	11⅜	11⅜	– ⅜
Un Wburn	z33	460	460	460	
U Sections	150	$6⅞	6⅞	6⅞	
Van Der	4200	$7⅝	6⅞	7¼	– ¼
Van Ness	800	80	80	80	+ 3
Versafd	1100	$8⅜	8	8	
Venpower	100	89	89	89	– 1
Versatile	500	310	310	310	–15
Vic G Tr	430	$27⅞	27½	27½	+ ½
Villcentre	100	$8¼	8¼	8¼	
Vulcan Ind	100	$9¾	9¾	9¾	– ¼
Wajax	1805	$11⅜	10¾	10¾	– ¼
Wainoco O	110	$5⅞	5⅞	5⅞	
Walk GW	4830	$37⅝	37⅛	37⅝	+ ⅛
Wstburne	800	$12¾	12½	12½	– ⅜
Wbur A p	225	$38	37½	37½	– 1
Wburn wt	1275	800	775	800	
Westc'st	1090	$25½	25½	25½	– ⅛
West Ind	500	165	165	165	– 5
West Ind A	300	280	280	280	–20
Westeel	125	$11¾	11¾	11¾	– ⅛
W Brdcast	150	$19	19	19	
W Cdn Seed	4700	470	460	460	–10
W Elec E	800	345	340	340	– 5
W Pacific	7155	$5⅞	5¾	5⅞	– ⅛
W Realty	300	$7⅛	7	7⅛	
WSuppls A	300	$8⅛	8⅛	8⅛	
Westnghse	z40	$14⅞	14⅞	14⅞	
Weston	3281	$17⅞	17⅝	17⅝	– ⅜
Wstn 4½p	45	$65½	65½	65½	– ½
White Pas	300	$15	15	15	– ⅝
Wiley Oil	800	$6	6	6	– ¼
Woodwd A	1475	$22⅝	22	22	– ⅛
YR Prop	900	$8	7¾	7⅞	– ⅛
Zellers	4530	$17	16¾	17	
Zenith	200	150	150	150	
Mines					
Accra	z312	6½	6½	6½	
Acme Gas	3000	6½	6½	6½	
Adanac M	1700	100	90	94	– 6
Advocate	110	245	245	245	– 5
Agnico	100	340	340	340	– 5
Akaitc	11500	48	45	45½	–3½
Allied Mng	6766	340	325	330	–15
A Lard	26000	74	68	70	– 3
Ang UD	21200	113	102	107	– 5
Argosy	1600	51	51	51	+ 2
Armore	2000	15	15	15	– 1
Atl C Cop	500	59	59	59	
Aunor	100	265	265	265	+ 5
Avoca M	3300	83	81	81	– 4
Bankeno	2175	640	610	615	–30
Bankfield	2000	5	4½	4½	– ½
Barex	z100	18½	18½	18½	
Barry E	29500	168	160	165	+ 1
B-Dqu	z75	4	4	4	
Betlm	1290	$16¾	16⅝	16⅝	– ¼
Big Nama	2000	12	12	12	– 2
Black Bay	2000	6½	6½	6½	
Bl Hawk	22500	68	66	68	+ 2
Bral Can F	400	190	180	190	+10
Brameda	2378	236	231	231	– 4
Brenda M	1805	805	800	800	
Broul Reef	1000	27	27	27	– 1
Brunswk	950	545	540	540	–15
Bunker H	500	7	7	7	– ½
Calmor IB	1200	67	67	67	
Cam Mine	9500	43	39	39	– 4
Camflo	3325	335	325	330	– 5
Cam Chib	1000	710	700	705	– 5
C Tung	800	216	210	215	– 3
Cdn Arrow	500	23	23	23	–1½
C Jamiesn	900	165	155	155	– 6
C Lencour	5000	12½	12½	12½	
C Malart	4000	35	34	34	– 2
Cdn Nisto	9250	12½	12½	12½	
Candore	1500	7	7	7	
Cassiar	2560	$23¾	22⅝	22⅝	– ⅛
Cent Pat	2300	250	245	247	– 8
Chemaloy	6775	289	270	275	–15
Chestrvile	1000	14	14	14	– ½
Chib M	z200	35	35	35	
Chimo	2400	141	140	140	
Coch Will	3000	50	49	49	– 1
Columb M	2100	75	74	74	– 3
Comb Met	5500	10½	10	10	– 1
Coniagas	2500	36½	34½	34½	– 1
Con Fardy	200	150	150	150	+15
C Durham	5700	168	165	166	– 3
C Mrbn	13840	300	290	290	–20
C Mrsn	10850	213	205	209	– 6
Con Nichol	1500	10	10	10	
C Ramb	16150	179	164	164	–17
C Red Pop	1000	8½	8½	8½	– ½
C Rexspar	2000	33½	33½	33½	– ½
Conwest	300	985	975	985	–15
Cop Fields	5950	146	140	140	– 7
Cop Man	1000	8	8	8	
Craigmt	350	890	890	890	–10
Crowbank	500	13½	13½	13½	
D'Elda	12900	62	58	58	– 4
Delhi Pac	z5	15	15	15	
Denison	922	$29	28½	29	– ¼
Dicknsn	1200	143	137	137	– 6
Discovry	300	105	105	105	– 3
Dome	810	$68½	68	68½	– ¼
D Explor	7700	144	135	138	– 7
Donal	10200	13	12½	13	– ½
Dunraie	1000	25	25	25	– ½
Dynasty	4415	700	660	660	–15
East Sull	337	355	350	350	
F Mar	3900	115	110	110	– 5
Fort Reinc	1500	55	54	55	
Frobex	4200	25	25	25	– 1
Gnt Masct	3800	445	430	435	– 5
Goldray	z200	75	75	75	
Goldrim	1020	17	17	17	– 1
Grandroy	1000	20	20	20	
Granduc	1950	730	725	725	–10
Gren Pnt	19500	27	25½	25½	– ½
Gulf L	2000	5½	5½	5½	
Halnor	z100	81	81	81	
Hollinger	945	$40¼	40	40¼	
Huds Bay	6689	$20½	20	20¼	– ½
Hydra Ex	700	25½	25½	25½	– ½
Int Bibis T	1500	17	17	17	– 1
Int Halliw	900	131	130	130	–15
Int Mogul	1905	$10⅝	10⅝	10⅝	– ⅛
Int Obaska	1000	41	41	41	+ 2
Iron Bay T	400	345	345	345	
Irish Cop	2500	9½	9½	9½	
Iso	1700	168	167	167	– 3
Jelex	1000	18½	18½	18½	–1½
Joliet	1000	20	20	20	
Jensmith	1000	8½	8½	8½	
Jorex Ltd	4500	170	150	155	–18
Joutel	6800	88	86	86	– 1
Jowsey	z754	32	30	30	
Kam Kotia	2300	107	103	104	
Kenn Hold	2000	24	24	24	+ ½
Kerr Add	4145	900	880	890	–25
K Anacon	650	33	33	33	
Lab Min	z94	$40	38⅞	38⅞	
Lacanex	2200	102	101	101	– 2
Lacanex w	100	42	42	42	– 1
L Dufault	1100	$13½	13½	13½	– ⅛
Lakehead	2000	15½	15	15	– ½
L Shore	172	325	325	325	
Langis	10800	16	16	16	– 1
Liberian	1050	$12¾	12⅝	12⅝	– ⅛
LL Lac	499	210	205	205	
Lost Riv	24760	485	410	445	–55
Louvicrt	8500	13½	12	12	– 1
Lytton M	970	195	191	194	– 1
Madeline	1331	315	310	310	– 5
Madsen	1800	100	96	100	
Man Bar	3705	61	60	60	– 1
Marchant	1000	40	40	40	– 5
Match	3500	9½	9½	9½	+ ½
Mattgmi	565	$28⅛	28½	28⅛	– ⅛
Maybrun	5000	13½	13½	13½	– ½
Mc Adam	5600	68	66	66	– 2
Mc Intyre	3466	$124	123	123	
Mentor	1700	100	95	95	– 7
Merrill	1000	160	150	150	– 5
Meta Uran	1500	16	16	16	+ ½
Midrim	3600	28	27	27	– 1
Min-Ore	1571	6½	6½	6½	– ½
Mt Wright	z250	24½	24½	24½	
Multi-Mi	1000	37	37	37	+ 1
New Cal	2500	24	23½	23½	
Newconx	700	575	575	575	
N Goldvue	3000	6	6	6	
N Imperal	7100	115	106	106	– 9
Newlund	5875	17	15	17	+2½
Newnor	8500	6	6	6	+ 1
N Que Ragi	150	$11⅝	11⅝	11⅝	+ ⅛
Nick Rim	2000	12	12	12	
Noble M	3200	210	208	208	– 2
Nor-Ac	35400	42	40	41	– 1
Norbaska	z200	32	32	32	
Norlex	18700	49	47	47	– 1
Norcal	16000	5½	5	5	– ½
N Canada	1400	62	62	62	– 1
N Gate	13130	875	830	830	–45
N Rock	9970	94	93	94	+ 2
Nudul	4000	8	8	8	
Opemska	475	$11	10¾	10¾	– ¼
Orchan	300	395	395	395	– 5
Pac Coper	z50	290	290	290	
Pamour	z10	215	215	215	
Patino	2691	$20½	20¼	20½	+ ¼
Pce Exp	34700	115	102	112	– 1
Pick Crow	1000	27	27	27	
Pine Point	1250	$31¾	31¼	31½	
Placer	2417	$33¼	33	33	– ¼
Prado Exp	1500	200	190	190	–10
Preston	1060	915	900	900	–25
Pure Silv	1200	240	240	240	+10
Que Man	500	17	17	17	– ½
Q Mattgmi	2600	43	41	41	– 2
Que Sturg	1000	14	14	14	–1½
Rayrock	2450	142	135	136	– 6
Rio Algom	3877	$19	18¼	18¼	– ⅞
Rio 580 pr	100	$87	87	87	+ 1
Roman	2460	775	760	760	–15
Ryanor	9500	10	10	10	
Satel	15000	10	8	8	–1½
Sherr	10122	$16⅛	16¼	16½	– ½
Sherr r	178026	60	52	53	– 9
Sil Miller	2000	7½	7½	7½	– ½
Silmq	14500	32	30	30	– 2
Sisco	1500	178	170	171	– 7
Stanrck	240	115	110	110	– 5
Steep R	4120	248	240	241	– 5
Sud C	13300	38½	37	38	
Sullivan	1002	360	340	340	–20
Sunbrst E	3000	9½	9	9½	– ½
Teck Cor A	3669	650	640	640	–10
Teck Cor B	2444	560	535	535	–15
Texmt	14000	73	65	71	+ 4
Texore	5000	24	23	24	– 1
Texsol	17500	83	78	78	– 3
Thom L	6200	43	40	42	+ ½
Tombill	1300	88	87	87	– 1
Tontine M	1000	151	150	150	– 1
Tribag	2500	86	86	86	
Trin Chib	5000	14	13	14	
U Mining	3000	30	30	30	
U Asbesto	400	500	500	500	–10
Upp Can	7600	165	145	145	–20
Urban Q	1500	8½	8½	8½	
Vespar	1000	19	19	19	– 1
West Mine	1700	335	325	335	+ 5
Wilco	2600	23	22	22	– 2
Willroy	2500	105	105	105	– 3
Windfall	700	13	13	13	– 1
Win-Eld	8000	10	10	10	
Wr Harg	150	140	140	140	
Yk Bear	2400	515	500	500	–10
Zenmac	1000	12	12	12	+ 1
Zulapa	12000	27	26	26	– 1
Pétroles et gaz					
Alt East G	2100	540	525	525	– 5
Alminex	600	570	565	565	–15
Am Leduc	2200	10	10	10	– ½
A Quasar P	2600	420	395	400	–20
Asamera	2165	$22	21½	21½	–1¼
Ashland O	650	$10	985	10	
Berk OG	1200	115	115	115	
BP OG	8130	645	635	635	–10
Bralor OG	1050	230	225	225	–13
Calvert	3000	15	15	15	
CS Pete	3800	480	460	470	–15
CS Pete w	750	281	275	275	–11
C Dehi	750	410	410	410	– 5
C Ex Gas	2500	375	375	375	– 5
C Homestd	4350	720	700	700	–30
CLI Pete	z100	57	57	57	
C Reserve	1750	470	450	465	
Cdn Sup O	2366	$43¼	43	43	+ ¼
Cdn Tricnt	z12	900	900	900	
Cent Del	4240	$12⅝	12¼	12¼	
Charter Ol	1200	620	600	620	–10
Chieftan D	1400	720	700	700	–20
Clark Can	400	232	231	231	– 1
C East Cr	200	176	176	176	– 4
Dynamic	7220	107	105	105	– 2
Francana	550	360	350	350	–15
Gr Plains	2905	$31⅞	31¼	31⅝	– ¼
Gt COilsds	640	640	630	640	+15
Huston	11908	330	315	320	– 5
Houston w	525	175	170	170	– 5
Lochiel	3900	119	115	115	– 4
Midcon	2000	50	50	50	
Mill City	5500	190	180	180	– 7
Mineral R	2034	41	40	40	– 2
Nat Pete	3150	325	310	325	
N Davies	5000	8½	8½	8½	– ½
NC Oils	1950	650	615	640	–35
Northld	6000	80	76	76	– 5
Numac	4075	825	800	815	–10
Oakwood P	392	109	109	109	
P Ocean	10734	$18¾	18¼	18⅜	– ¼
Permo	7300	66	65	65	– 3
Petrol	1325	115	113	115	+ 2
Pinnacle P	9900	62	61	61	
Place G	6500	143	141	142	
Ponder	2000	55	54	54	– 3
Prairie Oil	z25	$14	14	14	
Peyto Oils	2300	202	196	200	
Ranger	8115	$15¾	15¼	15¼	– ¼
Scurry Rn	4937	$21	19⅞	20⅜	– ⅛
Siebens	5000	720	720	720	
Spooner	9600	185	175	175	– 5
Total Pet	2100	705	700	700	–10
Tr Can Res	1500	100	100	100	
U Canso	3900	425	420	420	– 5
U Canso w	1500	181	171	171	–15
Un Reef P	4500	25	24½	24½	– 1
Ulster P	11000	184	176	176	– 6
Vandoo	1000	8½	8½	8½	– ½
Voyager P	300	385	385	385	–10
Wespac	7261	23	23	23	– 1
Wcoast P	2600	$11⅛	11	11	– ⅛
W Decalta	4150	600	590	590	
World Wde	412	220	215	215	+ 3

fonds mutuels

FONDS	OFF.	DEM.
Acro Fd	1.21	1.33
A.G.F. Special	2.89	
Adanac	2.14	2.34
All Cdn Com	8.08	8.83
All Cdn Div	9.21	10.06
All Cdn Ven	3.62	3.96
Andreae Equity	4.16	4.55
Associate Investors	5.26	5.31
Canada Growth	5.82	6.40
Canagex	9.59	10.37
Cdn Gas Energy	14.33	15.75
Cdn Invest Fd	4.52	4.96
Cdn Scudder Fd	19.24	19.24
Cdn Sec Growth	4.62	5.08
Cdn Trusteed	4.78	5.25
CSM Japan Fd	6.81	7.48
Capital Growth	9.04	9.82
Champion Mutual	7.66	8.37
Collective Mutual	6.34	6.96
Commonwealth Intl	13.65	14.96
Commonwlth Intl Leverage	3.60	3.95
Corporate Investors	5.48	5.99
Corporate Invstrs Stock Fd	5.18	5.66
Dominion Compound	5.20	5.65
X Dreyfus	12.59	13.80
Entarea Investment	6.08	6.64
Exec Fd Cda	6.00	6.58
Fonds Desjardins A	4.10	
Fonds Desjardins B	4.42	
Gis Compound	9.52	10.47
Gis Income	3.57	3.93
Growth Equity	6.32	6.94
Investors Growth	10.99	12.01
Investors Intl Mutual	7.58	8.29
Investors Mutual	5.34	5.84
IOS Intl	6.22	6.82
IOS Venture	3.92	4.30
Industrial Growth	5.88	6.46
Keystone Cda	6.76	7.43
Mutual Accumulating	5.40	5.94
Mutual Bond	9.59	10.54
Mutual Growth	5.51	6.06
Mutual Income	5.10	5.61
Pension Mutual	7.71	8.45
Planned Resources	4.79	5.26
Principal Growth	4.21	4.62
Provident Mutual	6.68	7.30
Prov Stock Fd	5.70	6.23
Radisson	2.40	
Regent Fd	8.88	9.73
Royfund	5.60	5.83
Sav Inv Pret et Rev	6.35	6.97
Sav Inv am Pret	9.41	10.34
Spec	9.44	10.32
United Accumulative	4.81	5.29
United Horizon	2.98	3.27
United American	2.31	2.54
United Venture	4.12	4.53
Universal Savings Equity	7.35	8.08

cours des changes

Cours des changes entre banques fournis par la Banque Canadienne Nationale

PAYS	MONNAIE	COURS
Afrique du Sud	Rand	1.4257
Allemagne	Deutsche Mark	.2862
Angleterre	Livre	2.4420
Argentine	Peso	.2469
Australie	Dollar	1.1396
Autriche	Schilling	.0405
Belgique	Franc	.0203
Brésil	Cruzeiro Novo	.1994
Danemark	Couronne	.1347
Espagne	Peseta	.0146
France	Franc	.1828
Hollande	Florin	.2845
Italie	Lire	.001620
Japon	Yen	.002826
Mexique	Peso	.0809
Etats-Unis	Dollar	1.00 15/16
Norvège	Couronne	.1421
Nouvelle Zélande	Dollar	1.1440
Suède	Couronne	.1956
Suisse	Franc	.2472

Canadian Utilities Ltd., pour l'année terminée le 31 décembre 1970, $3,900,000 et $3.71 l'action par rapport à $3,800,000 et $3.75 en 1969.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRON, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest, Boul. St-Joseph
274-6513

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAIS, C.A.
WAGUIH BOULOS, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

THORNE, GUNN & CIE
Comptables agréés
R.J.P. Dawson C.A. — J.F. Lewis C.A. — C.A. Poissant C.A.
D.P. Aitkens C.A. — J.D. Hogg C.A. — A. Galarneau C.A.
D.M. Long C.A. — G.R. McPhee C.A. — J.M. Broome C.A.
H.J. Garbacz C.A. — W.G. Hogg C.A. — E.G. Ward C.A.
P. Gauvreau C.A. — L.A. Wright C.A. — L.L. Graves C.A.
R. Boudreau C.A. — M.B. Turcotte C.A. — R.M. White C.A.
P. Cloutier C.A. — R.A. Ross C.A. — D.W. Smith C.A.
R.B. Savoie C.A. — R. Beaupré C.A. — M.A. McMorran C.A.
S. Giusti C.A. — J. Magnan C.A. — R. Vaux C.A.
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Tél. 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 — 861-5741
71, rue Saint-Pierre, Québec 2 — 692-1201
184, avenue de la Cathédrale, Rimouski — 724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke — 567-5259

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

GRATIS de BiC

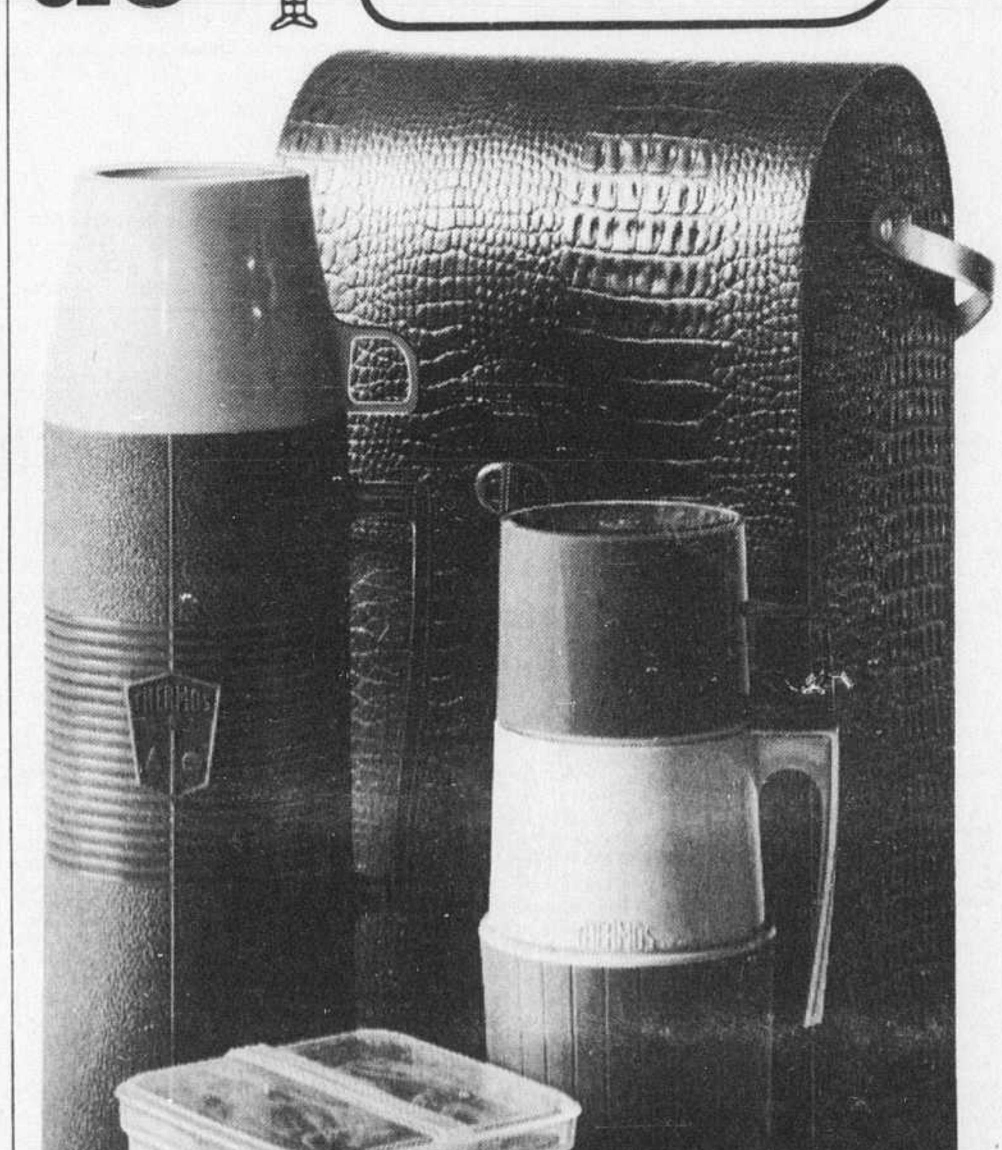

Achetez une grosse de stylos BIC.
Obtenez gratuitement cet ensemble Thermos® Safari authentique.
Offre CT-2592. BiC®

Disponible seulement chez votre fournisseur habituel, jusqu'à épuisement du stock.

71-H23F

LES SPORTS À LA PIGE

BILL BOWREY a quelque peu surpris, hier, lorsqu'il a éliminé Iron Tiriac, de l Roumanie, des championnats internationaux de tennis de France par 6-3, 6-2, 8-6. D'autre part, Roger Taylor a été éliminé par John Cooper. Les deux étaient ex aequo avant-hier lorsque l'obscurité mit fin à leur rencontre. Hier matin, Taylor déclara qu'il avait trop mal au dos et qu'il se retirait, Cooper gagnant 6-8, 6-2, 6-3, 5-7, forfait. Et hier également, en raison de la pluie, le juge-arbitre a dû arrêter plusieurs matches en cours qui seront terminés aujourd'hui.

Avant la pluie, Vladimir Korotkov avait battu l'Australien Allen Stone 1-6, 6-1, 6-3, 6-3 pendant que Petre Marmureanu (Roumanie) triomphait de Robert Maud (Afrique du Sud) par 6-4, 4-6, 6-2, 4-6, 8-6. Le Français Georges Goven a aussi gagné, soit par 6-1, 6-1, 6-1, contre l'Australien Sydney Ball. Chez les femmes, Parijke Schaar (Hollande) a éliminé la Française Odile de Roubin, 4-6, 6-4, 6-4.

RUSTY STAUB, qui n'hésite jamais à nous montrer son talent de joueur de baseball au parc Jarry, sera la personnalité dominante d'une conférence de presse, ce midi au restaurant Ruby Foo's, alors que les Industries Loda lanceront sur le marché une "montre Rusty Staub". Elle est anti-choc, anti-magnétique, résiste à l'eau et compte 17 pierres. On la vendra $19.95.

FERNAND LANDRY, docteur es sciences en éducation physique et directeur du département d'éducation physique de l'Université Laval, a été élu président de l'Association canadienne des sciences du sport lors du congrès de cet organisme tenu à Toronto. Deux autres Québécois, Benoit Roy, également docteur es sciences en éducation physique, et Robert Carrier, docteur es sciences en biochimie, ont été respectivement élus trésorier et responsable du comité des admissions et des lettres de créance de cette association. C'était la première fois, incidemment, que le groupe canadien tenait des assises annuelles conjointes avec le Collège américain de médecine-sports.

JEAN BELIVEAU, Yvan Cournoyer et Jean-Claude Tremblay sont les derniers à s'inscrire au 4ème tournoi de golf annuel Rousseau-DeJordy qui aura lieu au club St-Hyacinthe le dimanche 6 juin prochain. On sait que les profits du tournoi sont versés entièrement à deux oeuvres charitables maskoutaines, soit le Camp de santé de St-Hyacinthe et la salle Bobino de l'hôpital Honoré-Mercier. Parlant golf, Tremblay est le meilleur des trois car il a déjà joué 76 sur le même parcours de St-Hyacinthe. Béliveau, l'an dernier, avait joué 82. Parmi les autres vedettes du hockey qui seront également là, mentionnons: Jean Ratelle, Rodrigue Gilbert, Gilles Villemure, Gilbert Perreault, Carol Vadnais, Jocelyn Hardy, Jean Pronovost, Phil Goyette, Denis Dupéré et Guy Lafleur, sans oublier, évidemment, Robert Rousseau et Denis DeJordy.

MIKE McCORMICK, vétéran lanceur gaucher âgé de 32 ans, a été libéré sans condition par la direction des Royaux de Kansas City, hier. En 4 parties auxquelles il avait participé jusqu'ici cette saison, McCormick avait conservé une moyenne de points mérités accordés de 9.00!

RUSTY STAUB ... après nous avoir montré son talent, une montre !

FLOYD PATTERSON fera un autre retour dans l'arène ce soir alors qu'il rencontrera le poids lourd Terry Daniels, à Cleveland. Patterson, 36 ans, déjà deux fois champion du monde des boxeurs poids lourd, recevra seulement $15,000 pour affronter Daniels. Mais s'il gagne, il est possible qu'il dispute un suivant combat beaucoup plus rémunérateur. Le promoteur Don Elbaun lui a en effet dit que les représentants de Muhammad Ali avaient en principe accepté son offre d'un futur match contre lui, s'il gagne ce soir. Daniels, 24 ans, n'a même jamais vu Patterson se battre. Il a enregistré 22 mises hors de combat en 28 matches, ce qui revient à dire que Patterson n'aura pas lutte facile.

RAYMOND DAMBLANT, ceinture noire 5ème degré et l'un de seulement deux arbitres de calibre international au Canada, a dirigé les matches à l'affiche lors de l'ouverture du club Budokan à Dorval. Plus de 200 spectateurs virent aussi des jeunes de 6 à 12 ans montrer leur savoir-faire au judo. Parmi les instructeurs qui expliquèrent judo et karate aux intéressés, mentionnons Masayuki Hisataka, Shigeru Ishino, Hiroshi Nakamura (instructeur de l'équipe canadienne qui participera aux championnats du monde en Allemagne cette année) et Terry Farnsworth, directeur du club.

KEN TATUM, le lanceur de relève le plus occupé des Red Sox de Boston depuis le début de la saison, a été atteint à la tête par une balle lors de l'exercice au bâton avant la partie de dimanche. Il souffre d'une fracture de la mâchoire et sera absent du jeu pour environ trois semaines. Il était apparu dans 16 parties des Sox depuis le début de la saison et conservait une fiche de 2-2 en plus d'avoir sauvé six victoires et maintenu une MPM de 2.33 en 19 1/3 manches.

Pour le remplacer, les Red Sox ont rappelé le jeune lanceur gaucher Rogelio Moret, 21 ans, de leur club affilié de Louisville. Moret a un dossier 3-4 et 3.64 en 10 apparitions au monticule avec l'équipe de la ligue Internationale.

LE CONGRES de la Fédération internationale de ski, qui aura une importance capitale en raison du différend qui oppose celle-ci à Avery Brundage, président du Comité olympique international au sujet de la conception de l'amateurisme, débute aujourd'hui à Opatja, Yougoslavie. Il se terminera dimanche prochain. Lors de son dernier congrès tenu à Barcelone en 1969, la FIS avait modifié l'article 8 de ses statuts concernant la règle de qualification reconnaissant le paiement d'une indemnité aux athlètes.

JOHN MONRO, ministre de la Santé, a déclaré hier aux Communes qu'un comité spécial étudiait actuellement la fabrication de cinq sortes différentes de casques protecteurs pour les joueurs de hockey. Le ministre a révélé qu'aussitôt que le gouvernement sera satisfait de l'un deux, la question sera référée à l'Association de hockey du Canada afin que cette dernière en discute avec les dirigeants de la ligue Nationale.

L'ASSOCIATION MONDIALE DE LA BOXE, dans un effort pour parvenir à l'universalisation des règlements de la boxe professionnelle, a invité les autres organismes mondiaux indépendants, dont le conseil mondial, à assister à sa convention annuelle qui aura lieu du 15 au 18 août, à Miami. Bill Brennan, son président, a indiqué que la WBA avait le souci d'uniformiser les règles du pugilisme mondial et qu'elle proposerait à ses homologues de travailler de concert afin d'atteindre ce but. "Un règlement universel aurait entre autre évité un dénouement confus au dernier championnat du monde des poids moyens entre Carlos Monzon et Nino Benvenuti", a souligné Brennan qui s'est élevé contre le droit laissé au gérant d'un boxeur d'arrêter un combat en jetant l'éponge. "De telles règles sont dépassées", a-t-il expliqué en indiquant qu'arbitres et medecins étaient des spécialistes compétents et seuls habilités à juger de l'état physique de boxeurs au cours d'un combat.

ET ATTENDEZ-VOUS À "UNE PASSE" ! On connait l'expression "faire une passe". Ce fut, déjà, le constant métier du quart-arrière Sam Etcheverry, depuis devenu instructeur des Alouettes de Montréal. Le voici, en conducteur de courses, tenant "Damascus Hanover" par la bride. Il le conduira, dimanche le 27 juin à la piste Blue Bonnets, dans une course-match contre l'instructeur Jim Duncan, du club de football Calgary ...et ne soyez pas surpris si Etcheverry ne lui passe pas ... "une passe" !

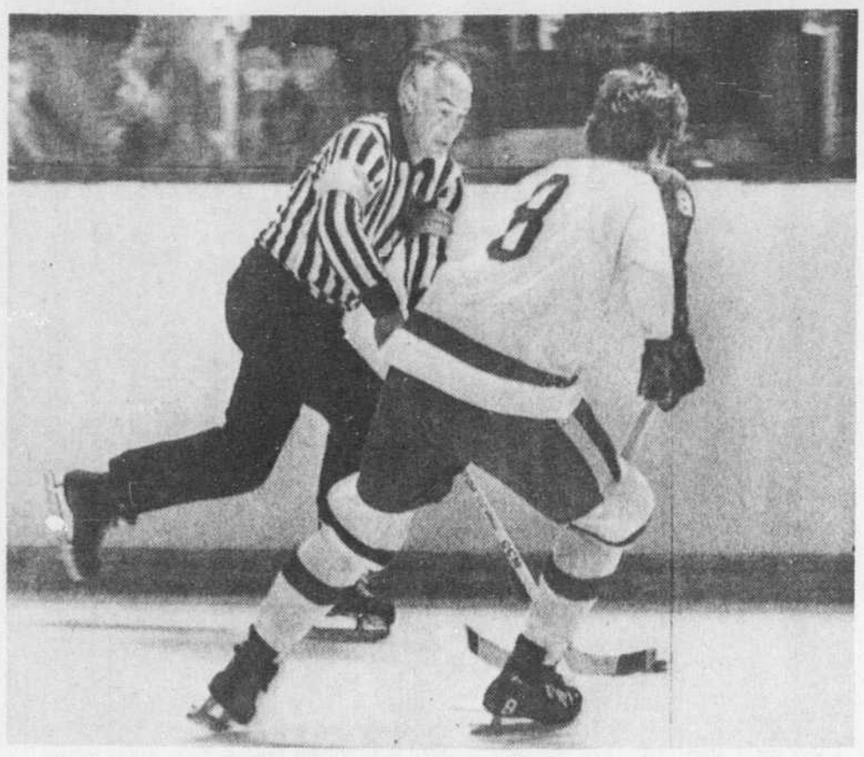

QU'EST-CE QUI SE PASSE ? Non, vos yeux ne vous trompent pas: l'arbitre John Ashley a bel et bien pris bâton pour jouer au hockey et essayer de contourner le joueur de défense Jim Dorey (qu'il a plus d'une fois envoyé au banc des pénalisations !). Le moment de détente (et de publicité) est survenu entre des prises de vue du film "Face-Off", qu'on tourne actuellement à la patinoire Maple Leaf Gardens de Toronto et auquel une trentaine de personnalités de la ligue de hockey Nationale participent (Téléphoto PC)

Le tirage du tournoi Printanier de l'AGQ

Pas moins de 204 golfeurs professionnels et amateurs participeront, vendredi, à l'annuel Tournoi Printanier de l'Association de golf du Québec. Il aura lieu sur le difficile parcours du club Beaconsfield à Pointe-Claire, les nombreux compétiteurs démarrant en même temps sur les 1er et 10ème tertres, et en voici le tirage:

1er tertre

8:00 – Doug McEwen, L. Weir, Jim Arnold, Francesco Sirianni.
8:08 – M. Robert, Armand Lalande, J. Vallée, Philippe Huot.
8:16 – Paul Tie-Ten-Quee, B. Frew, Connie Dion, Richard Boisvert.
8:24 – J. Gagnon, F. Murphy, Guy Cardinal, Jack Taylor.
8:40 – F. Clermont, Lou Kredl, J. Morin, B. Hogarth.
8:48 – J. Tyler, Claude Clément, L. McCauley, M. Morin.
8:56 – Kelvin Cuthbert, E. Larner, D. Gray, Frank Jenkins.
9:12 – J. Champagne, P. Lessard, John Hanak, D. Milne.
9:20 – Eli Godel, P. Corbeil, André Burns, R. Healy.
9:28 – J. René, André Jetté, J. Delorme, André Harvey.
9:40 – Ross Conklin, R. R. Mikowetz, G. Zelmer, P. Bouchard.
9:48 – André Hamel, J. Godin, Bill Kerr, Damien Gauthier.
9:56 – Joe Galon, Les Loyd, Jean Millaire, Brian McLean.
11:45 – Richard Millaire, A. Lopez, G. Gollain, Jean-Marc Bougie.
12:00 – Maurice Leblanc, J. Callay, G. Lemay, Doug McKeating.
12:15 – Glen Seely, C. Parent, John Porter, Gerry Proulx.
12:30 – Luc Brien, L. Beauvais, M. Desautels, R. Young.
12:45 – Dan Talbot, Dave Hardie, Norman Hunt, Alan Ogilvie.
1:00 – Ken White, R. Rothstein, A. Hanna, B. Malette.
1:08 – Gordon LeRiche, Robert McGrath, Duke Doucet, André Gagnier.
1:16 – Claude Dufour, Guy Fabre, Jack Bissegger, André Maltais.
1:24 – Yvon Lefebvre, J. Schirch, Alf Shand, D. Renaud.
1:40: Frank Kay, Jacques Lalonde, Jean-Guy Périard, Lew Taylor.
1:48: Lois Michaud, Charles Cromley, Alvie Thompson, Adrien Bigras.
1:56: Ed Ross, Maxime Lemenu, A. Huto, T. Gemma.
2:04: M. Aziz, Dave Flam, Paul Labonté, M. Thompson.

10ème tertre

8:00: F. Delisle, P. Simard, M. Veilleux, Raymond Périard.
8:08: B. Kerr, Gerry Decoste, Jean M. Ladouceur, Michel Millaire.
8:16: Joe Shaar, J. Morin, Reynald Guilbault, Bernard Forget.
8:24: Robert A. Hall, Tommie Hunter, D. Ross, D. Hawes.
8:40: Vincent Sirianni, A. Matthews, T.C. Townend, R. Bouchard.
8:48: Bob McCulloch, D. Ledoux, F. Primeau, J.P. Duchesneau.
8:56: Jean Giroux, A. Poulin, Les Bickel, Bernard Périard.
9:12: Y. Morin, Adrien Leblanc, B. Bennett, A. Morency.
9:20: Gordon McLean, Raymond Huto, D. Clair, P. Williams.
9:28: René Pilon, G. Desrosier, Gilles Bourassa, Jean-Paul Alary.
9:40: Jean Lafontaine, G. Hemlock, Marcel Pigeon, Jim Seeney.
9:48: Daniel Pesant, R. Marsh, W. Young, R. McBrearty.
9:56: Jean-Guy Regnaud, M. Lavoie, K. Dion, L. MacDonald.
11:45: Jean Ratelle, M. Pépin, B. Lord, Robert Rousseau.
12:00: John McKeating, A. Jensen, T.M. Hanna, B. Dubeau.
12:15: Mike David, P. Mayo, Paul Going, Roger St-Vincent.
12:30: Gilles Rousseau, Réal Jarry, D. Kirby, O. Lamoureux.
12:45: Paul Pouliot, Mickey Batten, Alain Gousse, Bruce Fry.
1:00: Harry Boychuck, R. Jackson, Henri Chatelain, Ed Eustace.
1:08: Michel Taché, G. Lenton, Germain Périard, Trevor Bateman.
1:16: A. Raymond, D. Campbell, G. Lepage, A. Galipault.
1:24: Pierre Archambault, Ed MacLaine, Philippe Giroux, Norman Doyle.
1:40: Ian MacMartin, A. Anderson, B. Carrington, Arnold McLean.
1:48: P. Préfontaine, J. Timmins, Jim Westwell, Jacques Duhamel.
1:56: Raymond Grégoire, M. Leclerc, Raymond Haines, Marcel Fortier.

(Les MM. Jean Ratelle et Robert Rousseau dont on aura peut-être noté le nom sont bien les joueurs de hockey du même nom!)

Canadien passe Gambucci et Paradise au Club Minnesota

Les North Stars du Minnesota ont acquis deux joueurs de l'organisation des Canadiens de Montréal, hier. Il s'agit de l'ailier gauche Gary Gambucci et de Bob Paradise, tous deux originaires du Minnesota. Gambucci fut la vedette de l'équipe nationale des Etats-Unis la saison dernière alors qu'il a enfilé 51 buts et obtenu 47 passes, le tout en seulement 50 parties. Il est âgé de 24 ans mais il a laissé entendre qu'il voudrait participer aux Olympiques de 1972 avec l'équipe nationale américaine. Il s'agira maintenant au directeur-gérant des North Stars, Wren Blair, de le convaincre qu'il est plus intéressant de jouer dans la ligue Nationale. Paradise, 27 ans, est un joueur de défense qui a évolué pour les Voyageurs de Montréal, de la ligue Américaine la saison dernière. Il mesure 6' et pèse 205 livres. On n'a pas révélé quel avait été le montant versé pour les deux joueurs. La transaction comprend également un changement de l'entente entre les deux équipes à propos du repêchage de 1972 dans les rangs amateurs.

Ken Dryden est habitué à la tension. En fait, il y est habitué depuis l'âge de 6 ans, alors qu'il évoluait pour une toute petite ligue de hockey. Il l'accepte philosophiquement d'ailleurs.

"La tension est difficile, excitante, une situation inhabituelle de dire le gardien de 23 ans, qui vient de mener les Canadiens à la conquête de la coupe Stanley. "Il y avait de la pression à la toute première partie que j'ai jouée dans les Petites ligues à l'âge de 6 ans. Il y en avait aussi à la première joute au collège de même qu'à ma première partie éliminatoire au collège et ensuite à ma première partie avec le Canadien puis enfin durant les séries de la coupe Stanley.

"Vous devez vivre avec cette tension et croyez-moi, c'est toujours la même à tous les niveaux" d'expliquer Dryden.

"J'ai trois examens à passer au mois d'août," de poursuivre Dryden "et il y aura à ce moment-là autant d'efforts à donner que durant les dernières éliminatoires". La différence entre garder les buts pour Cornell et Montréal est la concentration, selon Ken. "Au collège, on doit se concentrer durant environ 10 minutes et le reste du temps, vous vous laissez aller. Dans la Nationale, il faut se concentrer durant 60 minutes ou vous êtes battus. C'est plus vite, les lancers sont également plus rapides et c'est beaucoup plus difficile pour le gardien," de terminer Dryden.

Les malheurs de Sanderson

Derek Sanderson vient de révéler que le président de la ligue Nationale, Clarence Campbell, lui a probablement fait perdre une apparition à la télévision durant les dernières séries éliminatoires de la coupe Stanley. Actuellement à Toronto pour le tournage d'un film intitulé "Face Off", Sanderson est d'abord apparu une fois, comme invité entre les périodes, durant une partie de la série New York – Chicago. Tout en ajoutant que Campbell ne l'a jamais averti, Sanderson laisse entendre que le président n'aurait pas aimé le fait qu'il ait fumé ni qu'il soit sans cravate à cette première présence.

Les choix de "M. Lee"

CE SOIR

1ère course: 1 – Tilson Hanover (no 5); 2 – Ramar Hanover (no 7); 3 – Happy Monarch (no 9).
2ème course: 1 – Mamise (no 5); 2 – Green River Ruthie (no 4); 3 – Lovely Luann (no 3).
3me course: 1 – Chico Herbert (no 2); 2 – Barefoot Boy (no 4); 3 – Pretty Intent (no 3).
4ème course: 1 – Lively Kid (no 2); 2 – Trader Sunshine (no 8); 3 – Uncle Art (no 6).
Quinielas suggérées: roulette 2-8-6.
5ème course: 1 – Showells Adios (no 3); 2 – Mr. MacDee (no 2); 3 – Bonus Angus (no 6).
6ème course: 1 – Brigids Pride (no 7); 2 – Lew James (no 8).
Quiniela suggérée: 7-8.
7ème course: 1 – Circle Amy (no 4); 2 – Racso (no 3); 3 – Colonel Ben (no 2).
8ème course: 1 – Matthew Hanover (no 7); 2 – Kimbo (no 6); 3 – Frosty Nip (no 1).
Quinielas suggérées: Roulette 7-6-1.
9ème course: 1 – Dell Mir (no 3); 2 – Dilly Bob (no 4); 3 – Star Brook (no 7).
10ème course: 1 – Haughton Mir (no 4); 2 – Fleur Coloniale (no 2); 3 – Queen's Lafayette (no 7).
Exactas suggérées: 4-2 et 4-7.

ENJEU: $200. **EN BANQUE: $157.00**

Avant le programme d'hier soir, "M. Lee" avait choisi 179 gagnants en 550 courses pour une moyenne de 32.5%. Ce soir, il mise une somme de $28.

1ère course: au mutuel, sur le 5, Tilson Hanover, $2.
2ème course: au mutuel, sur le 5, Mamise, $2; sur le pari douboe: 5-5, $2.
3ème course: au mutuel, sur le 2, Chico Herbert, $2.
4ème course: sur la quiniela 2-8, $2.
5ème course: au mutuel, sur le 3, Showells Adios, $2.
6ème course: quiniela 7-8: $2.
7ème course: au mutuel, sur le 4, Circle Amy, $2
8ème course: quiniela 7-6, $2.
9ème course: au mutuel, sur le 4, Dilly Bob, $2.
10ème course: Sur l'exacta 4-2, $4 et sur l'exacta 4-7, $4.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 mai 1971 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Almedic Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ième jour de mai 1971, sous le numéro 2276113. Ce 19ième jour de mai, 1971. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 mai 1971 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futres, payables à George Jost & Co. Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ième jour de mai 1971, sous le numéro 2276116. Ce 19ième jour de mai, 1971. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 19 mai 1971, en vertu duquel INTERNATIONAL FACTORS CORPORATION a ré-assigné et ré-transféré à INTERNATIONAL RUBBER & PLASTICS CORP. tous droits, titre et intérêts dans les comptes recevables que INTERNATIONAL FACTORS CORPORATION avait ou pouvait avoir à partir de la date du contrat général de transport de créances le 20 septembre 1966 et enregistré aux Bureaux d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 1940461, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 20 mai 1971 sous le numéro 2276828. DATE le 20 mai 1971. INTERNATIONAL FACTORS CORPORATION.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 mai, 1971, à WILLING & BRUNET INC., de toutes dettes et comptes recevables, présent ou futurs, payables à INTERNATIONAL RUBBER & PLASTICS CORP., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 20 mai, 1971, sous le numéro 2276829. DATE le 20 mai, 1971. WILLING & BRUNET INC.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 807 797

THOMAS SAUVE, homme d'affaires, résidant et domicilié au 5212 ave. Globert dans les cité et District de Montréal,

demandeur

-contre-

NICK KOTSIRIS, gentilhomme, autrefois résidant au 5999 rue Jeanne Mance dans les Cité et District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

IL EST ENJOINT à NICK KOTSIRIS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 mai 1971

Marius D'Amours,
PROTONOTAIRE

Me Roland G. Chauvin,
430 St-François-Xavier,
MONTREAL 125, Qué.
Avocat du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
DIVISION DES DIVORCES

NO. 14791

L. WEST

REQUERANT

VS

J. WILLIAMS

INTIMEE

L'intimée est par les présents requisede comparaitre dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera d'obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, 21 mai 1971

Registraire: J. Perron

PROCUREUR DU REQUERANT:
Mtre. Simon Richter
455 Craig ouest, chambre 304
Montréal, Québec

LA COMMISSION SCOLAIRE
BALDWIN CARTIER
DIVISION DE L'EQUIPEMENT

APPEL D'OFFRES: NO 300

La Commission Scolaire Baldwin Cartier recevra jusqu'à 15:30 p.m. le 9 juin, 1971 à 130 Ambassador, Pointe-Claire, des offres sous enveloppe scellée, pour Nettoyage intérieur de l'école Polyvalente de Pierrefonds.

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le "Bordereau de soumission" préparé à cette fin par la Commission Scolaire, auquel il joindra un bon de garantie ou un chèque visé équivalent à au moins 10% du montant total de son offre. Ce chèque sera fait à l'ordre de la Commission Scolaire et tiré sur une banque à charte ou une Caisse Populaire. L'offre sera remise dans l'enveloppe fournie à cette fin par la Commission Scolaire, à la compétence de M. Michel-A. Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

Les soumissionnaires pourront se procurer les devis et autres documents à compter de 9.00 a.m. le 25 mai, 1971, au bureau de l'Equipement Scolaire auprès du Directeur.

Les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des offres en public qui aura lieu à 15.30 p.m., 9 juin, 1971 à 130 Ambassador, Pointe-Claire.

La Commission Scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et ouvertes; elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Gilles Blanchard
Directeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
No: 14513

Ecterini Froutzis, modiste, résidant et domiciliée au 2760 de la rue Darlington, App. 2, dans la ville et District de Montréal,

Requérante

CONTRE

John Roukas, garçon, présentement de lieux inconnus.

Intimé

L'intimé John Roukas est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des divorces de Montréal, à son intention. Avis de plus donné qui a défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la requérante procédera par défaut et un jugement de divorce pourra être accordé sans autre avis.

MONTREAL, le 5 mai, 1971

Mtre. Emmanuel Cooke, C.R.
Procureur de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 19207 EX PARTE

SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT

DEMANDERESSE

-vs-

MONSIEUR WOLFGANG KOHLHOFF ET MADAME EVA KOLLING-KOHLHOFF

DEFENDEURS

AVIS

A: MONSIEUR WOLFGANG KOHLHOFF ET MADAME EVA KOLLING KOHLHOFF, autrefois résidant et domiciliés au 3118, Bellerive Carillon, CHAMBLY, province de Québec.

AVIS VOUS EST DONNE selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier No. 19207 Ex Parte, en date du 20 mai 1971, que l'Avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040a et suivants du Code Civil de la province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire. Ledit Avis de 60 jours concerne une propriété connue comme étant le lot 229-21 de la Paroisse St-Joseph de Chambly avec maison y érigée portant le numéro civique 1024 rue Gagné, CHAMBLY, province de Québec. Selon cet avis, si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la date du premier des avis en défaut décrit dans ledit Avis ci-haut mentionné, la SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

MARIUS D'AMOURS
Protonotaire de la Cour Supérieure.

Procureur de la Demanderesse:
Me Stanley Leclerc, avocat
230, Chemin Manella,
VILLE MONT-ROYAL, Mtl. 306.

AVIS vous est par les présentes donné qu'un contrat de vente en date du 22 avril 1971 à AIR LIQUIDE CANADA LTEE de toutes dettes, présentes ou futures payables à OXYVAL INC., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Laval, le 14 mai 1971 sous le numéro 296395. Ce 21e jour de mai 1971. PIERRE MONDOR, avocat.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
PME-71-10195
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 15 juin 1971

Dépôt de l'Hydro-Québec Lac Mékinac situé à 6 milles au Nord du Village de St-Joseph de Mékinac Co. Champlain, P.Q.

FOURNITURE DE 487,679 P.M.P. DE BOIS DE CHARPENTE TRAITE AU CREOSOTE ET DE BOIS DE CHANTIER TRAITE A L'OSMOSE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau n° 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de HUIT MILLE DOLLARS ($8,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues

Les co-secrétaires
B. LACASSE – W.E. JOHNSON
Montréal, le 12 mai 1971

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
PME-71-10198
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 15 juin 1971.

Dépôt de l'Hydro-Québec Lac Soucy situé à 32 milles au Nord-Ouest de la traverse de Mattawin Co. Champlain, P.Q.

FOURNITURE DE 186,255 P.M.P. DE BOIS DE CHARPENTE TRAITE AU CREOSOTE ET DE BOIS DE CHANTIER TRAITE A L'OSMOSE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS ($3,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE – W.E. JOHNSON
Montréal, le 12 mai 1971.

CITE DE COTE SAINT-LUC **PROVINCE DE QUEBEC**

APPEL D'OFFRES
POUR COUPER LE GAZON DANS LES ENDROITS VIDES DANS LA CITE DE COTE SAINT-LUC

Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales et dont le contenu sera clairement indiqué et adressées à Madame J. O. Kovacs, Acheteur, au numéro 5490 avenue Westminster, à Côte Saint-Luc, Québec, seront reçues jusqu'à deux heures de l'après-midi, le lundi 14 juin 1971.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé d'une banque canadienne, payable à la Cité de Côte Saint-Luc, pour un montant de $100.00.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le 14 juin 1971, à deux heures de l'après-midi, dans la Salle du Conseil, 5490 avenue Westminster, à Côte Saint-Luc.

La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions reçues.

A.E. Kimmel
Greffier

MORTON A LE MEILLEUR SUR NIEKRO ET GAGNE 3-2

par ANDRÉ TARDIF

Autant le match de la veille, gagné 9-4 par les Braves, avait favorisé les frappeurs aux dépens des lanceurs, autant celui d'hier soir en fut un ou deux artilleurs, Carl Morton, pour les Expos, et Phil Niekro, d'Atlanta, contrôlèrent presque à volonté les frappeurs adversaires. Mais il fallait quand même un gagnant, et c'est Morton, la recrue par excellence dans la ligue Nationale l'an dernier, qui l'emportait 3-2, résultat d'un point non mérité en 7ème manche.

Deux fois, les Braves prirent une avance d'un point. Mais deux fois également, les Expos revinrent à la charge pour niveler le compte, contre un Niekro les mystifiant à l'aide de sa fameuse balle dite "papillon", qu'il lance à l'aide des jointures de sa main droite.

Mais Niekro devait connaître un moment de faiblesse en 7ème en accordant trois buts sur balles qui, combinés à une erreur de son 2ème-but Félix Millan, procuraient le point de la victoire à ses rivaux.

Après un retrait dans cette reprise, Rusty Staub bénéficiait d'un "BB", tout comme Bob Bailey qui le suivait au bâton. Ron Fairly, qui avait fait compter le 2ème point des siens en 5ème manche grâce à un simple opportun à la suite du double de Staub, frappait alors un dur roulant à Millan pour un double-jeu apparemment certain. Mais Millan ne put se saisir correctement de la balle, et les coussins étaient remplis.

Laboy, sa victime...

Niekro se tira momentanément d'embarras en retirant, pour une 4ème fois d'affilée dans le match, un Coco Laboy n'y voyant que du feu. D'ailleurs, le pilote Gene Mauch, ses Expos eussent-ils perdu, aurait sans doute eu à subir les foudres des journalistes pour ne pas avoir envoyé un frappeur de relève pour le malheureux Coco dans cette manche, lui qui laissa pas moins de sept coureurs en plan au cours du match.

C'est alors que le gros Ron Swoboda, qui parut faible en 1ère manche quand il laissa une longue chandelle d'Orlando Cepeda lui passer par-dessus la tête pour permettre à Hank Aaron (un "BB" de Morton) de compter le premier point des siens, racheta cette lacune en forçant Niekro à lui accorder une passe gratuite, poussant ainsi le point gagnant au marbre.

John Bateman fut retiré au bâton pour mettre fin à cette poussée montréalaise. Mais Morton n'en demandait pas plus. Il retirait dans l'ordre les trois frappeurs à lui faire face en 8ème, et fit de même en 9ème, si ce n'est d'un "BB" à Hal King, venu remplacer le receveur Bob Didier comme premier frappeur de cette manche.

Il est superbe...

Morton, qui n'allait pas tellement bien depuis quelque temps, est sorti de cette mini léthargie de brillante façon en limitant les dangereux cogneurs des Braves à seulement 7 coups sûrs, dont un double et un simple par Cepeda. La recrue Ralph "Roadrunner" Garr, meilleur frappeur du circuit, ne fit rien qui vaille en 4 présences au bâton, Aaron, pour sa part, étant retiré 2 fois contre 2 "BB".

Les Expos ne firent pas tellement mieux contre Niekro, si ce n'est du double de Staub (qui compta les 2ème et 3ème points des siens en plus de se distinguer défensivement), et de deux simples chacun par Bailey et Fairly. Ses lancers capricieux lui coûtèrent le premier point du match quand Bateman croisa facilement le marbre à la suite d'un mauvais lancer qui, d'un bond prodigieux, se retrouva au-dessus du filet protégeant les spectateurs derrière le marbre.

Contre les 9 "RAB" et 5 "BB" de Niekro, Morton lui opposait 5 "RAB" et autant de "BB". C'était sa première victoire depuis le 7 mai quand il a vaincu Chicago ici même à Montréal.

ATLANTA (2)	ab	p	cs	pp	MONTREAL (3)	ab	p	cs	pp
Jackson, sf	4	0	1	0	Sutherland, 2b	5	0	1	0
Garr, cg	4	0	0	0	Staub, cf	3	2	1	0
Aaron, cd	2	1	0	0	Bailey, cg	3	0	2	0
Cepeda, 1b	3	0	2	1	Mashore, cb	0	0	0	0
Millan, 2b	4	0	1	0	Fairly, 1b	4	0	2	1
Evans, 3b	4	0	0	3	Laboy, 3b	4	0	0	0
Didier, r.	3	1	1	0	Swoboda, cf	3	0	1	1
King, fo	0	0	0	0	Bateman, r.	3	1	0	0
Perez, ac	3	0	1	0	Wine, ac	4	0	1	0
Lum, fo	1	0	0	0	Morton, f	3	0	0	0
Niekro, l.	3	0	1	1					
Williams, fo	1	0	0	0					
Totaux	32	2	7	2	Totaux	32	3	8	2

Atlanta 100 100 000-2
Montréal 010 010 10x-3

E – Millan. DJ – Atlanta 1, Montréal 1. LSB – Atlanta 8, Montréal 10. 2B – Cepeda, S. Jackson, Staub.

	ml	cs	p	pm	bb	r
P. Niekro, p. 3-4	8	8	3	2	5	9
Morton, p. 4-5	9	7	2	2	5	5

MI – P. Niekro. BP – Didier. T – 2:23. A – 8,426.

A Blue Bonnets

HIER SOIR

Double: 6 (Green River Ref) et 4 (Elmer C): $47.50
1ère quiniela: 5 (Andy Flight) et 9 (Shermar Alex): $501.90
2ème quiniela: 3 (Houston) et 5 (Nardins Pre-Empt): $7.60
3ème quiniela: 3 (Cashew Crunch) er 8 (Programmer): $50.20
Exacta: 2 (Cardinal Rainbow) et 5 (Armbro George): $80.80
Mutuel: $406,598.
Assistance: 5,982.

Gregg Boddy à Vancouver

Les Canadiens ont échangé hier le joueur de défense Greg Boddy aux Canucks de Vancouver en retour pour de l'argent et le troisième choix des Canucks au repêchage amateur l'été prochain. Agé de 22 ans, Boddy a récolté aucun but et 17 passes avec les Voyageurs de la ligue Américaine en 1969-70.

BASEBALL

AUJOURD'HUI

LIGUE NATIONALE

Atlanta, Reed (5-2) à Montréal (Stoneman 5-2), 8h05.
San Francisco, Perry (4-2) à Los Angeles, Osteen (6-2), 11h
Houston, Blasingame (5-2) et Dierker (7-1) à San Diego, Roberts (3-4) et Santorini (0-1) 9h.
Philadelphie, Lersch (4-3) à New York, Gentry (3-4), 8h05.
Cincinnati, Cloninger (3-3) à Pittsburgh, Blass (2-4), 8h05.
Chicago, Holtzman (2-4) à St-Louis, Reuss (4-4), 9h.

LIGUE AMERICAINE

Californie, May (3-4) à Oakland, Hunter (8-2), 11h.
Minnesota, Blyleven (5-4) à Milwaukee, Lockwood (3-3), 9h.
Kansas City, Hedlund (4-2) à Chicago, Wood (2-2), 9h.
New York, Stottlemyre (4-2) à Détroit, Chance (1-6), 9h.
Cleveland, Dunning (4-2) à Baltimore, Cuellar (5-1), 8h.
Washington, Janeski (1-3) à Boston, Culp (4-3), 7h30.

PARTIE DE 2 "CS" POUR McGINN

WINNIPEG (PC) – Dan McGin a lancé une partie de deux coups sûrs en conduisant hier soir les Whips de Winnipeg à une victoire de 4-0 sur les Braves de Rochester, dans la ligue Internationale de baseball. C'était le second blanchissage consécutif de l'ancien gaucher des Expos. Il a également fait compter le dernier point des siens avec un double, en septième manche.

SOMMAIRE

Richmond 000 000 000 0 2 1
Winnipeg 000 003 10x 4 6 0

Maxie (1-3), Lobb 7 et Velasquez; McGinn (5-3) et Humphrey.

CLASSEMENTS
LIGUE NATIONALE

	G	P	Moy.	Diff.
Est				
New York	25	15	.625	–
St-Louis	26	17	.605	½
Pittsburgh	24	18	.571	2
Montréal	17	18	.486	5½
Chicago	20	22	.476	6
Philadelphie	15	26	.366	10½
Ouest				
San Franc.	30	13	.698	–
Los Angeles	21	22	.488	9
Atlanta	21	23	.477	9½
Houston	20	22	.476	9½
Cincinnati	18	25	.419	12
San Diego	13	29	.310	16½

Lundi

Atlanta 9, Montréal 4
Philadelphia 2, Cincinnati 1
San Diego 12, St-Louis 3

Hier

Atlanta 2, Montreal 3
San Francisco à Los Angeles, 11h
Houston à San Diego, 10h30
Philadelphie 4, New York 5
Cincinnati 7, Pittsburgh 4
Chicago 2, St-Louis 4

LIGUE NATIONALE

HIER

Cincinnati 340 000 000 – 7 5 0
Pittsburgh 002 002 000 – 4 12 4
Grimsley, Carroll 9, Gibbon 9 et Bench: Moose, Briles 2, Nelson 4, Giusti 8 et Sanguillen. C – Grimsley, 1-1. P – Moose, 3-2. Cir-Cincinnati, Bench 14. Pittsburgh, Sand 1, Clemente 4.

Chicago 002 000 000 – 2 6 1
St-Louis 012 100 00x – 4 7 1
Hands et Cannizzaro; Carlton et Simmons. 6 – Carlton, 8-2. P – Hands, 4-6. CIR. – St. Louis, Hague 6. – A 12,667.

Atlanta 100 100 000 – 2 7 1
Montréal 010 010 10x – 3 8 0
Niekro et Didier; Morton et Bateman. G – Morton, 4-5. P – Niekro, 3-4.

Phil. 102 100 000 000 – 4 10 1
N. York 300 010 000 001 – 5 9 1
(12 manche)
Reynolds, Bunning 9 et Ryan McCarver 11; Koosman, Frisella 10 et Grote. G – Frisella, 2-1. P – Bunning, 2-8. CIR. – Philadelphie, Johnson 4. A. – 18,853.

LIGUE AMERICAINE

Est				
Boston	26	15	.634	–
Baltimore	23	16	.590	2
Détroit	23	19	.548	3½
New York	17	23	.425	8½
Cleveland	17	23	.425	8½
Washington	17	26	.395	10
Ouest				
Oakland	30	15	.667	–
Minnesota	22	21	.512	7
Kansas City	20	21	.488	8
Californie	21	23	.477	8½
Milwaukee	16	22	.421	10½
Chicago	15	23	.395	11½

Lundi

Washington 8, Boston 6

Hier

Californie à Oakland, 11h
Minnesota 8, Milwaukee 5
New York 4, Détroit 7
Cleveland à Baltimore, remise, pluie
Washington 6, Boston 5 (11 man.)
Kansas City 8, Chicago 3

LIGUE AMERICAINE

Washington 300 200 000 01 – 6 12 1
Boston 101 100 110 00 – 5 10 1
(11 manches)
Gogolewski, Reddleberger 7, Pina 7, Shellenback 9, Cox 9, Lindblad 11 et Casanova; Lonborg, Brett 4, Bolin 7, Lyle 9, Koonce 11, Nagy 11 et Josephson. G – Cox, 1-2. P – Koonce, 0-1. Cir: Boston, Smith 8. A – 13,760.

AVANT-HIER SOIR

LIGUE NATIONALE

Cincinnati 000 010 000-1 6 0
Philadelphie 020 000 00x-2 2 0
Nolan, Granger 8e et Bench; Wise et McCarver. G. – Wise, 4-2. P. – Nolan, 3-4. Cir.: Phil. Doyle 2e.

San Diego 211 400 030-12 14 0
St-Louis 001 011 000-3 14 4
Phoebus, Miller 6e et Kendall; Gibson, Torrez 4e, Taylor 7e, Linzy 9e et McNertney, Simmons 6e. G. – Phoebus, 3-4. P. – Gibson, 4-5. Cir.: San Diego, Campbell 5e. Asst.: 8,609.

LIGUE AMERICAINE

Washington 500 001 101-8 14 1
Boston 105 000 000-6 6 2
Cox, Grzenda 4e, Lindblad 7e et Casanova; Lee, Bolin 5e, Nagy 9 et Josephson. G. – Grzenda, 3-1. P. – Bolin, 0-2. Cir: Washington, Howard 6e, Boston, Yastrzemski 7e, Conigliaro 7e.

Staub, un as défensif

Rusty Staub a soulevé la foule dès les premiers instants du match, en exécutant un double-jeu assez inusité. . . Sonny Jackson, premier frappeur à affronter Murton, bénéficia d'un but sur balles. . . Alors qu'un peu tout le monde s'attendait à un coup sacrifié de Ralph Garr, frappeur suivant, la sensationnelle recrue des Braves cogna un haut mais court ballon vers le champ droit-centre. . . S'avançant rapidement pour saisir la balle, Staub relaya tout aussitôt au 1er but pour y surprendre complètement Jackson qui s'en était un peu éloigné. . . C'était le 35ème double-jeu des Expos à leur 35ème partie.

Me Jean-Robert Nolet, ancien président de la section du Québec et aujourd'hui vice-président de l'Association de baseball amateur du Canada, a rencontré les journalistes avant la rencontre pour leur annoncer la tenue (du 27 juin au 3 juillet) de la première semaine nationale de baseball amateur. . . Le premier ministre Trudeau et John McHale, président des Expos, ont accepté d'agir, respectivement, comme président et vice-président honoraires de cette manifestation. . . Les jeunes du pays, de 14 ans et moins seront même invités, jusqu'au 15 juin, à trouver des slogans français et anglais pour la semaine, les gagnants pouvant se mériter des prix très attrayants.

La trop grande détermination de Bob Bailey pourrait lui être nuisible, surtout lorsqu'il contourne le 3ème coussin, semble-t-il... Samedi dernier, on l'a vu se faire retirer sur un triple, quand il a voulu s'en éloigner un peu trop dans l'espoir qu'un mauvais retour de lancer lui permettrait de compter. . . Les efforts de Don Zimmer, instructeur au 3ème coussin, s'avéraient vains pour retenir Bailey. . . Hier soir, en 1ère manche, sur le simple de Fairly qui le poussa au 3ème, encore là Bailey passa outre au signal de Gene Mauch (qui y remplaçait Zimmer blessé), mais il put se ressaisir juste à temps. . . et à l'aide d'une glissade, il fut sauf, cette fois-ci. . . Mais quand même, il fait passer les amateurs par des émotions un peu fortes.

Pat Jarvis, pourtant un excellent lanceur, tentera de décrocher son premier triomphe de la saison ce soir pour les Braves, quand il fera face à un Bill Stoneman (5-2) en pleine possession de toutes ses facultés depuis le début de la saison . . . La fiche de Jarvis est de 0-5 jusqu'ici.

Le match de ce soir, télévisé évidemment comme c'est le cas chaque mercredi, devrait quand même faire salle comble puisque c'est la "journée de l'âge d'or". . . Les membres pourront alors, pour 50 cents, obtenir un bon billet réservé . . . comme 2ème attraction, on fera tirer une petite voiture Vega parmi les spectateurs.

Dave McDonald, le gros gaillard que les Expos avaient échangé aux Géants de San Francisco en retour pour Ron Hunt, et que les Géants ont presque aussitôt retourné aux Whips de Winnipeg, affiche la meilleure moyenne au bâton pour son équipe avec .376, ainsi que le plus grand nombre de circuits, sept . . . Red Canada et Stan Swanson suivent avec des moyennes respectives de .329 et .327, ce dernier dominant pour les points produits avec 18.

Les lanceurs semblent être la principale faiblesse du premier club affilé des Expos, le jeune gaucher Balor Moore, 20 ans, s'avérant la grande déception avec sa fiche de 1-5 et une M.P.M. astronomique de 8.69. . . Bob Reynolds, utilisé comme artilleur de relève, a la meilleure fiche, 3-1.

Staub, comme si son exploit de 1ère manche n'avait pas été suffisant, récidivait en 4ème quand, d'un puissant lancer à la suite d'un long simple à droite par Niekro, il pinçait Marty Perez qui, parti du 1er coussin sur le coup, aurait normalement dû atteindre facilement le 3ème, n'eut été de la puissance et de la précision du bras de Rusty. . . Ce dernier contribuait ainsi à ses 6ème et 7ème retraits de la saison, un exploit si l'on considère qu'en 1969, avec 16 "assistances", il avait dominé la ligue Nationale dans ce domaine pour un voltigeur.

Le temps lourd et froid d'hier a contribué à réduire l'assistance à seulement 8,426 spectateurs... Les Espos, à leur 16ème programme de la saison au Parc Jarry, ont quand même attiré 262,367 amateurs, soit 14,540 de plus que l'an dernier pour le même nombre de rencontres... Côté rendement, avant le match, la fiche montréalaise était de 16-18, contre 13-21 en 1970, à la différence que les Expos de l'an dernier avaient perdu leur 35ème dispute pour glisser à 13-22, à 6 parties de la 1ère position dans la section Est de la LN.

Carrières et Professions

DIRECTEUR MÉDICAL

Hôpital Youville, Noranda, Québec

Capacité: Nouvel hôpital de 283 lits.

Faire parvenir vos demandes avec curriculum vitae à:

M. Lucien Hervieux
Directeur Général
Hôpital Youville
Noranda, Québec.

OPTAT-SHERBROOKE

(Office de la Prévention et du Traitement de l'Alcoolisme et des Autres Toxicomanies)

DEMANDE:

Un Travailleur Social Professionnel

Pour travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire dans une clinique externe orientée vers le traitement et la prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. Robert Corriveau,
100, rue King est,
Suite 203,
Sherbrooke, P.Q.

La Commission Scolaire Régionale Le Gardeur

recherche les services d'un

ADJOINT A LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LE SERVICE DE L'EDUCATION PERMANENTE

FONCTIONS:
Sous la direction du directeur de l'Education Permanente, l'adjoint à la formation professionnelle des adultes aura plus particulièrement la responsabilité de:
- déterminer les besoins des adultes en matière de formation professionnelle.
- organiser les cours propres à satisfaire les besoins inventoriés.
- collaborer avec le monde du travail, employeurs, syndicats, organismes publics de façon à assurer une adaptation des cours aux besoins du marché du travail.
- coordonner les programmes de formation professionnelle avec les politiques générales d'éducation des adultes de la régionale et de la direction générale de l'Education Permanente du Ministère de l'Education.
- il devra avoir une connaissance pratique des exigences du marché du travail.

EXIGENCES:
Bilingue.
Connaissance du monde du travail.
Une formation technique et professionnelle.

QUALIFICATIONS:
Diplôme en formation technique et professionnelle ou une formation et une expérience jugée équivalente.
Formation pédagogique.
Expérience en industrie, si possible.

SALAIRE:
A déterminer (selon les normes du Ministère)

DATE LIMITE:
Adresser demande et curriculum vitae avant le 5 juin 1971.

Directeur des Services au Personnel.
777, Boul. Iberville,
Repentigny, P.Qué.

ARCHITECTE DESSINATEUR

Firme d'architectes recherche les services de: un architecte et un dessinateur avec 5 années d'expérience.

Berthiaume et Blanchet, Architectes
2425 De Salaberry, Suite 115
Montréal 356
Tél.: 331-3240

La Commission Scolaire Régionale Le Royer

demande

UN (1) CHARGÉ DES AFFAIRES ÉTUDIANTES À L'ÉDUCATION PERMANENTE

Responsabilités:
Responsable au directeur du service de l'organisation et l'animation de la vie étudiante dans les centres tant aux points de vue éducation sociale et morale qu'aux points de vue de formation générale et professionnelle.

Exigences:
- Possède une formation en pédagogie, en administration, dans une des disciplines au programme ou sciences de l'homme.
- 3 ans d'expérience dans l'enseignement ou une fonction similaire.

Traitement:
Selon l'échelle en vigueur à la commission: minimum $10,680. maximum $14,110.

Adresser curriculum vitae à:

M. Paul Desrosiers, Directeur-adjoint
au Service des Enseignements
129, avenue Grande-Allée
Montréal-Est 550, Québec

NORTH SHORE BOARD OF EDUCATION

160 Spruce Street, Elliot Lake, Ontario

sollicite des demandes de la part de candidats qualifiés pour les postes suivants:

ÉCOLE SECONDAIRE DE ELLIOT LAKE

E. Dixon, Directeur
Elliot Lake Secondary School
Tél.: (705) 848-7162

- Art - Histoire
- Sciences - Histoire
- Français - French
- Géographie - Anglais

ÉCOLE DU DISTRICT DE BLINDRIVER

G. Kerr, Directeur
Blindriver District High School
Tél.: (705) 356-2221

- French
- Éducation Physique (filles)
- Sténographie - Travail de bureau
- Mathématiques commerciales et techniques

Un de ces professeurs aidera à la bibliothèque

Échelle de salaires: de $7,800 à $15,600.

Le Conseil paie 66 2/3% de l'O.H.S.C., O.H.S.I.P., assurance médicale de la Croix Bleue; 250 journées de maladie cumulatives; assurance-vie.

Les professeurs sont priés de soumettre leur candidature au directeur concerné.

B.M. Smith,
Directeur de l'Éducation

W.C. Eaket,
Président

AGENTS DES SUBVENTIONS À L'INDUSTRIE

Division de l'expansion industrielle

Ministère de l'Expansion économique régionale

OTTAWA ET MONTRÉAL

ANALYSE FINANCIÈRE

Traitement: $13,434 - $18,124
(Traitement en cours de révision)

La Direction du Programme de subventions à l'industrie, qui relève de la Division de l'expansion industrielle, demande plusieurs experts particulièrement aptes à assumer des postes de haute responsabilité liés au Programme de subventions à l'industrie.

Les titulaires devront collaborer avec la haute administration de l'industrie et du gouvernement pour évaluer les propositions de développement industriel au moyen de techniques d'analyse judicieuses permettant d'établir la rentabilité des projets. En effet, les conclusions, de ces études serviront à déterminer dans quelle mesure le gouvernement fédéral appuiera ces projets. Les titulaires de certains postes seront chargés de faire l'inspection et la vérification comptable des initiatives de l'industrie avant de procéder au versement des subventions.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les candidats devront, de préférence, faire partie d'une association de comptables professionnels; ils devront par ailleurs être titulaires du baccalauréat, ou d'un diplôme supérieur, en commerce, en gestion des entreprises ou en économie. Il est indispensable que les candidats aient acquis une expérience pratique dans un poste important de l'industrie privée, soit dans le domaine de la planification des investissements, soit dans celui de la gestion financière.
Adressez votre formule de demande ou votre curriculum vitae d'ici 14 jours comme suit:

PROGRAMME "COMMERCE"
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
PIÈCE 1700
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA 4, ONTARIO

Fonction publique du Canada

Référence à rappeler: concours No 71-3045-4

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE MAISONNEUVE

recherche pour le

SERVICE DE L'ENFANCE INADAPTÉE:

- **Un professeur titulaire,** légalement qualifié, pour un groupe d'enfants perturbés affectifs de langue anglaise (7 à 10 ans).
- **Un professeur titulaire,** légalement qualifié, pour un groupe d'enfants perturbés affectifs de langue française, (8 et 9 ans).
- **Un professeur de poterie** pour perturbés affectifs de 12 à 16 ans.
- **Un professeur d'artisanat** pour débiles légères de 12 à 18 ans.
- **Un professeur de carrosserie** pour débiles légers de 12 à 18 ans.
- **Un orthophoniste scolaire**

Fonctions:
- Assurer les dépistages et l'évaluation des enfants souffrant de troubles de langage et/ou d'audition, à l'intérieur du service de l'orthopédagogie.
- Mettre au point des programmes de rééducation orthophonique d'application collective.
- Entreprendre dans certains cas la correction de ces troubles sur une base individuelle.

Milieu:
- Milieu ouvert et progressif.
- Au total 1100 enfants inadaptés (handicapés physiques, déficients et dyslexiques, etc.).
- Travailler en collaboration immédiate avec les autres spécialistes (psychologues, travailleurs sociaux, rééducatrice en psychomotricité, etc.) et avec les éducateurs (trices) immédiats (es) des enfants.

Salaire et conditions de travail: Avantageux.

Entrée en vigueur: Au plus tard à la mi-août 1971

■ **2 Psychologues en milieu scolaire**
Fonctions:
Évaluation, counseling à court terme, étude des cas, animation auprès des éducateurs.
1. au secondaire régulier
2. en enfance inadaptée

Avantages professionnels:
- Travail dans un milieu ouvert et progressif.
- Approche multidisciplinaire: conseillers d'orientation, travailleurs sociaux, infirmiers et équipe psychiatrique consultante.
- Service de psychologie dynamique déjà existant (4 psychologues).

Pré-requis:
- Licence ou maîtrise en psychologie
- Membre de la Corporation des Psychologues de la Province de Québec.

Traitement: Avantageux.

Bénéfices marginaux:
- Plan collectif d'assurance-maladie
- Assurance-salaire
- Vacances estivales de 7 semaines.

S'adresser au:

Directeur du Service de l'Orthopédagogie,
127, boul. des Prairies,
Laval-des-Rapides, Ville de Laval, Qué.,
Tél.: 688-3781 poste 55

DIRECTEUR D'USINE AFFINAGE DES MÉTAUX

Une importante compagnie minière recherche un directeur auquel elle confiera la responsabilité complète de toute l'exploitation d'une nouvelle affinerie de métaux.
Poste dans les Cantons de l'Est.

Ce poste offre une occasion exceptionnelle aux personnes ayant déjà fait leurs preuves à un poste de direction d'une usine chimique ou métallurgique et touchant actuellement une rémunération de $20,000 au moins. Le candidat choisi sera le premier titulaire de ce poste et il pourra, par la suite, accéder à la haute direction de l'entreprise

Les candidats doivent posséder les qualifications suivantes:

- expérience dans la mise en exploitation de nouvelles usines, y compris l'engagement et la formation de la main-d'oeuvre
- diplôme universitaire en ingénierie ou en sciences
- expérience dans les relations avec les syndicats, les organismes gouvernementaux et le public régional
- aptitudes à communiquer en français et en anglais
- dynamisme, imagination et qualités de chef propres à aider la compagnie à développer ce nouvel établissement.

Les demandes, qui seront traitées avec toute la discrétion voulue, devront porter l'inscription "Dossier no 82" et être envoyées à

5, place ville marie, montréal 113

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

la vente d'été

commence jeudi avec un très grand choix d'articles... tous à prix modiques!

Les commandes par téléphone sont déjà acceptées

COMPOSEZ
842-6261

Procurez-vous le cahier de réclames dans n'importe quel magasin Morgan.
Faites vos achats chez Morgan, pendant cette Vente d'Été, vous réaliserez des économies appréciables. Utilisez votre compte Morgan... jusqu'à 24 mois pour payer. Facilités de paiement spéciales pour achats volumineux.
● Morgan ● Centre-Ville ● Dorval ● Rockland ● Boulevard ● Plusieurs articles à Snowdon.

Piscine ronde 15' Seaside

Un rêve qui n'a pas d'âge. Grande piscine de 15' de diamètre et 42" de profondeur. Bien structurée. Robuste. Parois en tôle ondulée largement bordés par des rails d'acier en haut et en bas. Montants en acier robuste. Peinture anti-rouille (3 couches). En vinyle très résistant. Livrée avec marche-pieds. Montants en tube d'acier émaillé, marches anti-dérapantes et plate-forme en bois de séquoia (bois rouge). Filtre 18" à cartouche. Bassine rince-pieds et écumoir (s'accroche à la paroi). Contenance: 4,600 gallons environ.

$239

$13 par mois

Téléphoner à 842-6261. *Jouets, rayon 762, au quatrième, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard*